

TOME 2 Hypothèses

Les 83 fiches hypothèses	3
Thématique Circuits de commercialisation : 4 hypothèses	4
Thématique Production : 8 hypothèses	9
Thématique Environnement : 7 hypothèses	18
Thématique Dynamique de filière : 12 hypothèses	26
Thématique Marché mondial : 9 hypothèses	39
Thématique Offre et demande : 14 hypothèses	49
Thématique Recherche : 4 hypothèses	64
Thématique Santé - éducation : 6 hypothèses	69
Thématique Segmentation – valeur : 13 hypothèses	76
Thématique Urbanisme : 6 hypothèses	90

Les 83 fiches hypothèses

Hypothèse = processus choisi pour son importance pour l'avenir du système. Elle est envisagée dans son recto et son verso.

Exemple de processus : depuis plusieurs années le nombre d'entreprises horticoles diminue en France. Dire « la baisse du nombre d'entreprises horticoles se poursuit jusqu'à atteindre 3000 entreprises **versus** le nombre d'entreprises se stabilise autour de 4000 », en fait une hypothèse.

Les 83 hypothèses sélectionnées dans le présent exercice sont illustrées afin de fournir un éclairage sur ce qui a motivé leur choix par les membres de la cellule d'animation de la prospective.

Thématique Circuits de commercialisation : 4 hypothèses	4
Thématique Production : 8 hypothèses	9
Thématique Environnement : 7 hypothèses	18
Thématique Dynamique de filière : 12 hypothèses	26
Thématique Marché mondial : 9 hypothèses	39
Thématique Offre et demande : 14 hypothèses	49
Thématique Recherche : 4 hypothèses	64
Thématique Santé - éducation : 6 hypothèses	69
Thématique Segmentation – valeur : 13 hypothèses	76
Thématique Urbanisme : 6 hypothèses	90

Thématique Circuits de commercialisation : 4 hypothèses

H20 - L'application stricte des normes ERP (établissement recevant du public) limite le développement de points de vente à la production. **Vs** *Les producteurs détaillants développent leur part de marché grâce à un engouement des consommateurs pour "la proximité et les circuits courts" et à des dérogations en matière de normes pour l'accueil du public*

H239 - Les entreprises du paysage s'approvisionnent en végétaux préférentiellement au plus près des chantiers **Vs** *les entreprises du paysage s'approvisionnent en végétaux au moins cher.*

H330 - La part du végétal se réduit dans les jardinerie au profit de produits liés au loisir. **Vs** *L'innovation dans les services permet au végétal de maintenir sa place dans le commerce.*

H395 - La concentration des enseignes de jardinage se réalise. **Vs** *Le métier est trop technique pour favoriser l'éclosion de grands groupes de jardinerie.*

Hypothèse :

L'application stricte des normes ERP (établissement recevant du public) limite le développement de points de vente à la production.

H20

Les dérogations d'accessibilité pour les ERP

Il est possible de demander une dérogation :

- pour les ERP existants et en cas de difficultés à mettre en œuvre la nouvelle réglementation d'accessibilité sous réserve de motifs formellement encadrés comme :
 - impossibilité technique,
 - préservation du patrimoine architectural,
 - conséquences excessives sur l'activité de l'établissement.
- pour les ERP créés par changement de destination : seule la sauvegarde du patrimoine architectural est susceptible de dérogation.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *Les producteurs détaillants développent leur part de marché grâce à un engouement des consommateurs pour "la proximité et les circuits courts" et à des dérogations en matière de normes pour l'accueil du public*

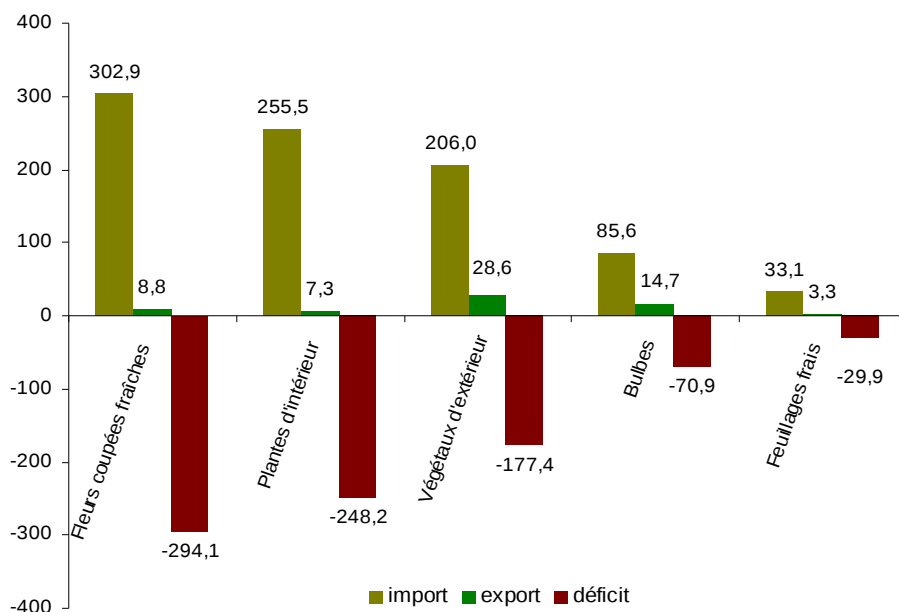
Hypothèse :

Les entreprises du paysages s'approvisionnent en végétaux préférentiellement au plus près des chantiers

H239

Balance commerciale 2013 de l'horticulture ornementale en millions d'euros

Source : direction générale des Douanes / GTA



Evolution du déficit sur les 3 dernières années en millions d'euros

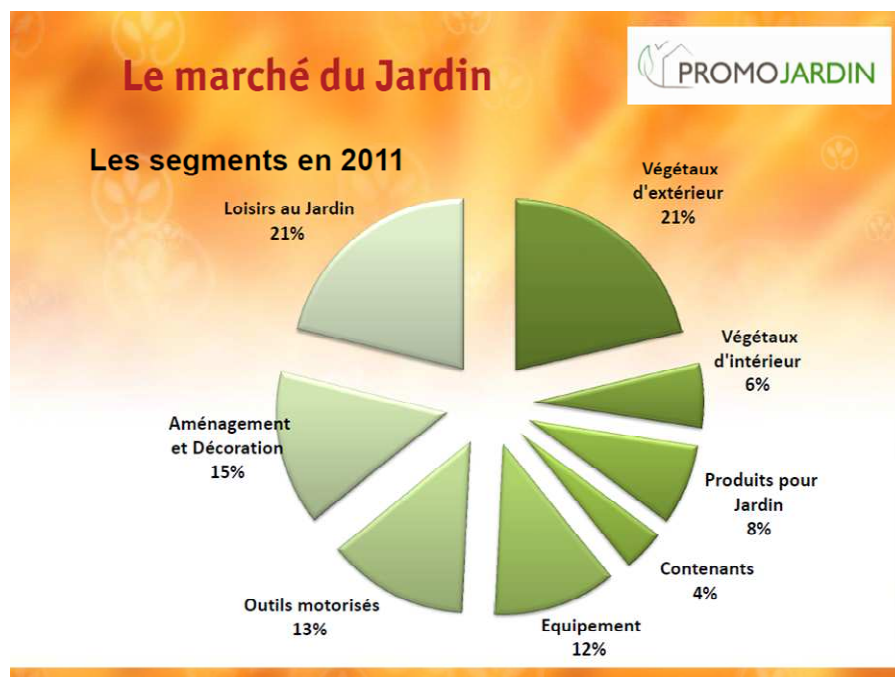
	Fleurs coupées fraîches	Plantes d'intérieur	Végétaux d'extérieur	Bulbes	Feuillages frais	Total
2013	294,1	248,2	177,4	70,9	29,9	820,5
2012	297,7	256,5	170,4	59,2	28,8	812,6
2011	304,4	260,7	157,7	60,1	36	818,9

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus
versus : Les entreprises du paysage s'approvisionnent en végétaux au moins cher.

Hypothèse :

La part du végétal se réduit dans les jardineries au profit de produits liés au loisir.

H330



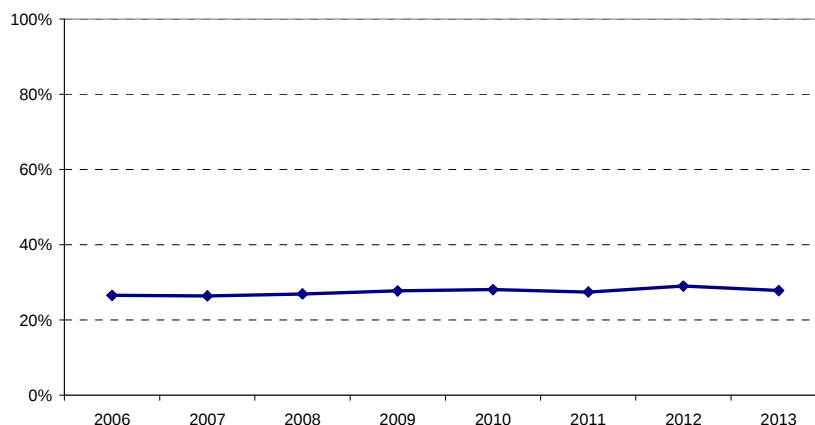
L'impératif de la diversification

La consolidation du secteur passe par les regroupements, mais aussi par une redéfinition du périmètre d'activité avec l'introduction accrue de produits contre cycliques, pour ne pas être pieds et poings liés au rythme des saisons (les mois de mars, avril et mai peuvent représenter jusqu'à 40% des ventes).

Voilà pourquoi les jardineries sont aussi des animaleries et intègrent des rayons alimentaires et de textile. Botanic développe ainsi des espaces « marché bio », qui représentent moins de 10% de l'activité.

LSA 24/04/2014
Morgan LECLERC

part des végétaux dans le CA



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'innovation dans les services va permettre au végétal de maintenir sa place dans le commerce

La concentration des enseignes de jardinage se réalise.

Changements d'actionnaires, regroupements d'enseignes... Le secteur cherche une parade à deux années de météo morose et voit s'accélérer les mouvements de capitaux autour de jardinerie fragilisées.

La phase de concentration des jardinerie n'est plus du domaine du virtuel. Annoncée comme inéluctable, elle est entrée dans une phase active. Avec en point d'orgue le rapprochement entre Gamm vert et son concurrent, Nalod's, dévoilé le 16 avril. Après le changement d'actionnaire de [Jardiland](#) fin janvier, c'est une nouvelle étape qui se déroule dans un paysage plutôt sinistré. Par nature très dépendantes des ventes de végétaux, les jardinerie ont été fragilisées en 2012 et 2013 par une météo catastrophique qui a éloigné les clients des magasins. Selon l'association Promojardin, les jardinerie sont d'ailleurs le circuit qui a le plus souffert l'an dernier, avec une chute des ventes de 11%, loin derrière les grandes surfaces alimentaires (-6%) et de [bricolage](#) (-2%).

Avec des indicateurs aussi bas, il y a forcément de la casse, surtout dans un marché très atomisé où nombre d'entreprises n'ont pas les reins suffisamment solides d'un point de vue financier. Gamm vert, qui se revendique leader du secteur, avec 1,16 milliard d'euros de chiffre d'affaires, n'a ainsi qu'une part de marché de 8%. D'où l'envie – ou la nécessité – de grandir qui a motivé la décision d'acquérir Nalod's (250 millions d'euros de CA, avec ses enseignes Delbard et Jardinerie du Terroir). Comme l'indique un dirigeant à LSA, « devant un marché mature depuis des années, le seul moyen de progresser est de gagner de la part de marché en reprenant des réseaux existants ».

Thierry Blandinières, directeur général du groupe coopératif [InVivo](#) (maison mère de Gamm vert) ne dit pas autre chose quand il commente le rapprochement avec Nalod's. « Nous affichons notre volonté de participer à la restructuration du secteur [...]. La jardinerie, et plus globalement la distribution grand public, est un domaine d'activité stratégique pour InVivo », indique le patron, qui a l'ambition de faire doubler de taille le groupe coopératif. L'union (commerciale) fait la force, mais, pour le moment, Gamm vert, Delbard et les Jardinerie du Terroir continueront leur évolution sous leurs enseignes respectives.

Viser les économies d'échelle

L'intérêt réside dans les possibles économies d'échelle, toujours appréciables quand on connaît le faible chiffre d'affaires dégagé au mètre carré par les jardinerie, de l'ordre de 800 à 900 €/m² et par an. L'agrandissement du réseau n'est pas un privilège accordé au seul leader. « Notre volonté, c'est de croître en interne, mais aussi via des ouvertures et le rachat de jardinerie. Nous sommes prêts à racheter, mais nous le ferons à notre rythme », prévient Marc Rossat-Mignod, directeur des opérations de [Botanic](#) (65 magasins).

LSA 24/04/2014 Morgan LECLERC

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *Le métier est trop technique pour favoriser l'éclosion de grands groupes de jardinerie.*

Thématique Production : 8 hypothèses

H474 – La baisse du nombre d'entreprises horticoles se poursuit jusqu'à atteindre 3 000 entreprises. **vs** *Le nombre d'entreprises se stabilise autour de 4 000.*

H503 - La production ornementale sous serre est devenue un sous produit de la production d'énergie revendue aux opérateurs de l'électricité. **Vs** *La vente d'énergie est au mieux un revenu d'appoint pour les horticulteurs serristes.*

H477 - Les producteurs français regroupent leur offre et développent leurs débouchés via la distribution française et à l'export. **Vs** *Atomisés et inorganisés, les producteurs français ne répondent pas à la demande des distributeurs.*

H123 - La mise en place de l'obligation de calculer "un bilan carbone" fait disparaître de nombreuses petites entreprises **Vs** *La mise en place de l'obligation de calculer un "bilan carbone" favorise les petites entreprises innovantes.*

H502 - L'automatisation des process de production fait baisser l'incidence des coûts de main d'œuvre en horticulture. **Vs** *La main d'œuvre demeure une charge prépondérante en horticulture.*

H332 - Les producteurs français s'organisent, rationalisent leur production et leur logistique, se spécialisent et maintiennent leur compétitivité **Vs** *Peu spécialisée, peu rationnelle, avec de forts coûts de transport, l'amont de la filière horticole française perd en compétitivité.*

H28 - La certification horticole sociale et environnementale est une condition pour pouvoir bénéficier des aides à l'investissement. **Vs** *L'accès aux aides à l'investissement n'est pas conditionné aux bonnes pratiques sociales et environnementales.*

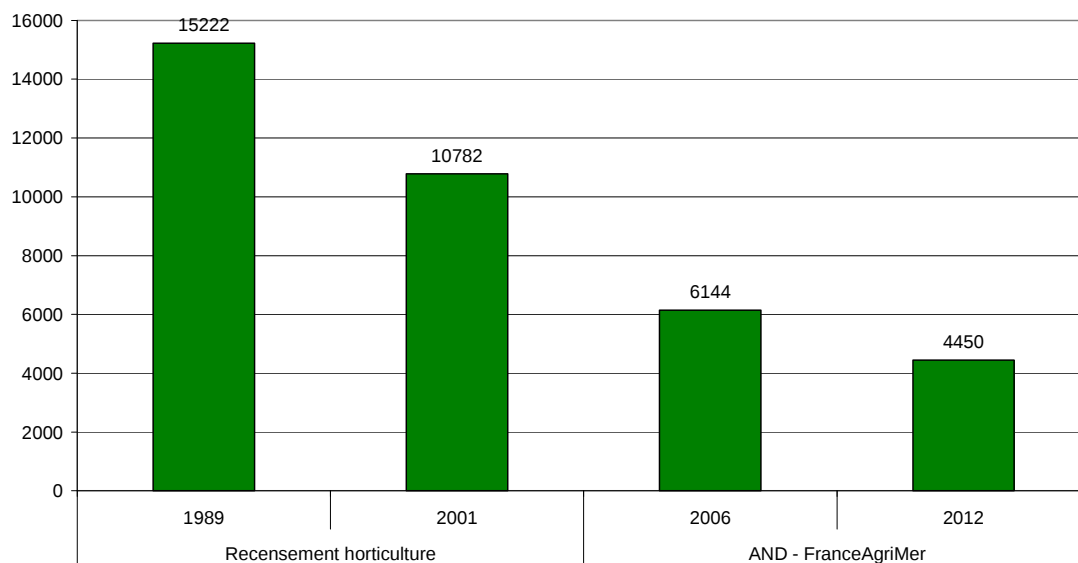
H467 – La chute du nombre d'entreprises horticoles se poursuit, et s'accompagne d'une diminution de l'offre française de végétaux. **Vs** *Le nombre d'entreprises diminue mais, par le jeu de la concentration, la production horticole se maintient et même progresse.*

Hypothèse :

La baisse du nombre d'entreprises horticoles se poursuit jusqu'à atteindre 3000 entreprises

H474

nombre d'exploitations



Exploitations ayant au moins 200m² de fleurs et plantes en production, y compris les serres municipales et autres service « espaces verts » des municipalités

Entreprises de production du secteur marchand ayant la production horticole ornementale comme activité principale

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le nombre d'entreprises se stabilise autour de 4000

Hypothèse :

La production ornementale sous serre est devenue un sous produit de la production d'énergie revendue aux opérateurs de l'électricité.

H503

Question écrite n°11923 de M^{me} Jacqueline Chevé (Côtes-d'Armor - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 04/02/2010 - page 214 : Mme Jacqueline Chevé appelle l'attention de M. le ministre d'État, (...) sur les possibilités offertes par la cogénération d'énergie électrique en production agricole sous serres. Les installations de cogénération sous serres sont des unités de production d'électricité de petite taille offrant un double avantage : d'une part, la valorisation de la chaleur produite par les serres et, d'autre part, la réinjection du CO₂ dans les serres afin qu'il soit consommé par les plantes dans leur processus de photosynthèse. Etendues aux 400 ha de serres de la région, la généralisation de ces installations offrirait un potentiel de production d'électricité estimé à plus de 100 mégawatts sur l'ensemble de la Bretagne. La production d'électricité en cogénération est néanmoins soumise à deux freins faisant obstacle à son développement. D'une part, le prix de rachat de l'électricité est indexé sur le prix du gaz mais est soumis à un plafond. D'autre part, en dehors des périodes prioritaires, les contrats de rachat d'EDF ne permettent pas aux producteurs serristes d'accéder au marché libre de l'électricité. Ces deux paramètres rendent les installations de cogénération d'électricité sous serres difficilement viables d'un point de vue économique. La Bretagne ne produit aujourd'hui que 8 % de l'électricité qu'elle consomme. Le développement de telles installations contribuerait à atténuer la dépendance énergétique de la région tout en s'inscrivant dans les objectifs nationaux du Grenelle de l'environnement. Elle lui demande donc si des mesures sont envisagées pour permettre le développement de la cogénération d'électricité sous serres.



Réponse du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat publiée dans le JO Sénat du 18/03/2010 - page 687 :

(...) Concernant le cadre tarifaire de la cogénération, les contrats d'achat d'électricité pour les cogénérateurs prévoient une formule de plafonnement du prix du gaz servant au calcul du prix de rachat de l'électricité. À titre provisoire, le Gouvernement a accepté que ces modalités de plafonnement soient revues par la voie d'avenants aux contrats en cours valables pour une année. Depuis l'hiver 2005-2006, un déplafonnement de 92,5 % a été alloué aux cogénérateurs et reconduit chaque année jusqu'à l'hiver 2008-2009. Ce taux de déplafonnement leur assure une rentabilité suffisante. Concernant les contrats de rachat de l'électricité et le mode de fonctionnement des cogénérations, des travaux sont en cours, dans le cadre d'un groupe de travail réunissant le ministère (...), les associations de cogénérateurs (ATEE, FG3E et UNIDEN) et EDF, pour examiner l'opportunité et les modalités de l'autorisation de la modulation du fonctionnement des cogénérations en hiver en fonction des besoins de chaleur (améliorant ainsi l'efficacité énergétique) et le fonctionnement des cogénérations en été, hors du cadre de l'obligation d'achat, en période de tension du système électrique. Toutefois, toute évolution du cadre actuel de soutien à la cogénération devra prévoir un juste partage de la valeur dégagée entre les producteurs et la collectivité en diminuant le coût du soutien à la cogénération supporté par la contribution au service public de l'électricité (CSPE) sachant qu'au titre de l'année 2008, le coût prévisionnel de la politique de soutien à la cogénération est de 579,6 M€, soit 35 % des charges prévisionnelles totales de la CSPE en 2008. Enfin, une réflexion pourrait être lancée concernant les conditions de rachat de l'électricité pour les nouvelles installations de cogénération et les installations ayant fait l'objet d'une rénovation lourde. Ces nouvelles conditions devraient distinguer fortement les installations ayant les meilleures performances en matière d'efficacité énergétique. Dans le cadre de ce travail, le cas de la cogénération dans les serres agricoles pourrait être examiné.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La vente d'énergie est au mieux un revenu d'appoint pour les horticulteurs serristes.

Hypothèse :

Les producteurs français regroupent leur offre et développent leurs débouchés via la distribution française et à l'export.

H477

Extrait (§ 4) « Les producteurs en ornement sont-ils individualistes ? Une étude expérimentale » par Serge Blondel et Caroline Widehem

4. Une coordination insuffisante en ornement ?

Pourquoi s'intéresser au degré d'individualisme en horticulture ? Parce que la plupart des produits, s'ils présentent une très grande diversité, sont insuffisamment différenciés et toute action de valorisation bénéficiera également aux acteurs de la filière ayant le même type de produit. (...) L'hypothèse d'un individualisme renforcé en ornement est un sentiment souvent partagé par les acteurs eux-mêmes de la filière. En discutant avec eux, nous avons observé qu'ils pensaient effectivement que leur filière est moins bien organisée que celle en fruits et légumes du fait de l'individualisme de ses acteurs. L'Oniflor (2005) décrit également des producteurs « faiblement regroupés ». Plusieurs échecs d'actions collectives ont été mis sur le compte de cet individualisme (...) Une étude plus systématique menée avec Kane (2004) a confirmé le nombre nettement inférieur d'actions collectives en ornement. Pour comparer les deux filières, encore faut-il délimiter ce que sont ces actions collectives. Nous en avons retenu sept différentes, les trois premières visant à se positionner sur le marché, alors que les quatre autres ont des objectifs plus généraux de valorisation du produit :

- La segmentation des produits.
- La création de marques commerciales : en première approche, cela peut ne pas paraître collectif, mais cela l'est souvent quand il s'agit de valoriser les produits d'un bassin de production (...).
- La publicité : la plupart des produits de l'horticulture n'ayant pas de marques commerciales, un financement collectif est nécessaire pour en faire la publicité.
- Les contacts directs avec les consommateurs : fêtes à thème, les opérations portes ouvertes pour faire découvrir l'outil de production...
- La mise en avant des signes officiels de qualité.
- Le partage d'informations stratégiques : il s'agit le plus souvent, au niveau d'un bassin de production, d'avoir une base commune indiquant l'évolution des prix et des volumes sur le marché.
- Les sites Internet valorisant les produits de la filière.

Tableau 3. Nombre d'actions collectives dans les deux filières

	Vivrier (1)	Ornement (2)
Segmentation des produits	5	0
Création de marques	6	1
Publicité	5	2
Contacts avec les consommateurs	3	1
Signes officiels de qualité	24	3
Partage d'informations	3	1
Sites Internet	6	2

Sources : (1) FLD Magazine, 2003. (2) Lien horticole, 2003.

<http://economierurale.revues.org/969#ftn6>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Atomisés et inorganisés, les producteurs français ne répondent pas à la demande des distributeurs.



Association des
Professionnels en
Conseil Carbone

Coût d'un Bilan GES

Le coût d'une prestation de bilan GES par un professionnel du conseil carbone dépend du nombre de jours et du prix à la journée du prestataire retenu.

Il varie fortement selon le type de bilan réalisé, le type de structure, le mode d'organisation de la structure et l'expérience du consultant :

Bilan GES scope 1,2 et 3.

Durée : 12 à 20 jours, voire plus en fonction du cahier des charges donné par le client

Cout : 5000 à 20 000 € selon la complexité de la structure

Bilan GES Territoire :

Durée : 20 à 25 jours ouvrés minimum

Cout : 10000 à 27000 € selon la complexité de la structure

Bilan GES réglementaire scope 1 & 2 :

Durée : 4 à 5 jours ouvrés est le temps minimum pour un travail de qualité

Cout : 3500 à 5500 € voire plus selon la complexité de la structure (nombre de sites, activité de l'entreprise, difficulté au niveau de la collecte de données...)

Ces données indicatives peuvent varier d'une structure à l'autre mais permettent surtout d'alerter sur la durée minimale de travail à fournir pour permettre au maître d'ouvrage d'avoir :

- Un bilan représentatif de ses émissions,
- Construit avec des données solides vérifiables et traçables,
- Permettant une future mise à jour selon des règles écrites et un périmètre défini,
- Les outils et les données lui permettant de comprendre comment son bilan est calculé,
- Un plan d'actions détaillé lui permettant d'agir sur la réduction de ses émissions.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La mise en place de l'obligation de calculer un "bilan carbone" favorise les petites entreprises innovantes

Hypothèse :

L'automatisation des process de production fait baisser l'incidence des coûts de main d'œuvre en horticulture.

H502

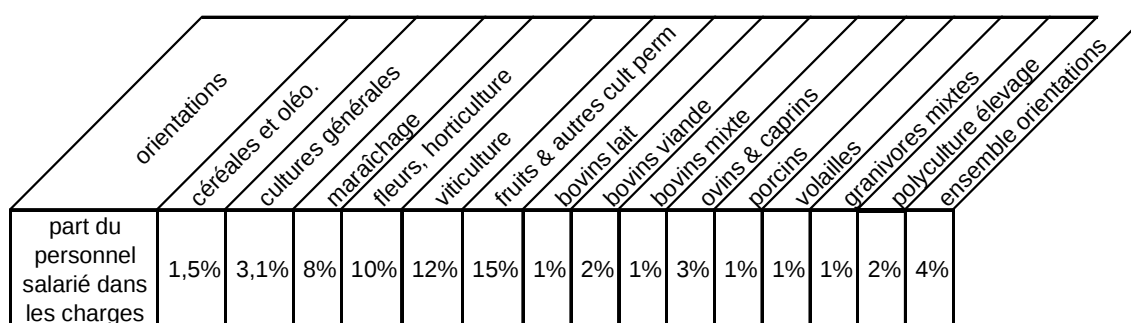
Enquête auprès de producteurs horticoles.

Interrogés sur les problèmes rencontrés, ils apparaissent principalement de nature économique, avec des coûts de la main d'œuvre (cités par 44 % des répondants) et de l'énergie (41 %) en augmentation et des prix de vente des végétaux 'ornement qui stagnent (40 %). Du point de vue financier, les difficultés se situent au niveau de la trésorerie (36 % des répondants), plus que des capacités d'investissement (22 %). Le renforcement des contraintes réglementaires est également souvent cité (30 % des répondants).

Quels sont vos principaux problèmes aujourd'hui ?

Réponses (échantillon d'horticulteurs)	%
Coûts de la main d'œuvre	44 %
Coûts de l'énergie	41 %
Prix de vente des produits	40 %
Trésorerie	36 %
Contraintes réglementaires	30 %
Capacité financière pour investir	22 %
Disponibilité de main d'œuvre qualifiée	17 %
Renouvellement et la modernisation des outils	16 %
Concurrence des autres producteurs	15 %
Concurrence des jardinerie/GMS	13 %
Contraintes environnementales	12 %
Evolution de la demande	11 %
Transmission de l'entreprise	10 %
Manque de coordination avec les collègues	8 %

Source ANDi pour FranceAgriMer



Source RICA 2012 in GraphAgri 2014

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La main d'œuvre demeure une charge prépondérante en horticulture

Hypothèse :

Les producteurs français s'organisent, rationalisent leur production et leur logistique, se spécialisent et maintiennent leur compétitivité

H332

Publié le lundi 23 mars 2015 sur le site www.lienhorticole.fr

Turbulences en commerce de fleurs et plantes

Par Marie-Françoise Petitjean



(...)

Logistique : percée du bateau et du train

Le coût du transport aérien (la moitié du prix de vente d'une fleur en moyenne), et la menace sur les émissions de carbone conduisent les opérateurs à chercher des alternatives pour le transport de fleurs et de plantes. Mises en conteneur climatisé à la ferme, les fleurs ne souffrent d'aucune rupture de la chaîne du froid.

Côté train, les Pays-Bas ont réactivé des lignes ferroviaires intra-européennes. La Chine vient d'inaugurer une ligne dédiée au fret de 10 000 km vers l'Europe, appelée « nouvelle route de la soie ». Un premier convoi a livré 85 containers de biens de consommation à Madrid en 21 jours au lieu de plus de 30 jours par mer. Le coût est encore 20 % plus cher que le bateau mais le pays compte le réduire en multipliant les lignes à grande vitesse.

Les marchés traditionnels (États-Unis, Europe et Japon) sont stables ou en régression. Les anciennes républiques de l'Est ont tiré la consommation européenne, mais montrent une grande instabilité.

La croissance des marchés est attendue dans les pays à revenu intermédiaire et fort développement.

La situation économique pousse les consommateurs vers des produits à petit prix, ce qui favorise le développement de la grande distribution.

Le commerce global des végétaux faciles à transporter continuera de croître.

Dans ce contexte, la pression concurrentielle sur les pays développés restera forte. La Rabobank invite les producteurs européens à se concentrer sur les produits difficiles à transporter et saisonniers, les spécialités de qualité... ou à délocaliser leurs productions. Elle insiste sur les efforts de rationalisation de la chaîne d'approvisionnement, avec davantage de partenariats pour maîtriser l'offre, la logistique, les risques, la qualité et les prix.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Peu spécialisée, peu rationnelle, avec de forts coûts de transport, l'amont de la filière horticole française perd en compétitivité

Hypothèse :

La certification horticole sociale et environnementale est une condition pour pouvoir bénéficier des aides à l'investissement.

H28

La certification horticole française environnementale et sociale Qu'est-ce que Plante Bleue ?

<http://www.plantebleue.fr/quest-ce-que-plante-bleue/certification/>



Le label national de référence pour les professionnels de l'horticulture

Créée en février 2011, la certification Plante Bleue est le label national de référence des horticulteurs et pépiniéristes français engagés dans une démarche de production respectueuse de l'environnement.

La garantie des végétaux produits de façon éco-responsable

La certification Plante Bleue garantit officiellement que les végétaux certifiés ont été produits de manière éco-responsable par des entreprises de production horticoles françaises.

Elle concerne les horticulteurs et pépiniéristes produisant des plantes en pot ou à massif, des fleurs, des arbres, des arbustes et des bulbes. Les végétaux certifiés sont identifiables grâce au logo « Plante Bleue ».

Des pratiques de production respectueuses de l'environnement

Les entreprises horticoles certifiées Plante Bleue sont soumises à des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement, définies dans un cahier des charges précis.

Les entreprises certifiées s'engagent ainsi à : - optimiser l'arrosage, - limiter l'utilisation des engrais, - réduire les traitements, - trier et recycler les déchets, - réaliser des économies d'énergie, - respecter la faune et la flore locales.

Le cahier des charges de la certification Plante Bleue comporte également un volet qui met en valeur l'**engagement social et sociétal** (sécurité et santé au travail, gestion des relations humaines, rôle de l'entreprise dans son environnement sociétal...) des entreprises horticoles.

Un engagement reconnu par les pouvoirs publics

Plante Bleue est la seule certification reconnue par le Ministère de l'agriculture au titre du niveau 2 de la certification environnementale, prévue par le Grenelle de l'environnement, pour l'activité d'horticulture environnementale.

Plante Bleue s'inscrit ainsi dans un dispositif national reconnu par les pouvoirs publics.

Un engagement en faveur de l'environnement et de la planète

Les professionnels de la filière horticole ont créé la certification Plante Bleue pour valoriser l'engagement en faveur de l'environnement des producteurs. Ils répondent ainsi aux attentes croissantes des consommateurs en matière de développement durable et de protection de la planète ainsi qu'à la sensibilité accrue des donneurs d'ordre à la qualité environnementale et sociétale des produits dans le cadre d'une cité verte et durable. Pour les consommateurs, acheter Plante Bleue, c'est : - montrer son engagement pour le respect de l'environnement et de la planète, - s'engager dans un mode de consommation éco-responsable.

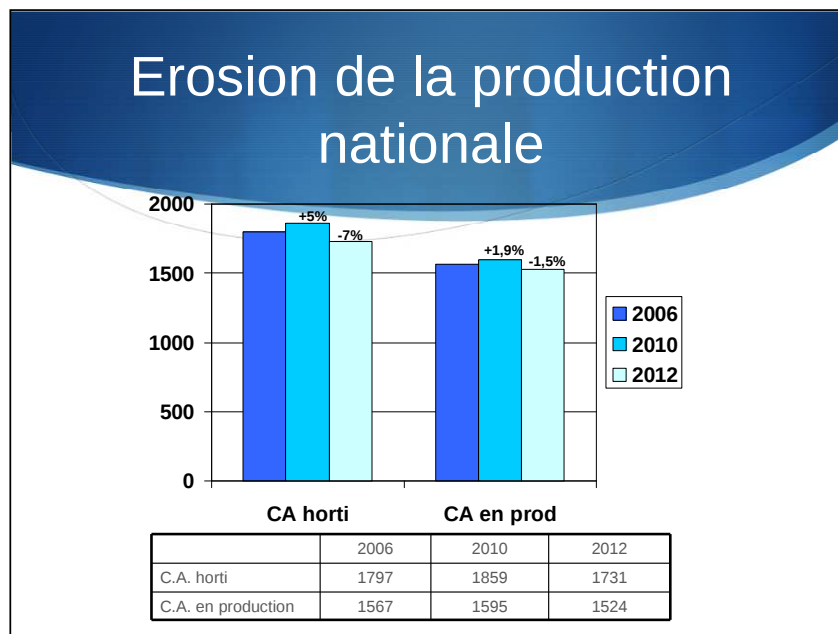
Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *L'accès aux aides à l'investissement n'est pas conditionné aux bonnes pratiques sociales et environnementales*

Hypothèse :

La chute du nombre d'entreprises horticoles se poursuit, et s'accompagne d'une diminution de l'offre française de végétaux.

H467



Source ANDi pour FranceAgriMer

La différence entre le C.A. horticole et le C.A. en production résulte des activités de négoce (BtoB) des entreprises. Le C.A. horticole chute en 2012 (- 7%) du fait de la crise qui pèse sur les achats de végétaux et la disparition d'entreprises importantes depuis 2006

Le C.A. en production baisse moins que le C.A. horticole (-1,5%): le taux de négoce baisse à 12% des ventes de végétaux.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : le nombre d'entreprises diminue mais par le jeu de la concentration la production horticole se maintient et même progresse.

Thématique Environnement : 7 hypothèses

H504 – Les déchets verts sont obligatoirement triés par les particuliers et sont systématiquement pris en charge par les collectivités locales (ramassage, traitement). **Vs** *Les particuliers se débrouillent avec leurs déchets verts (compostage individuel, apport à la déchèterie, mélange avec les autres déchets,...) en fonction de leur implication et des possibilités locales.*

H137 – Le coût environnemental est un critère d'achat du consommateur sur les produits d'ornement. **Vs** *Le consommateur ne tient pas compte du coût environnemental lors de ses achats de produits festifs (dont les plantes et fleurs).*

H501 – Les restrictions à l'usage de l'eau sont plus fortes pour les productions ornementales que pour les productions agricoles alimentaires, jusqu'à compromettre l'horticulture dans certaines régions. **Vs** *Les restrictions à l'usage de l'eau sont identiques pour l'agriculture alimentaire ou ornementale.*

H154 – Les modes d'entretien "0 phyto" se généralisent mais sont compensés par de l'entretien manuel qui permet de conserver un aspect « propre », sans mauvaises herbes ni maladies. **Vs** *Les modes d'entretien "0 phyto" se généralisent mais ne sont pas accompagnés par de l'entretien manuel, les canons de l'esthétique se modifient et le public apprécie les « herbes folles ».*

H128 – L'affichage environnemental est un progrès qui motive la filière horticole française dans l'évolution de ses pratiques et lui confère un avantage compétitif. **Vs** *L'affichage environnemental affaiblit la filière horticole française.*

H223 – La création de variétés OGM de plantes ornementales et leur commercialisation n'est pas autorisée dans l'UE. **Vs** *La commercialisation des variétés OGM de plantes ornementales est autorisée dans l'UE.*

H135 - L'étiquetage environnemental s'impose rapidement. **Vs** *La mise en œuvre de l'étiquetage environnemental, sous l'effet d'interventions politiques diverses, est différée de loin en loin.*

Hypothèse :

H504

Les déchets verts sont obligatoirement triés par les particuliers et sont systématiquement pris en charge par les collectivités locales (ramassage, traitement).

Trier, c'est la loi

Le tri des déchets est obligatoire. Mélanger les déchets d'ordures ménagères et les déchets recyclables est un délit passible d'une amende comprise entre 38 et 150 €.

Site de la ville de Cannes

Art. 3.2.3. Les déchets verts

Il s'agit des déchets des ménages issus de l'entretien des cours et jardins (tonte de gazon, branches, feuilles mortes...). Ces déchets ne sont pas pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères. Ils sont acceptés sur les centres de recyclage [par dérogation, malgré leur caractère putrescible] en vue d'une valorisation en centres de compostage.

Annexe VII 7.1.1. – Tri et présentation des déchets

Les usagers doivent impérativement se conformer à la signalétique mise en place ainsi qu'aux instructions du personnel d'exploitation en matière de tri, de présentation et de répartition des déchets. A cet égard, il est rappelé que la longueur des branchages déposés doit impérativement être réduite à 2 mètres avant rejet.

Règlement du service de la collecte des déchets ménagers de la Cub
(Communauté urbaine de Bordeaux)

Les déchets acceptés dans les déchèteries

VÉGÉTAUX

Branchages, feuillage, branches d'égavage, tailles de haies, tontes de pelouse.

Interdiction : branches de diamètre de plus de 15 cm, tronc, souche, sac plastique, pot de fleur, grillage

Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelle

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les particuliers se débrouillent avec leurs déchets verts (compostage individuel, apport à la déchèterie, mélange avec les autres déchets,...) en fonction de leur implication et des possibilités locales.

Hypothèse :

Le coût environnemental est un critère d'achat du consommateur sur les produits d'ornement.

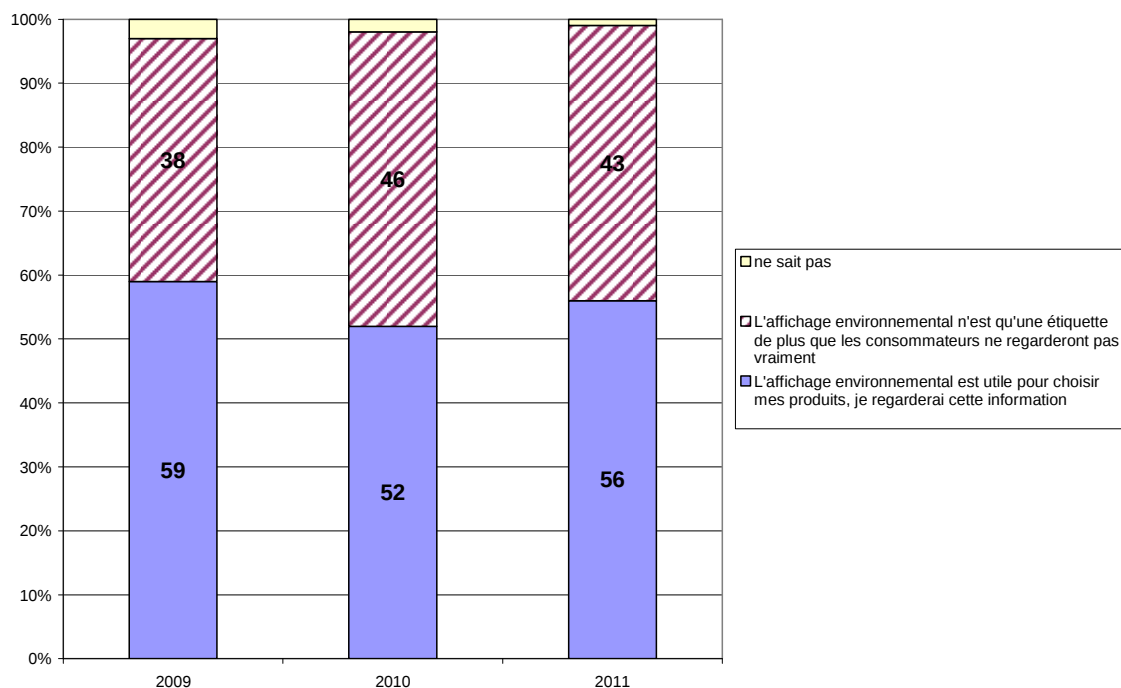
H137

En 2008, une plus grande confiance des Français dans la certification, l'étiquetage et les vertus des produits biologiques arrivait ainsi en deuxième place des facteurs cités par les consommateurs comme permettant d'augmenter leur consommation de produits biologiques, après des prix plus abordables mais devant la disponibilité ou l'aspect des produits (OCDE, 2011).

Ce sont autant d'éléments qui montrent le souhait des ménages de disposer d'une information environnementale sincère, objective et complète. Selon l'eurobaromètre 2009, 72 % des européens plébiscitaient une mesure obligatoire d'étiquetage carbone des produits (78 % en France et 80 % au Royaume-Uni), tandis que seuls 15 % estimaient que cela devait se faire de manière volontaire.

L'enquête Ethicity de 2011 a montré que 66 % des consommateurs français souhaitent avoir des informations sur l'impact environnemental de leurs achats en 2011. L'enquête 2011 du Crédoc confirme cet intérêt : 56 % des consommateurs déclarent qu'ils regarderaient cette information et qu'elle leur serait utile dans leurs choix de produits (graphique ci-dessous).

Graphique : Opinion des français sur l'utilité d'un affichage environnemental (en %) Source : Crédoc, enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français ».



Source CGDD Les consommateurs face à l'affichage environnemental – nov. 2012

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le consommateur ne tient pas compte du coût environnemental lors de ses achats de produits festifs (dont les plantes et fleurs).

Hypothèse :

Les restrictions à l'usage de l'eau sont plus fortes pour les productions ornementales que pour les productions agricoles alimentaires, jusqu'à compromettre l'horticulture dans certaines régions.

H501



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt



PROPLUVIA

La consultation des arrêtés
de restriction d'eau



Légende de la carte des restrictions d'eau

Restrictions par département



Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau



Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...



Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements



Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)



Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les restrictions à l'usage de l'eau sont identiques pour l'agriculture alimentaire ou ornementale.

Les modes d'entretien "0 phyto" se généralisent mais sont compensés par de l'entretien manuel qui permet de conserver un aspect « propre », sans mauvaises herbes ni maladies.

Aujourd'hui en France 13 septembre 2013

L'actualité / Dans les 22 régions

HAUTE-NORMANDIE

Objectif zéro phyto et pesticide à Rouen

Protéger la ressource en eau et préserver la biodiversité. Tels sont les objectifs que se donne la communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (Crea). Pour y parvenir, elle a lancé le programme Zéro phyto ou zéro pesticide pour les espaces verts, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon). « Des herbes folles sur le bord des routes ou des champs peuplés de coccinelles et de papillons, c'est ce que l'on appelle la gestion différenciée des espaces verts. Ce n'est pas moins d'entretien mais un autre mode de gestion qui revient à diminuer les fréquences de tonte ou ne pas utiliser des pesticides », explique un spécialiste de la Crea.



Oissel, Darnétal, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Quevilly et Montmain. Bassins de rétention d'eau, périmètres de protection de captage d'eau, déchetteries, zones d'activités, parcs urbains ou encore bases de loisirs... Plus de 300 sites, soit 135 ha, sont concernés.

Les particuliers doivent aussi adhérer au projet. Pour les sensibiliser, un club des jardiniers a été créé, qui rappelle les bonnes pratiques du jardinage durable avec des plans d'entretien, de désherbage et de formation d'agents. Une entreprise louable, selon Arnold Puech d'Alissac, le président de la fédération normande du syndicat des exploitants agricoles. A une condition cependant : « Que les mauvaises herbes n'arrivent pas à graines et polluent prairies et jardins. Car s'il y a prolifération non maîtrisée ou non contrôlée de ces mauvaises herbes, il faudra alors utiliser des pesticides à plus forte dose. »

La Crea croit fermement à cette initiative, elle s'est d'ailleurs fixée comme objectif que ses 70 communes soient dans la démarche zéro phyto en 2020.

JACQUES HARDOUIN

■ Faucher au bon moment

Cette gestion différenciée des espaces verts a été officialisée par une convention que les maires de sept communes de Seine-Maritime ont déjà signée : Saint-Jacques-sur-Darnétal, Roncherolles-sur-le-Vivier,

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les modes d'entretien "0 phyto" se généralisent mais ne sont pas accompagnés par de l'entretien manuel, les canons de l'esthétique se modifient et le public apprécie les « herbes folles ».

Hypothèse :

H128

L'affichage environnemental est un progrès qui motive la filière horticole française dans l'évolution de ses pratiques et lui confère un avantage compétitif.

Certification horticole : les réponses de la profession

Si la certification de management environnemental ISO 14 001 est déjà adoptée par une dizaine d'entreprises horticoles, les organisations professionnelles ont développé des schémas spécifiques à l'horticulture.

- L'interprofession VALHOR a répondu aux orientations du Grenelle et à la demande de la FNPHP en lançant la certification Plante Bleue, avec l'objectif de différencier et de valoriser la production horticole française. Le dispositif Plante Bleue comporte aujourd'hui 2 outils correspondants aux niveaux 1 et 2 de HVE (engagements de moyen) : l'autodiagnostic développé par l'ASTREDHOR et le référentiel de bonnes pratiques. Ces deux outils sont téléchargeables sur le site de VALHOR. Ils s'articulent autour de 7 thèmes : gestion de l'irrigation, stratégie de fertilisation, protection des cultures, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets et pour le référentiel de niveau 2, environnement de l'entreprise et volet social. Le programme plante bleue est en phase de lancement et de reconnaissance au titre HVE2. selon les chiffres communiqués par l'ASTREDHOR, 150 entreprises ont téléchargé l'autodiagnostic et 12 sont aujourd'hui certifiées. Le niveau 3 sera élaboré en 2012.

- Lancé en 1995 au niveau international, MPS-ABC a été introduit en France en 2000 et fédère 3 500 producteurs dans une quarantaine de pays. Certification environnementale de résultat, MPS-ABC est à ce jour le seul système permettant une mesure de l'impact environnemental des productions ornementales, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs (consommation, caractère polluant et sensibilité du site). MPS-ABC évalue les intrants constituant les enjeux majeurs de la production horticole : pesticides, énergie, engrais. Il calcule les émissions de CO² liée au chauffage et permet la mesure des progrès de entreprises et de la filière. Le score obtenu est ramené à la surface, pour refléter l'impact sur le territoire. D'ici 2 ans, le système permettra également un calcul d'impact par unité produite, ce qui est un pas vers l'affichage environnemental. MPS-France regroupe aujourd'hui 158 producteurs représentant 31% de la pépinière et 17% de la production de plantes en pot française. Des contacts ont été établis entre VALHOR et MPS pour étudier les passerelles possibles au niveau 3 de HVE.

BHR infos /janvier 2022

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *l'affichage environnemental affaiblit la filière horticole française*

Hypothèse :

H223

La création de variétés OGM de plantes ornementales et leur commercialisation n'est pas autorisée dans l'UE.

Echec de l'oeillet bleu

Melbourne - La situation de blocage qui caractérise le débat sur les aliments génétiquement modifiés en Europe vient d'avoir un effet inattendu en Australie. Florigène, la société australienne qui a créé **les premières fleurs génétiquement modifiées commercialisables**, des **oeillets bleus** (voir Biofutur 187-16), doit, pour les vendre, se rabattre sur les États-Unis, au lieu de l'Europe comme initialement prévu. Tim Thwaites (Biofutur N°195 de décembre 1999)

Plantes ornementales OGM

Lundi, 05 Mars 2007 - Rédaction Sillon Belge

L'Union européenne divisée sur la question de la mise sur le marché d'un illet bleu génétiquement modifié. Les Etats membres de l'Union Européenne se sont montrés divisés face à la mise sur le marché d'un illet bleu car cette couleur a été obtenue par manipulation génétique.

Plusieurs pays, y compris dans les rangs de ceux habituellement favorables aux biotechnologies, ont souligné que les risques de dissémination, même faibles, étaient peut-être disproportionnés étant donné l'intérêt très limité de cet OGM pour les consommateurs.

L'Union Européenne autorise l'importation d'oeillets bleus obtenus par génie génétique. La firme australienne [Florigene](#) a reçu l'autorisation d'importer sur le marché européen, des fleurs coupées dont la couleur a été modifiée génétiquement. La culture de ces plantes reste néanmoins interdite sur le territoire de l'UE et les fleurs doivent être correctement étiquetées: "Ce produit est un organisme génétiquement modifié"; il doit être en outre précisé que ces fleurs ne sont destinées ni à la consommation animale ou humaine (sic !), ni à être cultivées.

La firme [Florigene](#) est l'une des premières "biotech" australienne, elle a été acquise par le groupe japonais Suntory. Les oeillets bleus seront mis sur le marché sous le nom de variété "Florigene Moonlite™".

La variété Moonlite 123.2.38 possède des fleurs de couleur violette. Cette couleur a été obtenue par insertion de deux gènes codant pour des enzymes de la voie de biosynthèse des anthocyanes la dihydroflavonol 4-reductase (dfr) et la flavonoid 3'5' hydroxylase (f3'5'h). En combinaison avec les enzymes de synthèse déjà présentes chez l'oeillet ces deux nouvelles enzymes donnent naissance à deux pigments le delphinidine et la cyanidine qui s'accumulent dans le pétale. La plante est aussi tolérante aux herbicides de la classe de sulfonilurées; cette résistante est introduite pour faciliter la phase de sélection lors de la transgénèse, elle n'est pas utilisée pour la culture de l'oeillet. Une autre variété d'oeillet "Florigene Moondust™" qui est aussi génétiquement modifiée avait déjà reçu une autorisation de vente (et de culture) d'EU in 1997. Aujourd'hui, printemps 2010, 75 million [d'oeillets transgéniques ont été vendus](#). Source <http://ogm2017.wikidot.com/doc:oeillets-transgeniques>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : la commercialisation des variétés OGM de plantes ornementales est autorisée dans l'UE.

L'étiquetage environnemental s'impose rapidement.

Pas d'affichage environnemental en France avant mi-2016 "au mieux"

Publié le 18-11-2013

Paris (AFP) - L'affichage environnemental des produits, pour orienter les consommateurs vers les produits les moins nocifs pour la planète, ne devrait pas être mis en place avant la mi-2016 "au mieux", selon un rapport d'évaluation rendu public lundi par le gouvernement.

Au vu de différents obstacles techniques et économiques à lever et des nécessaires étapes administratives, les premiers affichages environnementaux pourraient être proposés, de façon volontaire, par des entreprises "au mieux à partir du deuxième semestre 2016", indique ce rapport.
(<http://u.afp.com/i8a>).

En cas de démarche obligatoire, "c'est peut-être au plus tôt la date de 2020 qu'il conviendrait d'ambitionner", ajoute ce document faisant le point sur l'expérimentation d'un tel affichage "vert", de manière volontaire, par 168 entreprises entre juillet 2011 et juillet 2012.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La mise en œuvre de l'étiquetage environnemental, sous l'effet d'interventions politiques diverses est différée de loin en loin.

Thématique Dynamique de filière : 12 hypothèses

H196 – Des alliances se développent entre les obtenteurs et producteurs de jeunes plants renforçant une filière de production de semences, boutures, jeunes plants,... nationale. **Vs** *Aucune alliance ne se crée entre les obtenteurs et producteurs de jeunes plants et la filière de production horticole française est de plus en plus dépendante de l'étranger.*

H24 – La spécificité sectorielle se renforce : les entreprises du végétal (de la filière horticole ornementale) continuent à constituer un secteur d'activité clairement identifié (autonome en termes capitalistiques, en termes de produits,...). **Vs** *La spécificité sectorielle se dilue : les entreprises du végétal intègrent se font absorber par, ou investissent, des activités (ou secteurs d'activité) autres (alimentation, décoration, équipements extérieurs,...).*

H466 – De grandes exploitations horticoles déclinent leur savoir faire en franchises et les possibilités d'emplois et de carrières attirent des jeunes qui reviennent vers les métiers de l'horticulture et en acceptent les critères et les normes. **Vs** *Les grandes exploitations ne se développent pas et n'offrent pas de perspectives d'emploi aux jeunes.*

H483 – La France affirme son ambition pour le secteur horticole et se dote d'une politique nationale. **Vs** *La performance du secteur horticole est liée exclusivement aux entreprises sans intervention de l'Etat.*

H197 – L'ensemble de la filière, via Valhor, s'accorde sur des tendances de la demande et des gammes à promouvoir. **Vs** *Aucune tendance n'est portée par la filière du végétal d'ornement dans son ensemble.*

H203 – La filière horticole évolue vers davantage d'intégration des rôles des concepteurs, innovateurs et producteurs dans le but de mieux prendre en compte les tendances du marché. **Vs** *La filière horticole laisse filer les missions d'innovation à l'étranger et de conception aux décorateurs.*

H33 – Les règles communautaires sur les interprofessions et les OP consolident le rôle de Valhor dans l'organisation de la filière. **Vs** *Les règles communautaires sur les interprofessions et les OP fragilisent l'interprofession horticole qui perd son agrément à l'extension des CVO.*

H40 – Les décisions concernant la spécificité de la filière horticole reposent de plus en plus sur l'UE. **Vs** *les décisions concernant la spécificité de la filière horticole reposeront de plus en plus sur l'Etat français.*

H50 – La régionalisation des aides du 2nd pilier accentue la spécialisation horticole des régions où la filière est déjà importante. **Vs** *La mise en œuvre des aides du 2nd pilier, ne favorise pas une spécialisation accélérée des régions.*

H8 – Les métiers du végétal qui allient la relation au vivant et la haute technologie attirent des jeunes à différents niveaux de qualification. **Vs** *Les métiers du végétal ont une image de travail manuel, rebutante pour les jeunes notamment les diplômés qui ne cherchent pas à intégrer la filière.*

H25 – Les outils techniques collectifs de la filière (pôle Végépolys, Astredhor) ont un rôle dans le maintien d'une recherche spécifique. **Vs** *Les outils techniques collectifs de la filière rejoignent des structures moins spécialisées, ce qui en dilue la spécificité.*

H275 – L'évolution de la logistique du dernier km modifie durablement les taux de rentabilité des entreprises aux différents niveaux de la filière. **Vs** *Les taux de rentabilité des entreprises ne sont pas impactés par l'évolution de la logistique du dernier km.*

Hypothèse :

H196

Des alliances se développent entre les obtenteurs et producteurs de jeunes plants renforçant une filière de production de semences, boutures, jeunes plants,... nationale.

Chrysanthèmes - jeunes plants : Osez les mélanges de couleurs !

Le lien horticole - mercredi 21 décembre 2011

Pour dynamiser le marché des chrysanthèmes et celui des jeunes plants horticoles, obtenteurs et fournisseurs de plants cherchent à répondre à l'engouement des consommateurs pour les compositions en mélanges de couleurs.

Un exemple de démarche entreprise par les Ets Bernard : « Les options possibles sont testées sur 1 à 2 années pour vérifier si les idées tiennent les promesses. En prenant et en interchangeant des coloris dans la même série, cela donne le maximum de chances qu'ils iront bien ensemble avec une végétation et une floraison homogènes. Pour anticiper la demande, nous réalisons de plus en plus d'essais, également entre séries. Par exemple en associant :

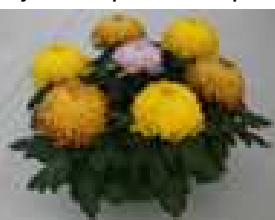
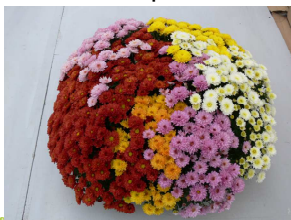
- . un Korus® violet avec un Yahou® (Korus® - Yahou® Golden-Frigo®) ;
- . ou Korus® - Cigal® - Musi® ;
- . ou encore Bali® - Clero® Blanc - Cléro® Citron.

Cela permet de proposer une gamme plus large et de compenser, notamment, une diminution des ventes de potées en grosses fleurs... ». Cette démarche, valable chez les chrysanthémistes, vaut aussi pour les multiplicateurs de plants horticoles : « séduire leurs clients producteurs, pour qu'ils séduisent leurs clients consommateurs », affirme Pierre Haberschill.

Les sociétés Sauvé-Guittet et Haberschill vont jusqu'à proposer certains mélanges déjà racinés dans la même motte.

Présentation de compositions proposées par trois entreprises présentes au Salon du chrysanthème 2011 à Aubagne (13) :

- . Bernard Chrysanthèmes, obtenteurs et producteurs de plants de chrysanthèmes ;
- . Sauvé-Guittet, obtenteurs et producteurs de plants de chrysanthèmes, de « géraniums » et de plantes horticoles de printemps ;
- . Haberschill, producteur de jeunes plants de plantes horticoles.



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *Aucune alliance ne se crée entre les obtenteurs et producteurs de jeunes plants et la filière de production horticole française est de plus en plus dépendante de l'étranger.*

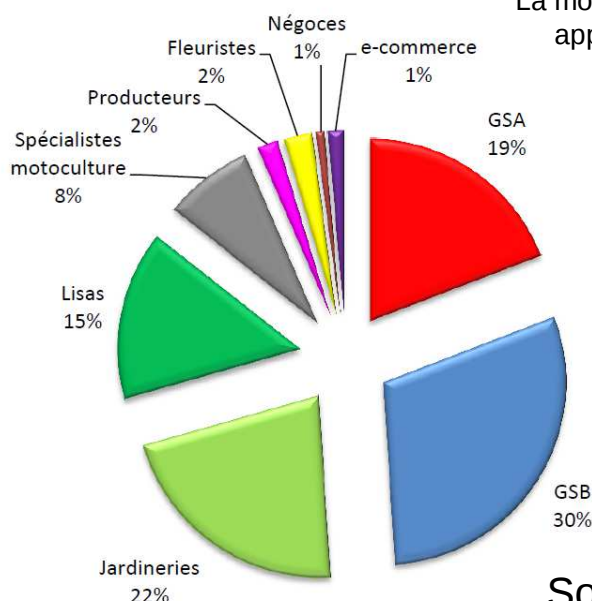
Hypothèse :

La spécificité sectorielle se renforce : Les entreprises du végétal (de la filière horticole ornementale) continuent à constituer un secteur d'activité clairement identifié (autonome en termes capitalistiques, en termes de produits,...).

H24

Le marché amateur – année 2012

LES PARTS DE MARCHÉ CIRCUITS EN 2012



La moitié du marché du jardin est approvisionné par les grandes surfaces de bricolage ou d'ameublement

Source Promo Jardin

Le 6 août 2014, ouvrira à Clermont-Ferrand un nouveau magasin Ikea. Pour son trentième point de vente installé dans l'Hexagone, l'enseigne a choisi d'y transposer le concept que l'on retrouve dans l'espace jardin du magasin d'Almhult (au sud de la Suède) et qui se rapproche fortement de celui d'une jardinerie traditionnelle. Dans le concept traditionnel Ikea, les produits d'extérieur et de jardin, y compris les plantes, se trouvent au premier niveau du magasin, en vrac avec les objets de décoration. Dans le nouveau concept, ils vont occuper un espace dédié, aéré, et surtout baigné d'un éclairage naturel, grâce à d'immenses baies vitrées et des puits de lumière. Selon l'entreprise, la présence de ce véritable espace jardinerie créera une zone tampon permettant de réguler la température, notamment la nuit. Cette mise en scène ne pourra sans doute pas être intégrée dans les magasins existants, mais Ikea semble vouloir désormais s'ouvrir sur l'outdoor et le jardin, avec par ailleurs, une offre réorganisée, et étoffée. (Source LSA).

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La spécificité sectorielle se dilue : les entreprises du végétal intègrent se font absorber par, ou investissent, des activités (ou secteurs d'activité) autre (alimentation, décoration, équipements extérieurs,...)

Hypothèse :

De grandes exploitations horticoles déclinent leur savoir faire en franchise et les possibilités d'emploi et de carrières attirent des jeunes qui reviennent vers les métiers de l'horticulture et en acceptent les critères et les normes.

H466



Observatoire structurel des entreprises de production de l'horticulture et de la pépinière ornementales



- Les filières de l'horticulture et de la pépinière en France en 2012 -

La dynamique de concentration des structures de production s'accompagne sur la période récente d'un recul du chiffre d'affaires.

Entre les enquêtes réalisées de 2001 à 2006 (consolidées en 2006) et celle de 2012, le secteur de l'horticulture ornementale et de la pépinière a connu un mouvement de concentration de ses structures de production qui s'est traduit par la disparition de près de 28 % des entreprises, soit un taux moyen de l'ordre de 3,1 % par an. Ce rythme est légèrement inférieur à celui constaté avant 2006 (-3,5 % / an). Il s'accompagne depuis peu, sous l'effet des crises successives (qui pèsent sur les achats de végétaux d'ornement) et de la forte concurrence des produits d'importation, d'une érosion de la valeur globale du chiffre d'affaires des producteurs français, qui a perdu plus de 9 % de sa valeur 2006. Le chiffre d'affaires réalisé à partir de la production propre des entreprises (hors négoce) résiste un peu mieux avec un recul inférieur à 8 % en 9 ans.

Tableau 1 : Comparaison des principaux indicateurs socio-économiques (2012 / « 2006 »)

Principaux indicateurs	2012	« 2006 »	Evolution brute	Evolution moyenne annuelle (1)
Nombre d'entreprises	4 450	6 144	-27,6%	-3,1%
C.A. horticole cumulé (1000 €)	1 632 303	1 797 179	-9,2%	-1,0%
C.A. production cumulé (1000 €)	1 442 800	1 567 893	-8,0%	-0,9%
C.A. horticole moyen (1000 €)	367	293	25,4%	2,8%
Surface totale (ha)	17 957	21 145	-15,1%	-1,7%
Emplois totaux (ETP)	22 544	29 912	-24,6%	-2,7%

(1) L'année de référence moyenne des enquêtes antérieures est 2003 et les évolutions sont calculées sur 9 ans

(...) le recul des ventes constaté en 2012 est attribuable en premier lieu à la stagnation de l'activité de nombreuses entreprises, mais également à la disparition sur la période récente de plusieurs exploitations importantes, en pépinière dans un premier temps mais aussi dans l'horticulture depuis peu. La disparition des ces leaders régionaux n'est souvent que partiellement compensée par l'augmentation de l'activité des entreprises restantes, lesquelles n'ont pas toujours la capacité ni les savoirs faire pour reprendre les parts de marché perdues.

Tableau 3 : Evolution de l'emploi et de la productivité

Emplois	2012	"2006"
Emplois totaux (ETP) y.c. dirigeants	22 544	29 912
Dont salariés permanents (ETP)	14 091	18 762
Nombre moyen d'ETP/entreprise	5,1	4,9
Nombre moyen d'ETP/hectare	1,26	1,41
C.A. horticole / ETP (€)	72 404	60 083



<http://www.franceagri.fr/content/download/26855/235427/file/ETU-HOR-2013-ObsStructEnt-SynthFRANCE2012.pdf>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les grandes exploitations ne se développent pas et n'offrent pas de perspectives d'emploi aux jeunes.

Hypothèse :

La France affirme son ambition pour le secteur horticole et se dote d'une politique nationale.

H483

FranceAgriMer L'avenir de la filière horticole à l'horizon 2025

FranceAgriMer travaille à l'élaboration d'un plan stratégique pour l'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025.

Le 19 février dernier, FranceAgriMer a présenté au ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et au ministre délégué à l'Agroalimentaire ses réflexions stratégiques sur l'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025. Les travaux se poursuivent afin d'approfondir les relations inter-filières, notamment entre secteur végétal et animal, en vue de l'adoption d'un plan stratégique national en mai.

(...)

Des stratégies pour l'horticulture et la pépinière

L'analyse identifie deux enjeux clés : le développement des marchés (compétitivité de la filière et des entreprises) et le développement du potentiel économique du secteur. Elle énumère différents objectifs pour répondre à ces enjeux. Par exemple, pour favoriser la mise en marché, les actions proposées vont de la diversification des circuits de commercialisation au sein des entreprises à l'amélioration de la demande sur les marchés publics (guide de bonnes pratiques pour l'acheteur public, charte de promotion des produits horticoles, définition d'une palette végétale avec les acteurs du paysage), en passant par la contractualisation entre opérateurs et la mise en synergie des transports et de la logistique.

Les autres objectifs visent le renforcement du regroupement de l'offre, le développement de la connaissance des marchés, la promotion des produits horticoles, la modernisation de l'outil de production, les démarches d'innovation, et l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

Le lien horticole – jeudi 24 avril

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *La performance du secteur horticole est liée exclusivement aux entreprises sans intervention de l'Etat.*

Hypothèse :

H197

L'ensemble de la filière, via Valhor, s'accorde sur des tendances de la demande et des gammes à promouvoir.

Refonte du guide pratique des tendances de CHLOROSPHERE en cahier de tendances

Le cabinet de tendances des univers du jardin, du végétal et du paysage CHLOROSPHERE a été créé il y a maintenant quatre ans sur l'idée que la filière, au sens global, devait se doter d'outils pour anticiper les évolutions du marché et les attentes des consommateurs.

Plus de 250 entreprises des secteurs touchés par CHLOROSPHERE avancent désormais au quotidien avec cette connaissance des tendances.

En ces temps troublés, les professionnels sont de plus en plus nombreux à désirer une traduction concrète et pragmatique de toutes les tendances décryptées et analysées. Là où auparavant il y avait du temps, des ressources humaines et des moyens, il faut à présent aller droit au but.

CHLOROSPHERE n'est pas en marge de ce phénomène, bien au contraire, et annonce la refonte totale de son Guide pratique des tendances. **Depuis le 15 octobre 2013, les acteurs des filières du végétal, du jardin et du paysage peuvent découvrir un support totalement ré-inventé en un véritable cahier de tendances.**

Ce cahier de tendances 2015 sera édité en série ultra-limitée à 50 exemplaires uniquement.

Témoignages d'entreprises :

SYNGENTA, Denis CHEVROLLIER, Responsable activité fleurs Europe

« Ce Guide est une véritable source d'inspiration. Dans notre environnement, nous lisons des choses, nous voyons des choses, mais nous n'avons pas les clés pour les traduire, c'est seulement notre intime conviction qui entre en jeu. Ce Guide permet de traduire nos pensées, ce que l'on voit, ce que l'on sent. Nous nous sommes servis du cahier pour traduire les tendances sur notre stand. Il nous aide dans les matières et les coloris, ça nous a permis de communiquer de manière différente. Aussi bien en interne qu'en externe, ça procure un angle de vue différent. Et ça c'est possible grâce au cahier lui-même, aux présentations, exploitations et la passion que Chlorosphère transmet. Avoir un regard différent, amener une réflexion différente sur les choses est important pour nous. De temps en temps quand on se remet en question on le ré-ouvre et ça nous permet d'avoir une confirmation, ça évite les fautes de goûts, c'est un garde fou. »

TRUFFAUT, Elisa Doussot, chef de produits.

« Je trouve que le Cahier de Tendances est très fouillé et très détaillé. La palette végétale est très intéressante. En ce qui me concerne, je l'ai consulté plus à titre d'inspiration personnelle qu'en application directe avec ma famille de produits.

J'ai lu le dernier Guide en entier et je me suis fait une synthèse de chacune des différentes tendances décryptées afin de m'approprier de manière pragmatique cet outil.

Ce que je trouve intéressant avec Chlorosphère c'est qu'après avoir acheté le Guide, il y a la partie conseil. Ainsi les entreprises qui en ressentent le besoin peuvent aller plus loin avec Chlorosphère. »

<http://angerstechnopole.com>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Aucune tendance n'est portée par la filière du végétal d'ornement dans son ensemble.

Hypothèse :

H203

La filière horticole évolue vers davantage d'intégration des rôles des concepteurs, innovateurs et producteurs dans le but de mieux prendre en compte les tendances du marché.



Palmarès des innovations au SIVAL 2012

Le 18 novembre, le jury final composé de journalistes et de représentants d'organismes professionnels s'est réuni pour sélectionner les lauréats du concours Sival d'or qui récompense chaque année les meilleures innovations dans le domaine du végétal.

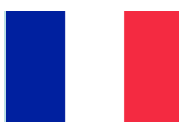
Sival d'or sur grains de riz

Un des deux Sival d'or a été décerné au Met52® Granulé proposé par Everris, un insecticide biologique pour combattre les œufs et les larves de l'otiorhynque de la vigne *Otiorhynchus sulcatus*. La formulation granulée à base de grains de riz stérile contient le champignon *Metarhizium anisopliae*, naturellement présent dans les sols. Utilisable sous serre et en extérieur, il est homologué pour être incorporé au terreau ou en pleine terre en production d'arbres et arbustes d'ornement, cultures florales diverses, fraisiers, baies et raisin. Les spores de *Metarhizium anisopliae* infectent différents stades de développement des insectes. « En l'absence de larves ou pupes des insectes sensibles à *Metarhizium anisopliae*, les spores peuvent rester dans le sol pendant des années sans germer », précise le fournisseur. « Met52 (marque déposée de Novozymes Biologicals, BioAg) est compatible avec la plupart des classes de fongicides dans des applications sur des sols. »

Argent au secours des serres

Parmi les Sival d'argent, Redufuse de Mardenkro a de nouveau été récompensé - il avait obtenu le premier prix au concours de l'innovation Horti Fair -, dans la catégorie cultures légumières. Le Concept Atlantique JRC de Serres JRC est un assemblage qui permet la jonction d'un chéneau poutre en aluminium avec les poteaux, les arceaux et le film de couverture d'une serre plastique. Il permet de supprimer un poteau sur 2 à l'intérieur de la serre plastique et de mettre en place des structures hautes, avec une luminosité et un volume d'air augmentés. Les monteurs de serre peuvent fixer le film par l'intérieur de la serre en sécurité à partir d'une nacelle élévatrice. GreenWatt offre, pour la filière fruits et légumes, un procédé de bio-méthanisation « multi-étapes ». Son intérêt majeur est de faire fonctionner des centrales sur site industriel avec des coproduits à 100 % d'origine végétale, sans apport extérieur d'effluents d'élevages.

Le Swirski-Mite Plus LD (Longue durée) de Koppert a reçu une citation. Il favorise une libération des acariens prédateurs *Amblyseius swirskii* pour lutter contre les thrips et les aleurodes sur une plus longue période que le sachet « standard ». Le Calib'Tout, de Mecaflor, est un système semi-automatique de calibrage, triage et comptage des porte-greffes (rosier, pommier, petits fruits, arbousier...) et de plants de végétaux (fraisier, griffes de muguet ou d'asperge...).



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La filière horticole laisse filer les missions d'innovation à l'étranger et de conception aux décorateurs.

Hypothèse :

Les règles communautaires sur les interprofessions et les OP consolident le rôle de Valhor dans l'organisation de la filière.

H33

Les missions de Val'hor



- Développer la consommation de produits et de services par la communication et la promotion collective.
- Réaliser des programmes d'expérimentation en matière d'innovation technique.
- Favoriser le recrutement dans la filière par la valorisation des métiers et des savoir-faire.
- Élaborer et mettre en œuvre des règles et disciplines de qualité et de certification.
- Développer la connaissance du marché et de la filière par la réalisation et la diffusion d'études.
- Optimiser les mécanismes du marché et la synergie entre les opérateurs.

<http://www.valhor.fr/a-propos-de-valhor/missions-et-activite>

Extrait du communiqué de presse du 25 juin 2013 du du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



Accord au Conseil des Ministres européens sur la PAC 2014 - 2020. Une nouvelle PAC se dessine : plus juste, plus verte, plus régulatrice et tournée vers les jeunes

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

(...) La réintégration des outils de régulation du marché (droits de plantations viticoles, quotas sucre...) est aussi importante et emblématique. C'est un véritable changement après une décennie de dérégulation, qui a montré ses limites de manière criante ces dernières années.

Par ailleurs, la reconnaissance et le renforcement du rôle des interprofessions dans la structuration des filières est aussi un sujet de grande satisfaction à un moment où l'amont des filières doit jouer collectif pour répondre aux difficultés que traverse le monde agricole. (...)

<http://www.gouvernement.fr/action/la-reorientation-de-la-pac> La réorientation de la PAC

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les règles communautaires sur les interprofessions et les OP fragilisent l'interprofession horticole qui perd son agrément à l'extension des CVO.

Hypothèse :

Les décisions concernant la spécificité de la filière horticole reposent de plus en plus sur l'UE.

H40



De nombreux sujets vont être débattus dans les textes communautaires et qui concernent la filière horticole

- Le nouvel outil de la gestion de crise
- les règles de la concurrence
- le nouveau fonctionnement des interprofessions
- l'ouverture des aides directes pour l'horticulture
- les règles de la convergence pour les aides directes
- le volet 2^{ème} pilier



De nombreux sujets vont être débattus dans les textes français et qui concernent la filière horticole

Aides directes :

- Éligibilité des surfaces horticoles
- Recouplage éventuel des aides en fonction de la main d'œuvre

OCMU

- mise en œuvre des règles relatives aux organisations de producteurs
- gestion des aléas

Développement rural :

- les mesures spécifiques horticoles : investissements, mesures environnementales

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Présentation 12 juillet 2012
Anne Haller Chargée de mission OCM FranceAgriMer

• 23

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : les décisions concernant la spécificité de la filière horticole reposeront de plus en plus sur l'Etat français.

Hypothèse :

La régionalisation des aides du 2nd pilier accentue la spécialisation horticole des régions où la filière est déjà importante.

H50

http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_5.2.6.html

Second pilier de la PAC : la politique de développement rural



La politique de développement rural est renforcée et confirmée comme le second pilier de la politique agricole commune (PAC). La réforme a visé à améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la foresterie, à renforcer les liens entre l'activité primaire et l'environnement, à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales, à stimuler la coopération et l'innovation et à encourager la diversification de l'économie des collectivités rurales.

Objectifs

La politique agricole et rurale joue un rôle de premier ordre dans la cohésion territoriale, économique et sociale de l'Union, d'une part, et dans la protection de l'environnement, d'autre part. Il faut rappeler que l'agriculture et l'industrie de la forêt sont un secteur qui se caractérise par ses liens avec les ressources naturelles. À elles deux, elles couvrent 78 % du territoire de l'Union. La surface agricole utile représente plus de 170 millions d'hectares. L'agriculture est également le plus grand utilisateur d'eau, ainsi que le premier producteur de biomasse à des fins énergétiques. À côté des mesures de marché (premier pilier), la politique de développement rural (deuxième pilier) est devenue un élément essentiel d'un modèle agricole européen fondé sur la multifonctionnalité de l'activité agricole. Son objectif majeur est de mettre en place un cadre cohérent et durable garantissant l'avenir des zones rurales en se fondant, notamment, sur sa capacité à fournir un éventail de services publics qui dépassent la simple production de denrées alimentaires et sur le potentiel des économies rurales à créer de nouvelles sources de revenus et d'emplois, tout en protégeant l'héritage culturel, environnemental et patrimonial du monde rural.

Contenu du règlement (UE) no 1305/2013

Dans le but de garantir le développement durable des zones rurales, le second pilier de la PAC obéira à six priorités: encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales; améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts; promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture; restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie; promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie; promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales. (...)

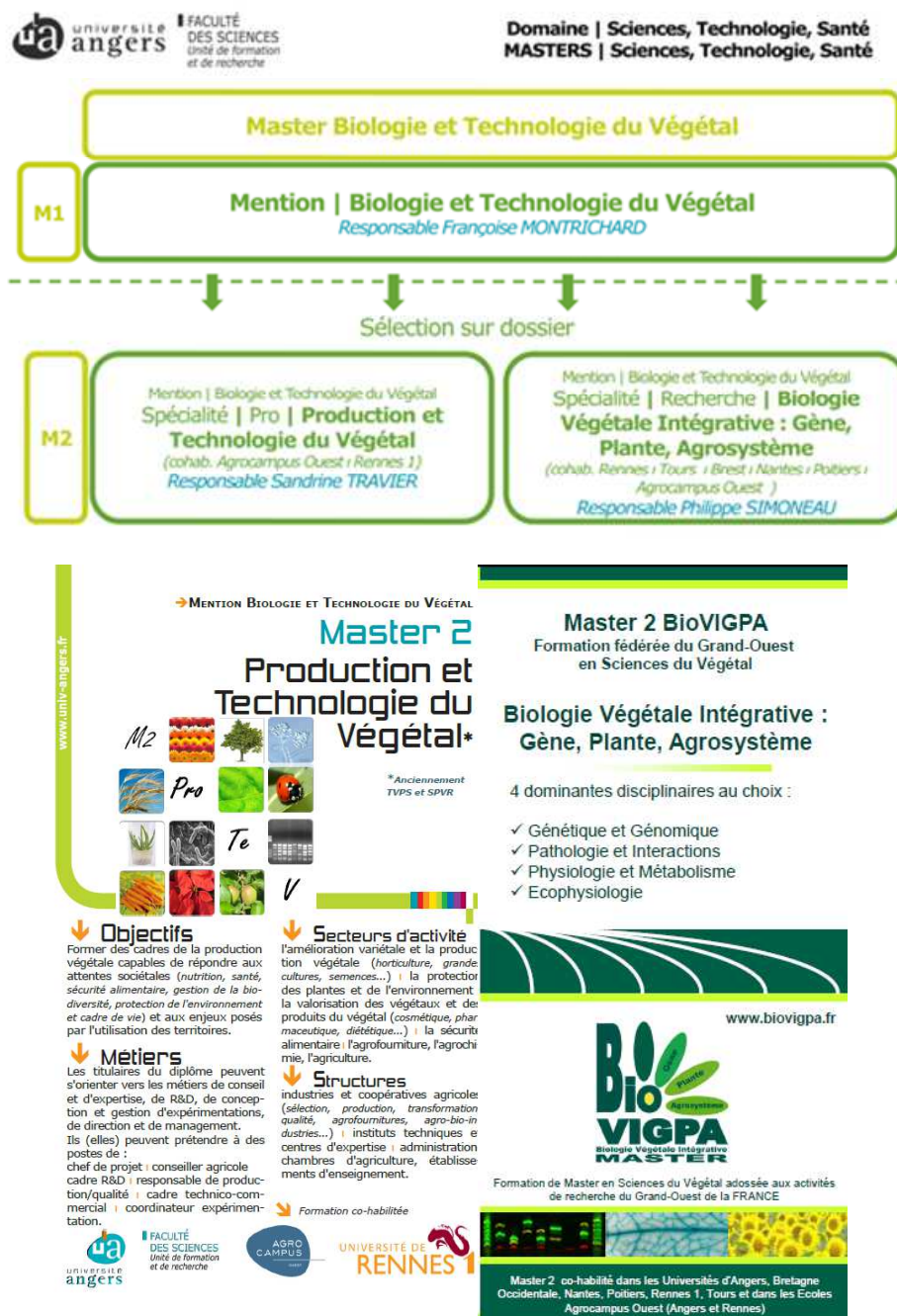
Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La mise en œuvre des aides du 2nd pilier, ne favorise pas une spécialisation accélérée des régions.

Hypothèse :

Les métiers du végétal qui allient la relation au vivant et la haute technologie attirent des jeunes à différents niveaux de qualification.

H8



3 exemples de formations universitaires de haut niveau sur le végétal.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

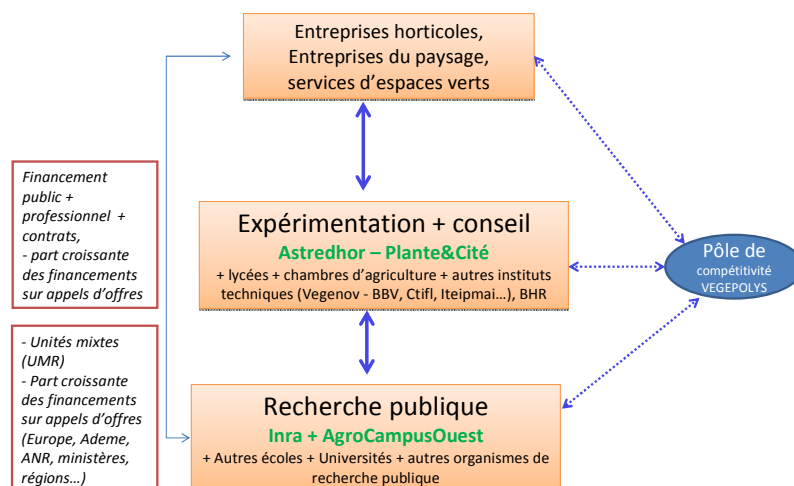
Versus : Les métiers du végétal ont une image de travail manuel, rebutante pour les jeunes notamment les diplômés qui ne cherchent pas à intégrer la filière.

Hypothèse :

Les outils techniques collectifs de la filière (pôle Végépolys, Astredhor) ont un rôle dans le maintien d'une recherche spécifique.

H25

Panorama général de la R&D



1 - Une tension entre :

La nécessité de **positionnement international** des organismes de recherche, être compétitif et lisible, **mode d'évaluation des chercheurs** sur publications scientifiques → éviter la dispersion, recherche disciplinaire plutôt que « filière » **Et** L'affirmation du **caractère finalisé** des recherches Inra → incitation à plus de transdisciplinarité, de liens avec les filières, les territoires.

2 - Une baisse des financements propres :

Développement des contrats et financements en réponse à des appels d'offres (durée de 3 à 5 ans).

3 - L'enseignement supérieur agronomique : grandes écoles essentiellement

Peu de recherche universitaire, peu de thèses.

4 - Très peu de recherches en sciences économiques et sociales

5 - Une difficulté à faire émerger des demandes d'intérêt collectif en horticulture ornementale

- Enorme diversité des cultures
- Caractère atypique de nos produits (non alimentaires, non transformables)
- Manque de cohésion et de vision collective au plan national, la filière reste insuffisamment organisée → mais rôle structurant de l'Astredhor et de Val'hor.

6 - Enjeux de nos filières peu valorisés et perçus comme mineurs comparés à ceux des filières céréales, oléagineux et protéagineux...

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les outils techniques collectifs de la filière rejoignent des structures moins spécialisées, ce qui dilue la spécificité

Hypothèse :

L'évolution de la logistique du dernier km modifie durablement les taux de rentabilité des entreprises aux différents niveaux de la filière.

H275

Les acteurs de la logistique doivent se concentrer et élargir leur offre.

Les acteurs de la supply chain sont confrontés à une double problématique : la nécessité de massifier les flux pour réduire le coût de la livraison et celle de proposer des solutions de proximité toujours plus nombreuses et poussées (livraison à domicile, sur rendez-vous, express, en points relais, en magasin, en drive...) pour répondre aux attentes du client final. Les uns se rapprochent dans une logique de stratégie de volume, les autres étendent leur périmètre d'intervention en amont ou en aval de la chaîne grâce à des acquisitions ou des partenariats.

**In « Le dernier kilomètre dans la logistique du e-commerce
De la massification des flux à la relation client » Etude XERFI**

Sachant que le dernier kilomètre est le segment de la chaîne logistique le plus coûteux (jusqu'à 40% du coût total), comment l'optimiser afin de pérenniser la rentabilité économique tout en respectant des attentes de plus en plus fortes émanant des distributeurs, des municipalités et des clients-citadins eux-mêmes ?

Le dernier kilomètre n'est pas seulement une contrainte. Il est aussi une opportunité : Il est le bras armé du marketing, de la satisfaction et de la fidélisation client pour les activités du e-commerce. En effet, autant le dernier maillon de la chaîne porte sur ses épaules une lourde charge, autant il est un facteur différentiel fort face à la concurrence. Il est le vecteur physique qui permet de toucher le consommateur final et ainsi de palier voire de surpasser les avantages de la vente traditionnelle par un service personnalisé à forte valeur ajoutée.

Les contraintes et les freins n'ont finalement pas changé mais les solutions et les enjeux, eux, ont en revanche évolué. Il apparaît fondamental qu'une nouvelle gouvernance soit mise en place pour initier des modes d'organisation innovants, globaux et souples et les promouvoir auprès des différents acteurs.

Romain Dechevrant Consultant en organisation.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les taux de rentabilité des entreprises ne sont pas impactés par l'évolution de la logistique du dernier km.

Thématique Marché mondial : 9 hypothèses

H61 – La production de plante fait l'objet d'une traçabilité et d'un étiquetage géographique (produit au Kenya, en France,...) obligatoire. **Vs** *La plante reste, dans les étals, un être a-géographique.*

H245 – Les Pays-Bas perdent leur place de leader dans les échanges internationaux de fleurs coupées, au bénéfice des échanges directs producteurs (PVD) consommateurs. **Vs** *Les Pays Bas conservent le monopole en contrôlant les fleurs et les prix.*

H246 – La France ne rattrape pas les parts de marché perdues sur le marché mondial de la fleur et devient un strict consommateur de fleurs après disparition de la production. **Vs** *La France se relance sur le marché mondial des fleurs en trouvant sa place sur des niches et des variétés particulières.*

H266 – L'augmentation des coûts énergétiques ne remet pas en cause les flux entre production du Sud et consommation au Nord. **Vs** *L'augmentation des couts énergétiques est telle qu'elle remet en cause la production dans les pays du Sud pour les marchés du Nord.*

H75 – La déréglementation domine le monde marchand. **Vs** *Le commerce international est de plus en plus contraint par des normes, notamment sociales et environnementales.*

H9 – Le commerce international et notamment le recours aux importations sont le seul moyen de répondre à une demande de plus en plus déconnectée des saisons et des aléas climatiques. **Vs** *L'artificialisation de la production française, les techniques de blocage/redémarrage de la floraison, d'accélération de croissance,... permet de répondre à une demande de plus en plus déconnectée des saisons et des aléas climatiques.*

H506 – Le commerce international de la tourbe est fortement restreint par des normes environnementales ce qui stimule la mise au point de solutions alternatives. **Vs** *Le commerce international de la tourbe est suffisamment alimenté par des pays sans contraintes environnementales.*
Commentaire: solutions alternatives = substrats alternatifs (écorces compostés,...), amélioration de la sécurité sanitaire de la culture en pleine terre ou culture sans substrats (hydroponie) pour toutes les productions ornementales.

H269 – Le marché de la fleur coupée connaît une explosion dans les pays asiatiques (Chine en particulier), à l'instar d'autres produits "de décor" ou "de luxe" relançant la croissance des échanges internationaux **Vs** *Les marchés asiatiques sont en croissance modérée après l'accélération observée au cours des années 90'.*

H251 – Le secteur de la plante en pot se mondialise comme celui de la fleur coupée. **Vs** *Le secteur de la plante en pot ne mondialise qu'une partie de son activité (production de jeunes plants), laissant aux finisseurs européens une part importante de la valeur ajoutée.*

Hypothèse :

La production de plante fait l'objet d'une traçabilité et d'un étiquetage géographique (produit au Kenya, en France,...) obligatoire.

H61

« Produire français » et « consommer local »

Certes, pour la plupart des consommateurs, le prix reste primordial lors de l'achat d'un bouquet. Mais l'origine devient peu à peu une préoccupation importante, pour des raisons écologiques (« consommer local ») ou politico-économiques (« produire français »). Pour une tige de même prix et qualité, le client peut ainsi préférer une fleur qui pousse en France à une fleur importée via la plaque tournante néerlandaise. Or, aujourd'hui, le pays (ou la région) de production n'est pas indiqué.

Quelques professionnels français essaient pourtant de s'organiser pour peser face aux belles étrangères. Ainsi, dans le Var, le marché aux fleurs d'Hyères tente depuis quelques années une expérience intéressante. Il a créé la marque Hortisud pour mettre en avant la production des 550 exploitations du département.

Mais *« ça ne prend pas bien, déplore le directeur du marché, car les fleuristes ne communiquent pas assez sur cette démarche. C'est pourquoi on défend l'obligation d'indiquer l'origine des fleurs coupées ou en pot. Pourquoi pas une mention "Fleur de France" ? »*

À quand une obligation de traçabilité ?

Plusieurs acteurs du secteur vont dans le même sens : la Fédération nationale des fleuristes de France (FNFF), qui regroupe 3 300 artisans fleuristes indépendants ; l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles (Uniphor) ; Val'hor, l'association interprofessionnelle pour la filière de l'horticulture d'ornement... Pour les producteurs français, l'enjeu est de ne pas se laisser submerger par les importations.

Mais d'importants obstacles doivent être surmontés : il n'y a pas d'obligation européenne ou française de traçabilité des fleurs. Et Bruxelles voit d'un mauvais œil tout ce qui pourrait favoriser un marché plus qu'un autre. La « Fleur de France » n'est pas encore éclos.

D'après un article de Florent Pommier publié dans le n° 471 de « 60 Millions de consommateurs » (mai 2012).

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La plante reste, dans les étals, un être agéographique

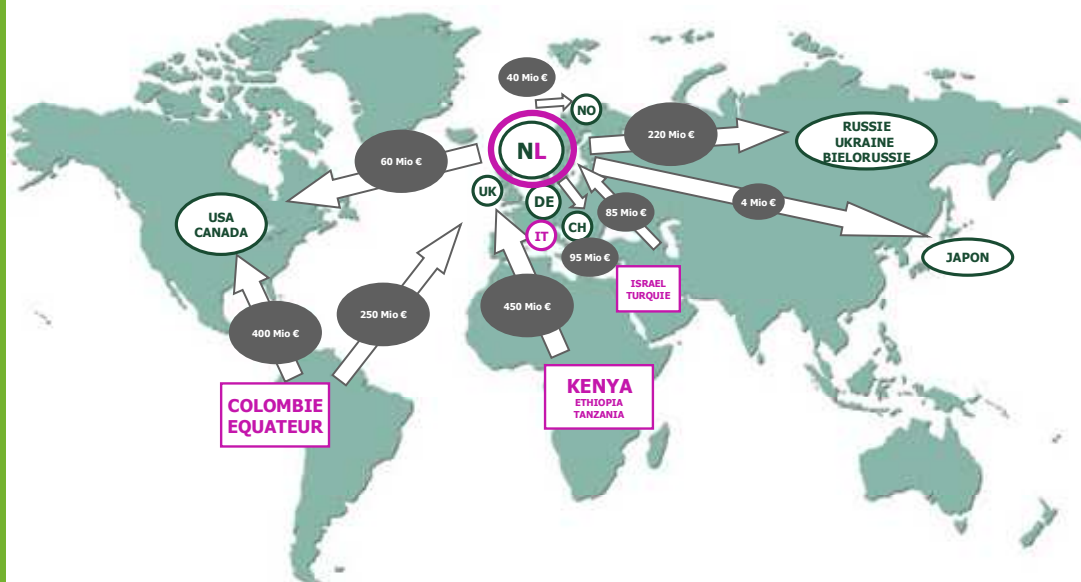
Hypothèse :

Les Pays-Bas perdent leur place de leader dans les échanges internationaux de fleurs coupées, au bénéfice des échanges directs producteurs (PVD) consommateurs.

H245



FLUX MONDIAUX ACTUELS DE FLEURS COUPEES:



VALEUR TOTALE - EXPORTS : 6.35 Md EUR

UE: 2.86 Md EUR (45%) – incl. commerce intra-UE (2.3 Md EUR)
NL: 2.5 Md EUR

VALEUR TOTALE – IMPORTS : 6 Md EUR

UE: 3.54 Md EUR (59%) – incl. commerce intra-UE (2.37 Md EUR)
NL: 600 Mio EUR / DE: 750 Mio EUR / UK: 700 Mio EUR

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

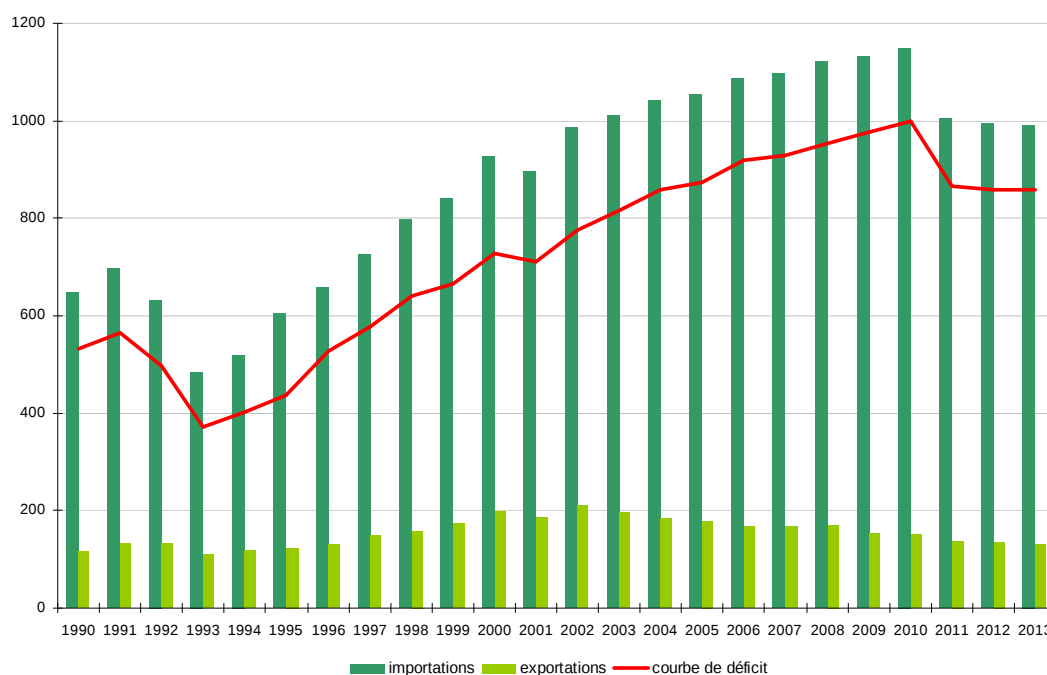
Versus : Les Pays Bas conservent le monopole en contrôlant les fleurs et les prix.

Hypothèse :

La France ne rattrape pas les parts de marché perdues sur le marché mondial de la fleur et devient un strict consommateur de fleurs après disparition de la production.

H246

Balance commerciale française des produits de l'horticulture en millions d'euros



Source : direction générale des Douanes – réalisation FranceAgriMer

Le bilan des échanges extérieurs 2013 des produits de l'horticulture (chapitre 06 « plantes vivantes et produits de la floriculture » de la nomenclature douanière) fait apparaître un déficit récurrent qui atteint 860 millions d'euros en 2013. Par rapport à l'année 2012, le déficit de la balance commerciale reste stable mais les exportations françaises sont toujours en baisse. En effet, avec 131,2 millions d'euros, les exportations reculent respectivement de 4 % et 12 % par rapport à 2012 et par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les importations, avec 990,9 millions d'euros, sont stables par rapport à 2012 et sont en recul de 8 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le taux de couverture (rapport valeur exportations/ valeur importations) pour l'ensemble du chapitre 06 de la nomenclature douanière est de 13 %, la France important en valeur 7 fois plus qu'elle n'exporte.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La France se relance sur le marché mondial des fleurs en trouvant sa place sur des niches et des variétés particulières..

Hypothèse :

L'augmentation des coûts énergétiques ne remet pas en cause les flux entre production du Sud et consommation au Nord.

H266

Extrait du rapport réalisé à l'issue des travaux de la commission formée afin de mener une analyse des différents scénarios possibles de politique énergétique pour la France à l'horizon 2050 à la demande, le 19 octobre 2011, du Ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique



Chapitre 2 Le contexte énergétique mondial et européen

Synthèse

Au niveau mondial, la demande énergétique est tendanciellement en forte croissance.

Sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique, tirées principalement par les pays émergents, notamment la Chine et à moyen terme l'Inde compte tenu de sa démographie, elle pourrait doubler à l'horizon 2050. Ces pays, notamment les quatre grands émergents, qui constituent les BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), mais aussi ceux du Moyen-Orient, bien plus que les pays OCDE, « feront » les marchés de l'énergie et les prix qui deviendront donc de plus en plus exogènes par rapport à nos propres politiques. Les énergies fossiles, au premier rang desquelles le pétrole, assurent aujourd'hui plus de 80 % de l'offre. Cette situation marque la dépendance mondiale aux énergies carbonées et pose la question de sa soutenabilité, tant sur le plan environnemental que sur celui de l'approvisionnement en matières premières. Si les réserves mondiales d'énergies fossiles apparaissent abondantes au regard des besoins futurs, les conditions de leur accès sont de plus en plus difficiles : les investissements en infrastructures nécessaires pour l'utilisation des ressources sont massifs et le contexte géopolitique est par nature incertain. La contrainte climatique devrait par ailleurs apparaître plus tôt que la contrainte géologique.

Au niveau européen, la dynamique est différente, notamment car la croissance démographique et la croissance économique y sont plus faibles. Ainsi, la consommation énergétique y est relativement stable depuis les deux premiers chocs pétroliers. La part des énergies fossiles dans le mix énergétique y est toutefois très proche de celle constatée au niveau mondial, y posant les mêmes questions de soutenabilité, auxquelles s'ajoute celle de la dépendance vis-à-vis du reste du monde puisque l'Europe est très largement importatrice d'énergie.
(...)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chapitre_2.pdf

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'augmentation des coûts énergétiques est telle qu'elle remet en cause la production dans les pays du Sud pour les marchés du Nord.

La déréglementation domine le monde marchand.

Le domaine de compétence de l'OMC se limite au commerce. En d'autres termes, s'agissant de l'environnement, l'OMC a uniquement pour tâche d'examiner les questions qui se posent lorsque des politiques environnementales ont des effets notables sur le commerce. L'OMC n'est pas un organisme de protection de l'environnement; ses membres ne souhaitent pas qu'elle intervienne dans l'élaboration des politiques environnementales nationales ou internationales, ni dans l'établissement de normes environnementales. D'autres organisations spécialistes des questions environnementales sont plus compétentes en la matière. Exemples de dispositions contenues dans les Accords de l'OMC qui concernent des questions environnementales

- **Article 20 du GATT:** les mesures affectant le commerce des marchandises, qui sont nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux, sont exemptées des disciplines normales du GATT dans certaines conditions.
- **Obstacles techniques au commerce** (normes de produits et normes industrielles) et **mesures sanitaires et phytosanitaires** (hygiène et santé animales et végétales): reconnaissance expresse des objectifs en matière de protection de l'environnement.
- **Agriculture:** les programmes de protection de l'environnement sont exemptés de l'engagement de réduction des subventions.
- **Subventions et mesures compensatoires:** les subventions visant à promouvoir l'adaptation à de nouvelles prescriptions environnementales imposées par la législation, jusqu'à concurrence de 20 pour cent des coûts de l'entreprise, sont autorisées.
- **Propriété intellectuelle:** les autorités peuvent refuser de délivrer des brevets pour des inventions qui pourraient menacer la santé ou la vie des personnes, des animaux ou des végétaux ou risqueraient de causer de graves atteintes à l'environnement (article 27 de l'Accord sur les ADPIC).
- **Article 14 de l'AGCS:** les mesures affectant le commerce des services qui sont nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux sont exemptées des disciplines normales de l'AGCS dans certaines conditions.

<http://www.wto.org>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le commerce international est de plus en plus contraint par des normes, notamment sociales et environnementales.

Hypothèse :

Le commerce international et notamment le recours aux importations sont le seul moyen de répondre à une demande de plus en plus déconnectée des saisons et des aléas climatiques.

H9

Fleurir, ne pas fleurir : une histoire de tango

Chez le rosier, la floraison est contrôlée par une compétition entre répresseur et activateur floraux pour la régulation d'un facteur de transcription.

La valeur des plantes ornementales repose essentiellement sur leurs fleurs. La compréhension des mécanismes de floraison est donc un enjeu essentiel pour cette filière. Le rosier est un modèle original pour étudier la floraison des plantes pérennes du fait de l'existence de différents modes de floraison : rosiers non remontants ou à floraison continue. Nous avons précédemment montré que les rosiers non remontants produisent un répresseur floral appelé RoKSN qui empêche de nouvelles floraisons. Ce répresseur est absent chez les rosiers à floraison continue. L'objectif de cette étude était de mieux comprendre la fonction et le mode d'action de ce répresseur. Chez *Arabidopsis thaliana*, plante modèle, la production de ce répresseur retarde la floraison. Nous avons pu obtenir des rosiers à floraison continue transgéniques qui accumulent le répresseur RoKSN. Ces rosiers ne fleurissent plus. Nous avons ainsi clairement démontré la fonction répressive de RoKSN. Ce répresseur est en compétition avec un activateur floral (X) pour réguler un facteur de transcription (Y). En présence du répresseur, le facteur de transcription n'interagirait plus (ou moins) avec l'activateur, et la floraison serait bloquée. Ce mécanisme de compétition permet de mieux comprendre l'équilibre entre croissance végétative et florale. Ainsi à terme, de nouvelles voies de contrôle de la floraison chez le rosier et plus globalement chez les plantes pérennes pourront être proposées.

Partenariats : ces résultats ont été obtenus au cours de la thèse de Marie Randoux (IRHS, thèse soutenue le 18 décembre 2012) et en collaboration avec l'entreprise Delbard et l'IBMP (Strasbourg).

Publications : Randoux M, Davière J-M, Jeauffre J, Thouroude T, Pierre S, Toualbia Y, Perrote J, Reynoird J-P, Jammes M-J, Hibrand-Saint Oyant L, Foucher F. 2014. RoKSN, a floral repressor, forms protein complexes with RoFD and RoFT to regulate vegetative and reproductive development in rose. *New Phytologist* 202(1): 161-173.



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *L'artificialisation de la production française, les techniques de blocage/redémarrage de la floraison, d'accélération de croissance,... permet de répondre à une demande de plus en plus déconnectée des saisons et des aléas climatiques.*

Hypothèse :

H506

Le commerce international de la tourbe est fortement restreint par des normes environnementales ce qui stimule la mise au point de solutions alternatives.



L'exploitation de la tourbe est interdite en Suisse depuis les années quatre-vingt. Ce pillage détruit des habitats précieux et perturbe le climat. Or d'autres options existent.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV



Les Suisses aiment jardiner et achètent de grandes quantités de plantes et d'arbustes en pot. Dans les exploitations horticoles, ces végétaux sont en général cultivés sur un substrat qui contient de la tourbe. Celle-ci entre également dans la composition de nombreux terreux vendus en sacs dans les jardinerie. Or son extraction et son utilisation endommagent gravement les sites marécageux et laissent derrière elles des paysages stériles. En acceptant l'initiative de Rothenthurm, le peuple suisse l'a bien compris, puisqu'il a placé dès 1987 tous ses marais d'importance nationale sous protection, ce qui a mis fin à toute exploitation de tourbe. Mais notre pays a simplement déplacé le problème dans le nord-est de l'Europe. Afin de satisfaire les jardiniers en quête de substrat de culture pour les plantes en pots, elle importe néanmoins chaque année jusqu'à 150'000 t de tourbe d'Europe septentrionale et orientale.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le commerce international de la tourbe est suffisamment alimenté par des pays sans contraintes environnementales.

Commentaire: solutions alternatives = substrats alternatifs (écorces compostées,...), amélioration de la sécurité sanitaire de la culture en pleine terre ou culture sans substrats (hydroponie) pour toutes les productions ornementales

Hypothèse :

H269

Le marché de la fleur coupée connaît une explosion dans les pays asiatiques (Chine en particulier), à l'instar d'autres produits "de décor" ou "de luxe" relançant la croissance des échanges internationaux

Mur végétalisé du Bund à Shanghai



Il existe certaines plantes, objets fétiches ou fruits de légendes, qui sont associées intimement à la célébration du Nouvel an chinois. Hormis les composants essentiels de ces réjouissances de début d'année, comme les enveloppes rouges et le kumquat, la tradition de la Chine mentionne que chaque foyer se doit de disposer de plantes en pleine floraison. Lire plus sur :

http://www.chine-informations.com/guide/plantes-du-nouvel-an-chinois_3890.html



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les marchés asiatique sont en croissance modérée des marchés asiatiques après l'accélération observée au cours des années 90'.

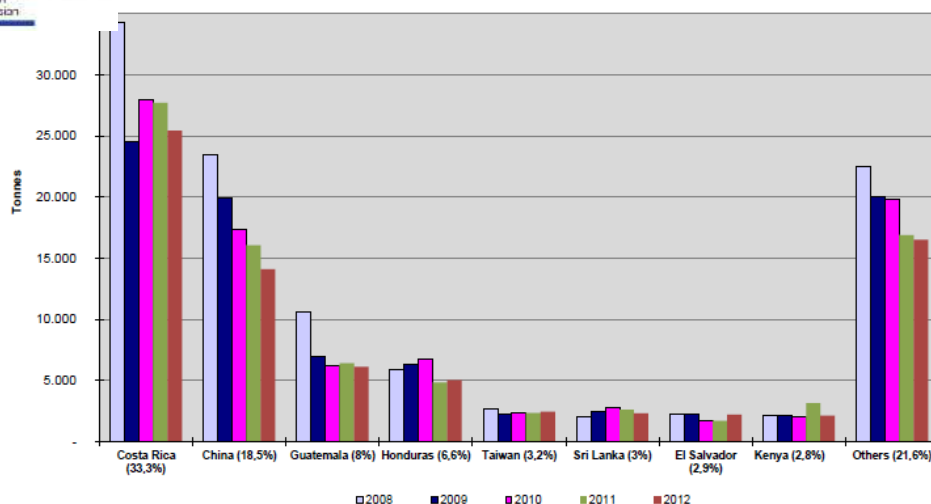
Hypothèse :

H251

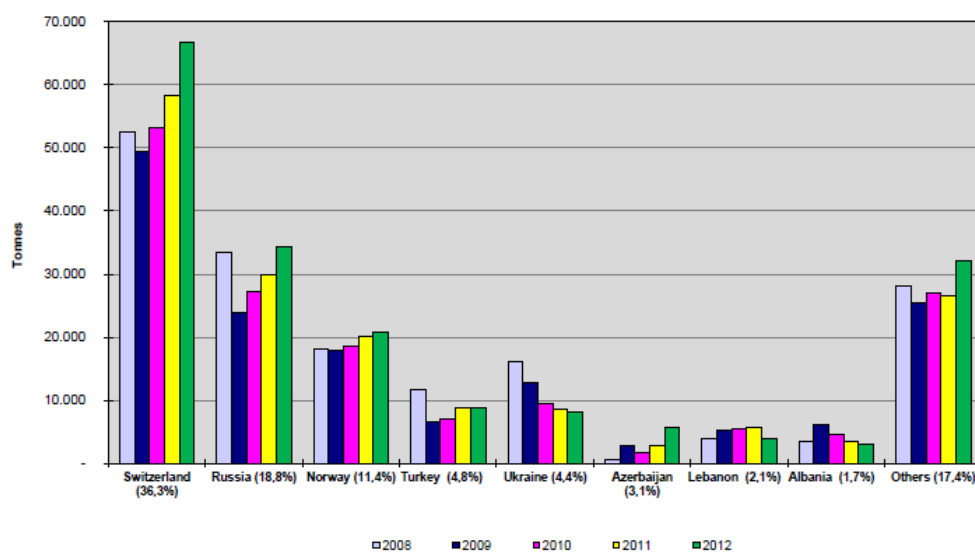
Le secteur de la plante en pot se mondialise comme celui de la fleur coupée.



Graph 4.5 Import of potted plants
(in tonnes, % = share in 2012)



Graph 4.11 Export of potted plants
(in tonnes, % = share in 2012)



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le secteur de la plante en pot ne mondialise qu'une partie de son activité (production de jeunes plants), laissant aux finisseurs européens une part importante de la valeur ajoutée

Thématique Offre et demande : 14 hypothèses

H233 – La demande internationale de végétal d'ornement s'inscrit dans des tendances longues qui permettent à la création variétale d'y répondre. **Vs** *La demande internationale de végétal d'ornement connaît des réorientations plusieurs fois par an, rendant impossible des réponses par la création variétale.*

H259 – L'offre de végétaux à destination des collectivités prend en compte leurs problèmes budgétaires et leurs préoccupations environnementales (moins d'entretien, de main d'œuvre, d'intrants, d'eau,...) et le fleurissement des communes continue de se développer. **Vs** *Les communes de plus en plus contraintes budgétairement remplacent le fleurissement par d'autres éléments de décoration moins coûteux.*

H475 – Le débouché "vente directe" se développe assorti d'un service de conseil personnalisé et poussé par le mouvement locavore. **Vs** *La vente directe est remplacée par le drive de la distribution spécialisée.*

H391 – En stimulant "l'achat pour soi", on parvient à stimuler la consommation de végétaux. **Vs** *Les habitudes de consommation de végétaux restent concentrées sur l'achat "pour offrir"*

H356 – Le marché de l'horticulture ornementale profite du développement de l'agriculture urbaine **Vs** *En ville, l'agriculture urbaine destinée à la consommation est en concurrence avec le végétal d'ornement notamment dans l'allocation des ressources (espace, temps, eau, et subventions des collectivités locales).*

H255 – Les efforts de fleurissement réalisés par les communes n'ont pas d'impact sur la consommation de végétaux **Vs** *Les efforts de fleurissement réalisés par les communes incitent à la consommation de végétaux par les ménages.*

H451 – Les clients privilégient les achats "locaux" au détriment des provenances d'autres régions ou étrangères, quitte à accepter un surcoût. **Vs** *Les clients ignorent les "achats locaux" pour leur préférer les achats à moindre coût.*

H15 – Malgré la crise économique et financière persistante, la pression sociétale autour de l'environnement pris au sens « biotope humain » (cadre de vie, milieu,...) impose des choix aux politiques. **Vs** *L'atténuation des conséquences sociales de la crise économique et financière est la seule ligne directrice des politiques qui négligent l'environnement.*

H325 – Une offre de services et de conseils se développe sur support informatique (application Smartphone, alertes pour traiter, pour arroser, etc....) ce qui suscite un nouvel engouement des consommateurs. **Vs** *L'innovation technologique laisse de côté les services au consommateur.*

H70 – Le contexte économique contraint fortement le développement des produits "bien-être". **Vs** *Malgré la crise, la consommation de produits non essentiels, vecteurs de bien-être, se développe.*

H390 – Les toits et toitures végétalisées (TTV) constituent un nouveau "territoire" pour les métiers du végétal. **Vs** *Le marché des TTV demeure inaccessible aux professionnels du végétal.*

H340 – Les jardinerie spécialisées conservent une part de marché significative du commerce des végétaux d'une gamme étendue. **Vs** *Les GSA et GSB s'imposent dans le commerce des végétaux devenus "standardisés" sur une gamme étroite et mondialisée.*

H232 – Le retour de pratiques "jardinières" élargit la gamme des achats (graines, boutures, jeunes plants). **Vs** *La standardisation des plantes déjà fleuries s'impose y compris sur le marché des végétaux d'extérieur.*

H213 – L'offre de végétal vise à satisfaire un consommateur qui cherche un produit immédiatement consommable, éphémère et peu évolutif. **Vs** *L'offre de végétal tire sa force de la tradition et des consommateurs experts et impliqués vis-à-vis d'un produit vivant.*

Hypothèse :

La demande internationale de végétal d'ornement s'inscrit dans des tendances longues qui permettent à la création variétale d'y répondre.

H233

"Nous espérons diviser par deux le temps de création variétale"

Interview d'Annick Bellamy, en charge de la thématique de l'innovation variétale à Valinov, le centre d'innovation végétale d'Angers.

Vous êtes coordinatrice du projet Brio, qui regroupe les grandes unités de recherche et 24 entreprises de la région, réunies en consortium. De quoi s'agit-il ?

Annick Bellamy : C'est un programme ambitieux, courant sur quatre ans, qui a été accepté au neuvième appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI). L'objectif est d'élaborer un outil d'aide à la décision en matière de création variétale d'ornement. Aujourd'hui, les croisements de plantes ornementales s'effectuent beaucoup sur un mode intuitif car il existe peu d'informations sur la biologie et la génétique des espèces. Il n'y a guère que la rose et le pétunia qui aient été relativement étudiés. Rien à voir avec les nombreuses données disponibles sur les grandes cultures comme le blé, le maïs, ou le colza, ou sur les espèces potagères.

Par Marianne Rey publié le 01/02/2012 L'Express entreprises

Les 3 premières années du projet ont permis l'élaboration de règles de décision pour l'optimisation des programmes de sélection d'espèces ornementales. Cependant, il n'existe pas d'outils informatiques qui permettent directement de les utiliser. Sa mission va consister en la traduction de ces règles en un **modèle informatique d'aide à la décision** et de proposer des solutions techniques afin d'orienter la réalisation d'un logiciel pour sa mise en œuvre. Sur la base de ces informations, un premier prototype sera développé pour répondre aux besoins des sélectionneurs.

VEGEM@G n°118 - 7 février 2014

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *La demande internationale de végétal d'ornement connaît des réorientations plusieurs fois par an, rendant impossible des réponses par la création variétale.*

Hypothèse :

H259

L'offre de végétaux à destination des collectivités prend en compte leurs problèmes budgétaires et leurs préoccupations environnementales (moins d'entretien, de main d'œuvre, d'intrants, d'eau,...) et le fleurissement des communes continue de se développer.

Les Assises régionales du fleurissement de la Région Centre, à Chartres (28), ont été l'occasion de se pencher sur les coûts du fleurissement.

Pour enrichir ces assises, l'ARF, Association régionale du fleurissement, a mené une enquête pour connaître les coûts du fleurissement. 405 communes y ont répondu, comptant essentiellement moins de 3 000 habitants (306), mais aussi 50 communes de 3 à 10 000 habitants, 25 de 10 à 30 000, 7 de 30 à 50 000, 10 de 50 à 100 000 et 7 de plus de 100 000 habitants.

C'est Roland-Marie Marceron, qui dirige le service des espaces verts de Bourges (18) qui s'est chargé de présenter les résultats de ce travail. Il a rappelé que la masse salariale représente plus de 50 % du budget de fonctionnement des communes et que ce ratio est de 80 % pour les espaces verts. A Bourges, 12,7 % du travail des jardiniers hors production est consacré au fleurissement au sens strict. Mais seules 72 % des communes de moins de 3 000 habitants connaissent le temps que leurs agents passent dans les massifs. Et surtout, seules 52 % connaissent leurs surfaces fleuries ! Ce qui laisse rêveur quant à la manière dont sont passées les commandes. En moyenne, ces petites communes, achètent pour 3 700 euros TTC par an de végétaux et 2 600 euros TTC d'intrants.

Parmi les villes de plus de 3 000 habitants, 91 % pensent que la tendance vers du fleurissement durable à base de vivaces et d'arbustes va perdurer et 62 % veulent conserver un fleurissement aérien. 20 % des habitants demandent des murs végétalisés, 73 % des toitures vertes. Le fleurissement de printemps reste plébiscité par 92 % des responsables de services espaces verts, mais celui d'automne à partir de chrysanthèmes n'est défendu que par 51 % d'entre eux...

Au final, le fleurissement coûte en moyenne 13 euros par habitant et par an dans les communes de 3 à 10 000 habitants pour seulement 3,9 euros dans les villes de plus de 100 000 âmes. Pour l'ensemble des espaces verts, le coût moyen est de 56 euros par an et par habitant, toutes catégories de municipalités confondues.

Le lien horticole - mercredi 05 octobre 2011

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les communes de plus en plus contraintes budgétairement remplacent le fleurissement par d'autres éléments de décoration moins coûteux.

Hypothèse :

Le débouché "vente directe" se développe assorti d'un service de conseil personnalisé et poussé par le mouvement locavore.

H475

Promesse de fleurs à Houplines: la vente sur le net supprime la vente en direct

Route du Fresnel, à Houplines, bulbes et plantes en tous genres s'épanouissent bien à l'abri des serres de la société Promesse de fleurs. Reprise il y a six ans et demi par Pascal Griot, l'entreprise Schryve Jardin a d'abord développé la vente à distance avant de se lancer sur le net en 2005. Et ça marche plutôt très bien. Au tout départ, l'entreprise Schryve était une graineterie installée sur la Grand-place d'Hazebrouck avant de se développer dans la vente de plantes et bulbes. Elle aborde sereinement le virage de la vente à distance (VAD) dans les années 90, grandit encore et toujours un peu plus en déménageant à Bailleul avant de finalement se poser, en 2010, dans des serres idéalement situées à Houplines.

Depuis, c'est de plus en plus sur le net (80 % de son activité) que Promesse de fleurs continue son petit bonhomme de chemin, en expédiant ses fleurs, plantes et bulbes partout en France et Europe. Et avec deux millions de plantes vendues par an, soixante à soixante-dix mille commandes sur l'année, l'entreprise voit la vie en rose.

« *Même une grosse jardinerie vend deux fois moins que nous* », sourit Pascal Griot en ajoutant que le « *délai d'attente moyen entre une commande et la livraison chez le client est d'une demi-journée* ». Le succès des ventes sur le net est tel que l'entreprise a aussi lancé, en 2012, **un jardin drive** où l'on peut récupérer, sans frais, **les plantes commandées sur le net ou par téléphone**. De trois salariés au début, la société en emploie aujourd'hui une vingtaine et prévoit même d'ouvrir, à l'automne, **un espace de vente directe**. « *Pour proposer un service complet aux clients* », expose le chef d'entreprise pour qui les raisons du succès sur le net s'expliquent notamment par l'importance de la gamme de végétaux proposée par Promesse de Fleurs.

Une tulipe blanche à floraison tardive

« *Notre clientèle a déjà une expérience de jardin et vient ainsi chercher chez nous ce qu'elle ne trouve pas ailleurs* ». Une tulipe blanche à floraison tardive ou à fleurs doubles ? Pas de problème, l'entreprise sait faire. Là où d'autres proposeront une trentaine de clématites différentes, Promesse de fleurs en expose quatre-vingt. Et si les commandes prennent parfois la direction de l'Espagne et du Portugal, c'est tout simplement parce que les clients n'y trouvent pas de plantes « *du Nord* ». Il fallait y penser et d'ailleurs, la clientèle de l'entreprise est « *à 95 %* », extérieure à la région.

Publié le 02/06/2014 par CHRISTELLE JEUDY La voix du Nord

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La vente directe est remplacée par le drive de la distribution spécialisée.

Hypothèse :

En stimulant "l'achat pour soi", on parvient à stimuler la consommation de végétaux.

H391

S'offrir des fleurs

Parce que finalement on n'est jamais mieux servi que par soi-même (et qu'en passant devant un fleuriste une fille se laisse souvent tenter), **j'ai décidé de m'offrir des fleurs**. Assorties à mon vernis (le **Miami Beet d'O.P.I.**, un must), les fleurs, avec quelques blanches au milieu pour illuminer le bouquet. Ça vous pose un intérieur, des fleurs. Et ça vous met de bonne humeur aussi, surtout quand vous rentrez pour vous retrouver face à ce si joli bouquet qui va tellement bien avec votre chez-vous (c'est normal : vous l'avez choisi).

Donc résolution de premier tiers d'année est prise : à partir de maintenant, **je m'offre des fleurs en veux-tu, en voilà** et je les change dès que le bouquet se fane. Avantage numéro un par rapport à des plantes en pot : **on peut en changer aussi souvent qu'on en a envie** – roses rouges aujourd'hui, tulipes jaunes la semaine prochaine, lys blancs la suivante... Avantage numéro deux : **l'entretien avoisine le niveau zéro**.

Publié dans [Petits plaisirs](#) le 7 mars 2012 par Gaby (blog sucrées story)

Se faire du bien, c'est bien... même en solo

S'offrir des fleurs

C'est beau, les fleurs, se dit-on en passant devant le fleuriste. Et on cherche en pensée qui nous en a apportées pour la dernière fois... L'échéance vous assombrit? Et pourquoi ne pas s'offrir des fleurs à soi? Non, il n'est pas ridicule de dépenser 5 ou 10 euros pour regarder son bouquet tous les jours, une somme qu'on mettrait sans réfléchir dans une paire de collants de plus.

Publié par le 29 janvier 2014 Questions de femmes

Aujourd'hui je vous propose une idée très simple mais qui peut vraiment ensoleiller une journée: Offrir des fleurs à quelqu'un que vous aimez, ou même s'offrir des fleurs à soi-même.

Juste pour le plaisir de faire ou de se faire plaisir.

Parce qu'offrir des fleurs, c'est dire Merci, c'est dire je t'aime, je suis là pour toi, je pense à toi.

Parce que s'offrir des [fleurs](#), c'est se dire à soi même les mêmes choses... Et [prendre soin de soi](#), c'est important.

Parce qu'avec de simples fleurs, on éclaire un visage instantanément.

On égaye une pièce.

On parfume et colore la vie.

Tout simplement.

Blog Happy chantilly posté le 28 11 2014

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les habitudes de consommation de végétaux restent concentrées sur d'achat "pour offrir"

Hypothèse :

Le marché de l'horticulture ornementale profite du développement de l'agriculture urbaine

H356

ENCADRÉ 2

Les fonctions de l'agriculture urbaine selon le contexte

L'agriculture urbaine peut remplir plusieurs fonctions pour la ville et il est possible d'en dresser une liste non-exhaustive : fonctions alimentaires (contribution à l'approvisionnement urbain), économiques (création de valeur et d'emplois), environnementales (contention de risques comme les inondations, réduction d'îlots de chaleur), récréatives et pédagogiques, paysagères, etc. Les experts considèrent classiquement qu'il existe des différences abyssales concernant les fonctions de l'agriculture urbaine entre :

- les pays dits « du nord », industrialisés et très urbanisés, avec un secteur primaire limité, très peu d'auto-productions vivrières et un approvisionnement alimentaire urbain largement organisé par la grande distribution
 - et les pays dits « du sud », peu industrialisés, moins urbanisés, avec un secteur primaire majoritaire, un poids important de l'agriculture vivrière et encore peu de place pour la grande distribution dans l'approvisionnement urbain.
- La Figure 1 schématise cette hiérarchie *a priori* de fonctions. Dans les pays du Sud, la part de l'agriculture urbaine dans l'approvisionnement alimentaire des villes est considérable, voire dominante pour les produits frais, et elle continue de croître *. A contrario, les fonctions récréatives ou paysagères sont peu considérées, alors que c'est l'inverse dans les pays du Nord.

Figure 1

Hiérarchie des fonctions de l'agriculture urbaine dans les pays industrialisés, dits « du nord », et dans les pays en développement, dits « du sud »

Pays dits du « sud » – De la fonction « la plus importante » vers « la moins importante »



Pays dits du « nord » – De la fonction « la plus importante » vers « la moins importante »

Mais cette dichotomie est aujourd'hui largement mise à l'épreuve. Dans les pays du Nord, la reconquête de la fonction alimentaire via l'agriculture de proximité est en marche – davantage pour son intérêt « qualitatif » (fraîcheur, diversité des produits) que quantitatif – et des politiques publiques de plus en plus marquées sont mises en place pour l'accompagner **. À l'inverse, les fonctions récréatives et paysagères peuvent être prises en compte dans les schémas d'aménagement urbain de certaines villes du sud, conscientes que l'occupation agricole des sols constitue l'une des formes les moins chères pour créer et entretenir de la verdure en ville ***. La capitale de Madagascar, Antananarivo, met ainsi en place des sentiers éco-touristiques, valorisant les rizières intra et péri-urbaines, à l'usage de ses habitants comme des touristes (Photo 3). Quant aux fonctions environnementales de l'agriculture, elles prennent partout de l'ampleur et se traduisent elles aussi par des politiques publiques parfois incitatives (soutiens au développement de l'agriculture biologique autour des captages d'eau alimentant les bassins urbains, contribution à l'assainissement urbain par l'utilisation raisonnée des déchets urbains).

* Dubbeling et al., 2010.

** Guilomat, 2012.

*** Ba & Moustier.

J.Pourias, C.Aubry « L'agriculture urbaine fait déjà partie du métabolisme urbain » Demeter 2013

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : En ville, l'agriculture urbaine destinée à la consommation est en concurrence avec le végétal d'ornement notamment dans l'allocation des ressources (espace, temps, eau, et subvention des collectivités locales).

Hypothèse :

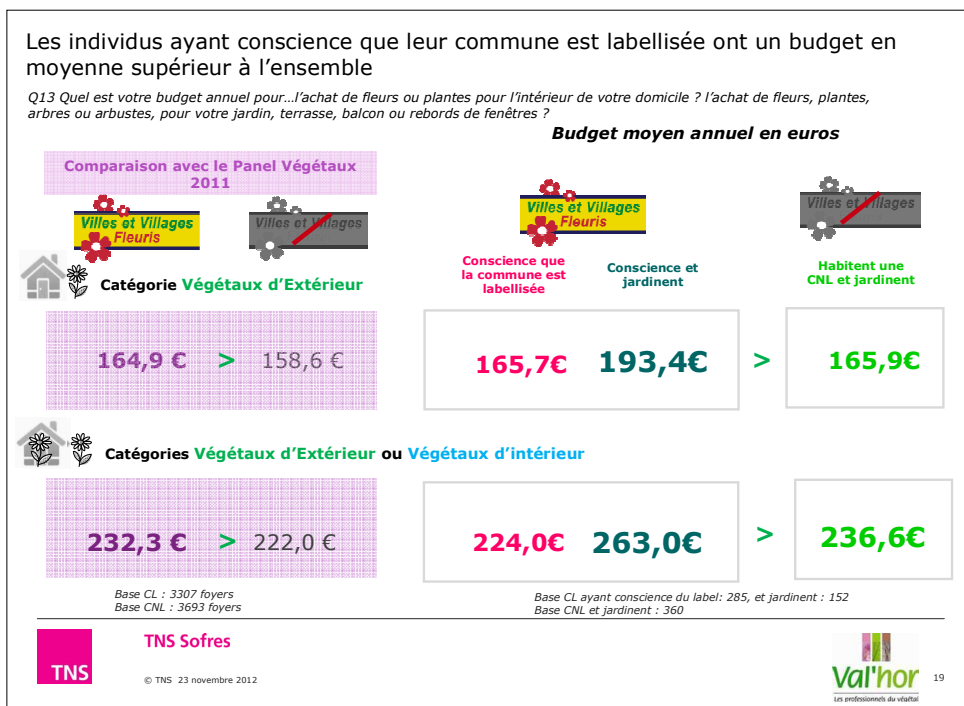
Les efforts de fleurissement réalisés par les communes n'ont pas d'impact sur la consommation de végétaux

H255

Valhor a commandé à TNS SOFRES une étude dont l'objectif est de mesurer l'impact du label « Villes et Villages Fleuris » sur le comportement et la perception en matière de végétaux d'ornement des habitants des communes labellisées.

Il s'agit de comprendre l'impact du label sur la consommation de végétaux d'ornement mais aussi sur la perception citoyenne des habitants des communes, afin de renforcer l'efficacité des actions de promotion du végétal.

Afin d'éclairer le déclaratif ad'hoc par l'observation des comportements mensuels d'achat de végétaux d'ornement, TNS SOFRES utilise le panel de 7000 foyers dont les achats sont régulièrement suivis en précisant pour chaque foyer si sa commune de résidence est labellisée et en soumettant un sous échantillon représentatif de 1000 d'entre eux à une interview par téléphone.



Les personnes des communes labellisées « villes et villages fleuris » qui jardinent dépensent en moyenne 14% de plus que les jardiniers des communes non labellisées.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les efforts de fleurissement réalisés par les communes incitent à la consommation de végétaux par les ménages.

Hypothèse :

Les clients privilégient les achats "locaux" au détriment des provenances d'autres régions ou étrangères, quitte à accepter un surcoût.

H451

Acheter des fleurs coupées chez le fleuriste, voilà une démarche pas toujours respectueuse de l'environnement, car les fleurs sont très souvent importées ou cultivées à contre-saison. La solution pour offrir des bouquets éco-responsables ? Privilégier des fleurs de saison produites localement !

Un bouquet d'inconvénients pour les fleurs à contre-saison

Chargé de symboles (naturalité, pureté, fraîcheur, amour ou affection, reconnaissance...), le bouquet de fleurs a pourtant un impact négatif sur l'environnement. Quelle ironie ! Des fleurs (quoi de plus innocent ?) qui génèrent une **pollution des sols et nuisent à la biodiversité (pesticides, engrais), qui consomment des ressources (eau, énergie)** durant leur culture, et qui enfin parcourent des **milliers de kilomètres** -à grand renfort de kérosène et de gasoil- pour arriver jusque chez votre fleuriste : voilà qui donne à réfléchir.

Car en effet, une bonne partie des fleurs qui vous font de l'oeil sur l'étal du fleuriste **proviennent d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Asie de l'Est** (là où il fait chaud et où la lumière est favorable en toute saison). Et, forcément, **on les fait voyager en avion (dans 85% des cas) puis en camion réfrigéré pour les longs trajets** afin qu'elles arrivent à destination encore pimpantes.

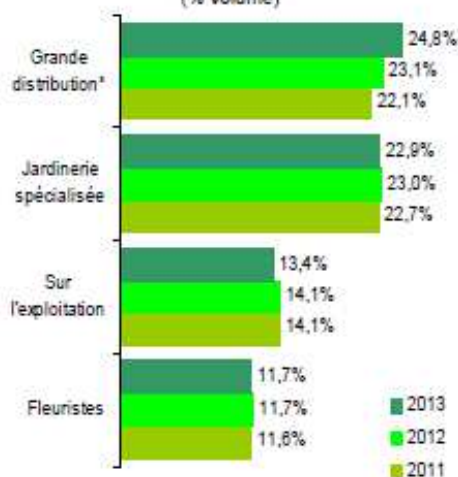
Et pour les fleurs coupées produites en Europe, le bilan n'est guère meilleur, voire pire, surtout pour les fleurs obtenues à contre-saison : elles poussent **sous serre**, et pour forcer les floraisons, il faut **chauffer et éclairer massivement** durant toute la période de culture, afin de recréer un été artificiel. Pas très responsable, tout ça, à l'heure des économies d'énergie !

Pour vos bouquets, achetez des fleurs de saison !

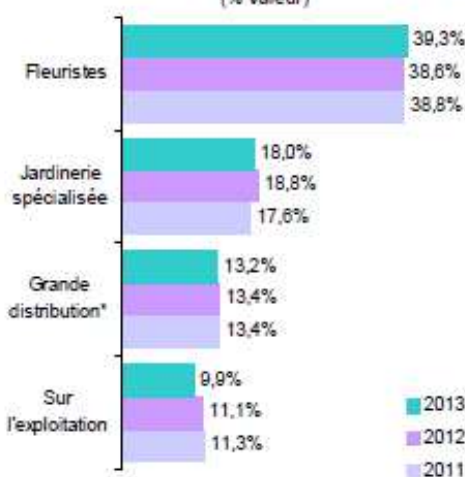
Faut-il pour autant se priver de fleurs, et se résoudre à n'offrir plus que des chocolats ? Certes non ! Cependant, renoncer à offrir des roses en plein mois de janvier ou des tulipes en septembre, c'est du bon sens. Pour les bouquets, essayez plutôt de **privilégier les fleurs de saison susceptibles de pousser sous nos climats**. Le 30 octobre 2014 par Clémentine Desfemmes sur Gerbeaud.com

Analyse des circuits d'achat

Evolution des 4 principaux circuits d'achats (% volume)



Evolution des 4 principaux circuits d'achats (% valeur)



* Grande distribution : Grande Surface Alimentaire + Jardinerie d'Hypermarché

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les clients ignorent les "achats locaux" pour leur préférer les achats à moindre coût.

Hypothèse :

Malgré la crise économique et financière persistante, la pression sociétale autour de l'environnement pris au sens « biotope humain » (cadre de vie, milieu,...) impose des choix aux politiques.

H15

Gestion des espaces verts

En matière d'espaces verts, le développement durable n'est pas qu'une formule. Les exemples sont multiples à Antony : objectif « Zéro phyto », gestion des déchets verts, arrosage limité... Une politique qui permet aussi de limiter les dépenses publiques.

Pour limiter l'arrosage et faire des économies d'eau, l'ensemble des massifs de la Ville a été paillé (72 000 litres de paillettes de chanvre, 68 500 litres de coques de cacao, 11 160 litres de fibres de peuplier, 5 600 litres d'écorces de pin, etc.). Autre facette du développement durable : l'aménagement du bois de l'Aurore (quartier des Rabats). Il est entretenu en gestion écologique depuis sa création pour préserver les équilibres biologiques entre faune et flore. Mais plus de développement durable revient, par ricochet, à participer à la maîtrise des dépenses communales. **Le budget 2013** de fonctionnement (699 100 €) consacré aux espaces verts **a ainsi été réduit** de 17 % par rapport à 2012. Une baisse progressive sur la fourniture de plantes pour le fleurissement saisonnier amorcée l'an dernier se poursuit cette année (- 12 %), grâce aux plantes vivaces utilisées pour le remplacement de massifs traditionnellement plantés en fleurissement saisonnier. Le fleurissement automnal en chrysanthèmes a aussi été considérablement réduit (- 85 %), seuls le cimetière, les monuments aux Morts et les abords de l'hôtel de ville seront plantés en chrysanthèmes à l'automne.

<http://www.ville-antony.fr/gestion-espaces-verts>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *L'atténuation des conséquences sociales de la crise économique et financière est la seule ligne directrice des politiques qui négligent l'environnement.*

Hypothèse :

Une offre de service de conseil se développe sur support informatique (application Smartphone, alertes pour traiter, pour arroser, etc... ce qui suscite un nouvel engouement des consommateurs.

H325

Trois applications pour jardiner
Le jardinage n'est pas votre point fort, mais si ce dernier rencontre les nouvelles technologies, vous n'êtes pas contre une petite séance de plantation et d'arrosage.



Et si votre smartphone se transformait en **assistant de jardinage**? Idéal pour convaincre les plus réticents à planter des fleurs sur leur balcon. Voici trois **applications pour jardiniers en herbe**.

Le jardinage 2.0

Parrot, le spécialiste des gadgets high tech connectés s'est également lancé dans le jardinage avec son **Flower Power**. Le concept est simple puisqu'il suffit de planter un accessoire connecté à l'intérieur d'un pot contenant une plante. L'objet en forme de branche se charge ensuite d'envoyer des informations à votre smartphone via une application dédiée -compatible iPhone et Android. Vous saurez quand arroser votre plante afin d'éviter l'inévitable jaunissement des feuilles après seulement 15 jours. Le logiciel se charge également de vous informer sur l'ensoleillement nécessaire ou les éventuels soins à prodiguer à votre plante. Un catalogue de 7000 plantes est intégré et propose des fiches très complètes. Si l'application est gratuite, le capteur Flower Power est facturé 49,90 euros.

Un Shazam pour les plantes

Shazam est une application qui permet d'identifier le titre et l'artiste d'un morceau via un court enregistrement. **Pl@ntnet** a adapté ce système au monde des plantes. Non, il ne s'agit pas d'enregistrer le bruit des plantes, mais de les identifier grâce à une photo. Gratuite sur iPhone et bientôt disponible sur Android, l'application répertorie déjà près de 1000 espèces. Une photo d'une feuille, d'un fruit ou même d'une écorce et Pl@ntnet trouve la fiche correspondante. Les utilisateurs sont invités à poster des photos des plantes encore non répertoriées pour alimenter la base au plus vite.

La bible des jardiniers

Disponible gratuitement sur Android et iPhone, **Au Jardin** est une application qui recense des milliers de fiches pratiques pour tout savoir sur les fleurs et les plantes, de la période de floraison à la coupe en passant par la meilleure exposition. Potager, balcon, verger, les rubriques s'adaptent à tous les espaces. Des tutoriels vidéo permettent de réaliser simplement les gestes élémentaires du jardinage.

Par Nicolas Alamone publié le 10/06/2014 L'Express tendances

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'innovation technologique laisse de côté les services au consommateur.

Hypothèse :

Le contexte économique contraint fortement le développement des produits "bien-être".

H70

Le bien-être résiste à la crise

En période de crise, seules quelques activités peuvent se prévaloir d'une croissance de 7% par an. Le secteur du bien-être en fait partie, stimulé par de nouvelles tendances: prendre soin de soi et les bons-cadeaux.

Depuis 1997, les prestations de spa (massages, hydrothérapie...) ont augmenté de 7% par an, selon une étude à paraître en mars, réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) pour la Confédération nationale de l'esthétique parfumerie (Cnep). *«Depuis plusieurs années, on assiste à l'émergence d'une nouvelle tendance: le temps pour soi, explique Régine Ferrère, déléguée générale de la Cnep. La réforme des 35 heures a encouragé la pratique du sport, les voyages, mais aussi les soins spa, perçus comme une parenthèse dans un contexte difficile.»* En effet, s'il est trop tôt pour constater une augmentation tangible, la crise pourrait avoir un effet bénéfique sur le secteur du bien-être.

Commerce Magazine N°99 - 01/02/2009 - CELINE KEILLER <http://www.chefdentreprise.com>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *Malgré la crise, la consommation de produits non essentiels, vecteurs de bien-être, se développe*

Hypothèse :

Les TTV constituent un nouveau "territoire" pour les métiers du végétal.

H390

Conception des toitures végétalisées : quelques points clés techniques et réglementaires

Maxime Darnis, Ingénieur chargé de recherche au CRITT Horticole (Centre Régional d'Innovation et de Transfert des Technologies) revient sur les innovations et évolutions techniques qui permettent de réaliser des projets de végétalisation plus qualitatifs. Un contexte réglementaire particulier

(...) Tous les ouvrages réalisés en France relèvent du Code de la construction et de l'habitation modifié par la loi Spinetta du 4 Janvier 1978 et l'ordonnance de 2005 qui oblige les constructeurs à souscrire une police d'assurance de responsabilité décennale dès lors que les travaux qu'ils exécutent peuvent présenter des risques de désordres graves compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination. C'est le cas des étanchéités sous-jacentes aux systèmes de végétalisation. Les systèmes de végétalisation légères (extensives ou semi-intensives) sont considérés comme des protections de l'étanchéité. L'étancheur est responsable de la protection de l'ouvrage d'étanchéité, c'est pourquoi **la végétalisation fait généralement partie intégrante du lot étanchéité**. Le cas de la toiture-terrasse jardin sur éléments porteurs en maçonnerie est différent : seule la couche drainante est considérée comme la protection.

La souscription d'une police d'assurance décennale par un sous-traitant de l'étancheur qui conçoit et réalise la toiture végétalisée n'est pas obligatoire légalement mais peut être exigée par l'entreprise titulaire du lot étanchéité. La conception des toitures végétalisées extensives et semi-intensives doit s'appuyer sur la réglementation technique de référence : normes DTU (Documents Techniques Unifiés) pour la conception et l'exécution des ouvrages de bâtiment. Il n'existe pas de DTU spécifique pour les procédés de végétalisation légère mais on se réfère aux DTU de la série 43 correspondants aux travaux d'étanchéité de toiture pour les différents éléments porteurs existants ainsi qu'aux règles professionnelles qui combleront l'absence de DTU. Le respect des règles professionnelles pour la réalisation et la conception des terrasses et toitures végétalisées n'est pas une obligation en soi mais peut s'avérer importante pour l'assurabilité. (...)

<http://www.actu-environnement.com>

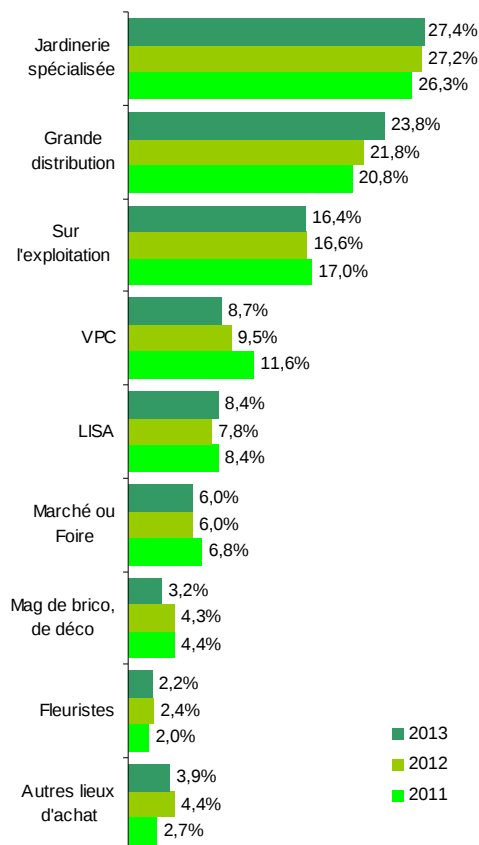
Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le marché des TTV demeure inaccessible aux professionnels du végétal.

Hypothèse :

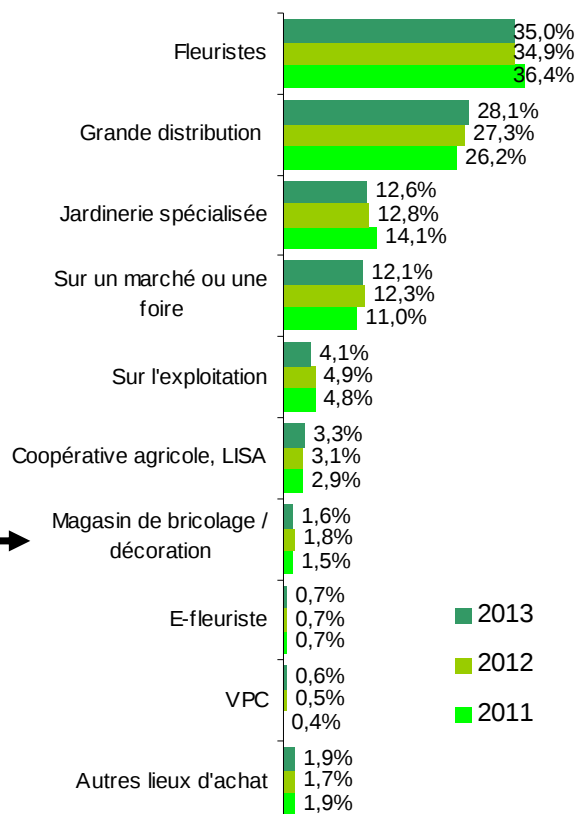
Les jardinerie spécialisées conservent une part de marché significative du commerce des végétaux d'une gamme étendue

H340



← Achats de végétaux d'extérieurs par les ménages en France : la jardinerie spécialisée en tête des volumes achetés

Achats de végétaux d'intérieurs par les ménages en France : la jardinerie spécialisée devancée par la GD et les fleuristes



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les GSA et GSB s'imposent dans le commerce des végétaux devenus "standardisés" sur une gamme étroite et mondialisée.

Hypothèse :

Le retour de pratiques "jardinières" élargit la gamme des achats (graines, boutures, jeunes plants)..
H232



<http://www.altermundi.com>



<http://www.truffaut.com>



Kit de plantation

<http://www.ouils-et-nature.fr>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La standardisation des plantes déjà fleuries s'impose y compris sur le marché des végétaux d'extérieur

Hypothèse :

L'offre de végétal vise à satisfaire un consommateur qui cherche un produit immédiatement consommable, éphémère et peu évolutif.

H213



YUCCA 80 CM 2 TRONCS

Yucca elephantipes

Une plante d'intérieur **facile d'entretien** pour un décor exotique et moderne.

Plante dépolluante.

Choisissez en plus un joli cache-pot disponible dans les produits associés à cette plante.

<http://www.plantes-et-jardins.com>

DRACAENA MARGINATA 70 CM (2 PIEDS)

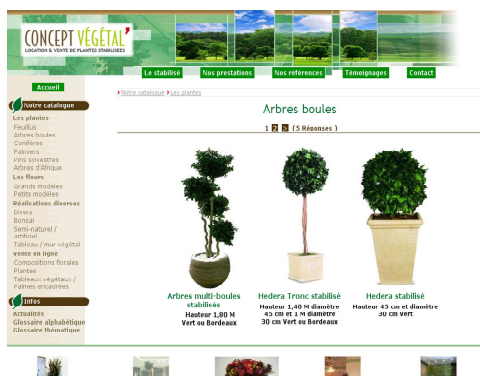
Dracaena marginata

Famille: Agavacées

Plante **idéale pour le bureau**. Peu exigeante. Le Drac est un superbe arbuste très décoratif et gracieux avec touffes retombantes. Il est originaire de Madagascar. L'espèce marginata a des feuilles étroites bordées de rouge qui laissent apparaître un tronc brun clair. Son **développement limité**, lui autorise un usage po



<http://www.plantes-et-jardins.com>



Location / vente de plantes stabilisées

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'offre de végétal tire sa force de la tradition et des consommateurs experts et impliqués vis-à-vis d'un produit vivant.

Thématique Recherche : 4 hypothèses

H257 – La recherche permet de définir la plante voulue par le consommateur et de faire coïncider l'offre le plus possible. **Vs** *Il n'est toujours pas possible de produire la plante voulue par le consommateur, en tous cas, pas avec une plante vivante.*

H224 – La recherche, publique et privée, travaille sans tenir compte des tendances du marché, considérant que les innovations s'imposeront. **Vs** *La recherche, publique et privée est pilotée par les besoins exprimés par les opérateurs d'aval en fonctions des tendances du marché.*

H241 – La filière investit avec la recherche dans la construction d'indicateurs scientifiques multidisciplinaires relatifs aux influences sociétales du cadre de vie **Vs** *La filière se contente d'une communication générique, peu argumentée sur l'importance du végétal dans le cadre de vie.*

H225 – En l'absence de recherche française publique, le secteur de l'obtention et la filière horticole dans son ensemble sont totalement dépendants de la diffusion de résultats d'autres pays. **Vs** *La recherche publique française travaille suffisamment dans le secteur de l'obtention de variétés ornementales, pour le rendre indépendant des résultats des recherches étrangères.*

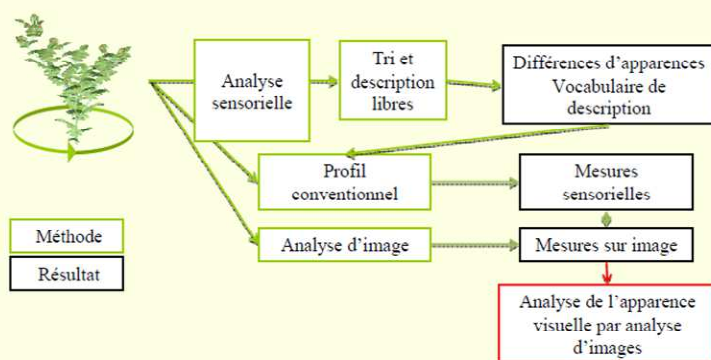
Hypothèse :

La recherche permet de définir la plante voulue par le consommateur et de faire coïncider l'offre le plus possible.

H257

L'analyse de l'apparence visuelle

➤ Bilan de la démarche



03/12/2012

G. Galopin Agrocampus-ouest - Angers

35

Perspectives

- Système automatisé de mesure de l'apparence visuelle de la plante
- L'étude des corrélations entre l'apparence visuelle et l'architecture de la plante
- L'analyse des raisons des préférences (technique du suivi du regard)
- Pour permettre :
 - ✓ d'analyser la préférence des consommateurs et expliquer les ventes
 - ✓ de concevoir de nouveaux produits
 - ✓ de raisonner et optimiser les interventions culturales



03/12/2012

G. Galopin Agrocampus-ouest - Angers

36

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Il n'est toujours pas possible de produire la plante voulue par le consommateur, en tous cas pas avec une plante vivante.

Hypothèse :

La recherche, publique et privée, travaille sans tenir compte des tendances du marché, considérant que les innovations s'imposeront.

H224



Premier institut de recherche agronomique en Europe, deuxième dans le monde, l'Inra mène des recherches finalisées pour une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture compétitive et durable, et pour un environnement préservé et valorisé.

Un institut de recherche finalisée, au cœur des enjeux de développement, de l'échelle locale à celle de la planète.

Nos recherches sont guidées par l'évolution des questionnements scientifiques, et, orientées par les défis planétaires posés par l'alimentation, l'environnement et la valorisation des territoires, que l'agriculture et l'agronomie ont à relever. Changement climatique, nutrition humaine, compétition entre cultures alimentaires et non alimentaires, épuisement des ressources fossiles, équilibre dans la gestion des territoires sont autant d'enjeux qui positionnent l'agronomie comme fondatrice d'un développement harmonieux sur les plans économique, social et environnemental. L'Inra produit des connaissances fondamentales et construit grâce à elles des innovations et des savoir-faire pour la société. Il met son expertise au service de la décision publique.

Un institut ouvert sur la société

- l'Inra bâtit des programmes de recherches en France et en Europe pertinents pour la société, en étant à l'écoute de ses attentes. Il conduit pour cela des travaux de prospective et de vision stratégique en concertation avec des représentants de la société (partenariats d'orientation).
- il s'engage vis-à-vis de la société au moyen de contrats d'objectifs à 4 ans avec l'État
- il met son expertise au service de la décision publique

Produire des connaissances, des innovations et des savoir-faire pour la société

- l'Inra accompagne le développement des filières et des territoires : il met en œuvre un partenariat de transfert tout en veillant à préserver le bien public
- il partage ses connaissances avec un large public (...)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La recherche, publique et privée est pilotée par les besoins exprimés par les opérateurs d'aval en fonctions des tendances du marché.

Hypothèse :

H241

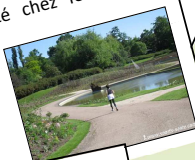
La filière investit avec la recherche dans la construction d'indicateurs scientifiques multidisciplinaires relatifs aux influences sociétales du cadre de vie

Dans un contexte de nouvelles attentes pour un urbanisme durable, de forte demande sociale de « plus de nature en ville » Val'hor et Plante & Cité ont décidé du cofinancement d'une étude dont les objectifs sont :

- d'apporter les arguments scientifiques sur la globalité des bienfaits du végétal en ville ;
- d'identifier les personnes-ressources et les laboratoires de recherche qui sont référents sur ces questions ;
- de proposer des recommandations aux acteurs de l'aménagement pour plus de nature en ville.

Santé physique Mitchel et Popham, 2008; Maas, 2008 Les résultats (2/6)

- Activité physique (marche ou vélo) pour les déplacements quotidiens
- Diminution des maladies circulatoires
- Diminution du taux de mortalité chez les populations défavorisées



État de bien-être Ster de Vries et al., 2003; Maas, 2008; Kuo et al., 2004; Kuo et Taylor, 2004 Les résultats (3/6)

- Baisse du niveau de stress et d'anxiété
- Diminution de la fatigue mentale



Les résultats (4/6)

Dynamiques sociales Kuo et al., 1988; Kuo et Sullivan, 1996; Coley et al., 1997

- Sentiment d'appartenance socio-culturelle
- Sentiment de sécurité
- Cohésion sociale
- Violences domestiques



Les résultats (5/6)

Pollution atmosphérique

Absorption du CO₂, 14 gr/m² feuille, relâché par des hydrocarbures issues de circulation des véhicules si 50% couverture arborée / calcul biomasse Nowak et al. 2005

Températures locales Mc Pherson et al. 1988

- -1°C à -2°C à partir de 10% de couverture arborée en Californie
- Modélisation du taux d'ombrage et Liste des taux d'ombrage pour une série d'espèces

Lieu d'éducation à l'environnement



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La filière se contente d'une communication générique, peu argumentée sur l'importance du végétal dans le cadre de vie.

Hypothèse :

En l'absence de recherche française publique, le secteur de l'obtention et la filière horticole dans son ensemble sont totalement dépendants de la diffusion de résultats d'autres pays.

H225

Végétal : lire l'avenir de la plante dans son histoire

Article rédigé par Patrick TOUCHAIS - Le 02/05/2014 - pour www.angersmag.info



Grâce au programme Brio, les entreprises intègrent les informations sur l'histoire des plantes pour prédire ce que donneront les croisements.

C'est un partenariat à trois qui a donné naissance au programme Brio : Breeding research and innovation on ornamentals (ou en Français, recherche sur la sélection et l'innovation sur les plantes ornementales). On trouve ainsi l'Unité mixte de recherche IRHS (Institut de recherche en horticulture et semences), dont font partie l'Inra et Agrocampus Ouest, six entreprises ou groupes d'entreprises : Melba, Minier, Turcieflor, Florinov, Hydranova et le GIE Eurogeni. Et, intervenant comme fédérateur, le pôle de compétitivité Végépolys, dans son rôle de liant entre l'entreprise et le monde de l'enseignement et de la recherche. Dans le monde de la sélection variétale, on travaille beaucoup par l'essai. Avec Brio, le travail a consisté à opérer en amont. Valéry Malécot, enseignant chercheur à Agrocampus Ouest et ses collègues Véronique Kapusta et Alain Cadic de l'Inra ont mis au point une méthode pour anticiper les choix de sélection. « *Au-delà des informations génétiques, on travaille sur l'histoire de la plante. L'histoire à travers l'évolution de son groupe botanique, mais aussi l'influence de l'homme* ». La démarche a demandé un gros travail de recherche dans la littérature scientifique sur les huit groupes de plantes étudiés : pensées, œillets, hortensias, agapanthes, anémones, alstromères, genêts et hibiscus. « *Les entreprises cherchent généralement à créer une nouvelle couleur, ou à améliorer le port ou la fertilité des plantes* », souligne Valéry Malécot. En croisant les informations sur l'histoire de la plante, avec celles de ses caractéristiques chromosomiques et morphologiques, les entreprises peuvent imaginer ce que va donner la descendance de deux plantes que personne n'avait encore croisées. « *On peut donc prévoir que certains croisements ne donneront rien* ».

Lancé en 2010, Brio a permis de créer 12 à 15 000 descendants à partir de 700 plantes diversement croisées. 200 de ces descendants ont montré de l'intérêt et vont être testés sur une période de 2 à 5 ans. Déjà, quatre nouvelles variétés de genêts sont proches d'être commercialisées. A terme, entre 30 et 40 nouveautés pourraient être mises sur le marché. D'ici deux ans, on pourrait en voir quelques-unes en exposition au salon du végétal à Angers. Alain Boggio, gérant de Melba, société spécialisée dans la création de variétés de plantes ornementales, et moteur dans le projet, se réjouit de la bonne coopération entre recherche publique et entreprises du privé dans ce programme. « *C'est toujours compliqué en France, alors que dans beaucoup d'autres pays, ça fonctionne bien* ». Ici le programme, financé par le Conseil régional et le Fonds unique interministériel, a débouché sur la création de neuf emplois d'ingénieurs ou techniciens dans les entreprises, donc cinq CDI. (...) Et dans ces métiers, pas le choix : le développement de l'activité passe par la création.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La recherche publique française travaille suffisamment dans le secteur de l'obtention de variétés ornementales, pour le rendre indépendant des résultats des recherches étrangères.

Thématique Santé - éducation : 6 hypothèses

H433 – Bonnes information et sensibilisation de la population et des professionnels sur les plantes allergènes, grâce à des études coordonnées par la filière, permettent de prévenir et de contrecarrer une image potentiellement négative des plantes. **Vs** : *En l'absence d'études, d'information et de sensibilisation de la population et des professionnels sur les plantes allergènes, un amalgame s'établit entre les différentes causes d'allergie et cause une image négative des plantes.*

H187 – L'interprofession met en place une démarche pédagogique active pour initier le public à la connaissance du monde végétal. **Vs** *L'Interprofession tire partie de l'ignorance du public en matière de botanique et de biologie végétale pour définir sa stratégie de marché.*

H415 – Le renouveau des jardins à but thérapeutique constitue un gisement très important pour le développement de la filière horticole, et s'accompagne de l'émergence de nouveaux métiers tels que l'hortifirmier (infirmier-horticulteur). **Vs** : *Le jardin à but thérapeutique ne trouve pas le relai financier nécessaire à son développement ce qui ne permet pas l'émergence de nouveaux métiers par cette voie pour la filière horticole.*

H162 – Le végétal est reconnu d'utilité publique sur la santé humaine (preuves à l'appui). **Vs** *Aucune preuve n'est apportée sur l'intérêt du végétal pour la santé.*

H159 – L'enseignement en primaire et au collège autour de la nature et du végétal se développe. **Vs** *Le développement des connaissances fondées sur le végétal dans l'enseignement primaire et secondaire n'est pas considéré comme prioritaire.*

H407 – La filière horticole et le milieu de la santé se mobilisent pour lancer des programmes de recherche à l'échelle nationale et européenne qui permettent de consolider l'intérêt du jardin thérapeutique et plus largement du lien santé / végétal. **Vs** : *En l'absence de mobilisation de la filière horticole et du milieu de la santé pour lancer des programmes de recherche susceptibles de consolider l'intérêt du jardin thérapeutique, la filière perd cette opportunité potentielle.*

Bonnes information et sensibilisation de la population et des professionnels sur les plantes allergènes, grâce à des études coordonnées par la filière permettent de prévenir et de contrecarrer une image potentiellement négative des plantes.

Plantes allergisantes : les reconnaître par : Michel Bernard - FICHE PRATIQUE

Les jolies plantes de nos contrées cachent parfois bien leur jeu : certaines, parmi les plus courantes, provoquent de violents rhumes des foins saisonniers. D'autres, gorgées de sève brûlante, ne se laissent pas toucher. De nombreuses espèces anémophiles - pollinisées par le vent - sont à l'origine d'allergies respiratoires : herbes des prairies, mauvaises herbes, quelques fleurs d'ornement, mais aussi beaucoup d'arbres à feuilles caduques très communs en France. D'autres, plus ou moins urticantes, occasionnent des réactions cutanées douloureuses. Enfin, quelques plantes d'intérieur d'origine exotique sont, elles, bien connues pour leur agressivité sur la peau et les muqueuses.

Plantes provoquant des allergies respiratoires – Les plantes les plus communes, en pollinisant au printemps, sont à l'origine d'allergies respiratoires ciblées sur les personnes sensibles. Les allergènes en cause diffèrent suivant la prédominance de l'espèce : graminées dans toute l'Europe, bouleau en Suède et en Norvège, pariétaire dans le bassin méditerranéen, olivier, cyprès et mûrier dans le sud de l'Europe. Chez nous, une autre espèce devient redoutable : l'**ambroisie** (*Ambrosia artemisiifolia*). Très envahissante, cette espèce nord-américaine introduite en France s'est implantée dans la région lyonnaise où elle est à l'origine de nombreuses et graves allergies. Elle s'étend actuellement en Bourgogne où la sensibilisation à ce pollen commence à apparaître. Colonisant le bord des routes, elle continue de gagner du terrain malgré plusieurs campagnes d'arrachage. C'est une plante annuelle assez grande (de 30 cm à 1,80 m) à tiges robustes, ramifiées, souvent rougeâtres et à feuilles opposées, très divisées, à revers grisâtre. La floraison a lieu à la fin de l'été, jusqu'à l'automne. Les capitules mâles jaune verdâtre, en épis grêles, libèrent d'importantes quantités de pollen.

Plantes provoquant des troubles cutanés – Communes en France, la **berce ou angélique sauvage** (*Heracleum maximum*) et la **berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*), cultivée dans nos jardins, sont irritantes par les feuilles, ainsi que le **panais urticant** (*Pastinaca sativa*, subsp. *urens*) et la **rue** (*Ruta graveolens*). Une attention particulière doit être accordée aux **boutons d'or** (*Ranunculus repens*) de nos prairies : ces renoncules libèrent une sève vésicante qui peut être cause de brûlures si les queues des fleurs sont portées à la bouche. Parmi les exotiques, les **euphorbes** (*Euphorbia*) sont bien connues pour causer des brûlures par le latex très irritant pour la peau et les muqueuses qu'elles contiennent, de même que le **sumac ou herbe à puce** (*Toxicodendron radicans*), d'origine américaine, dont le seul contact des feuilles suffit à provoquer une réaction allergique sévère. Le **poinsettia ou étoile de Noël** (*Euphorbia pulcherrima*), au joli feuillage contrasté vert et rouge vif, peut être lui aussi agressif. Attention aussi au **fustet ou arbre à perruques** (*Cotinus coggyria*, syn. *Rhus cotinus*). Très courant dans les jardins, cet arbuste d'ornement à feuilles rondes et inflorescences rosâtres légères, contient un suc vénéneux parfois agressif sur les peaux sensibles.

Plantes provoquant une photosensibilisation – Certaines plantes, riches en substances photodynamisantes, les **furocoumarines**, provoquent fréquemment, en été, des éruptions accompagnées d'une pigmentation excessive de la peau sur toutes les parties du corps. Chez les sujets particulièrement sensibles, les troubles s'accompagnent de fortes démangeaisons, de fièvre, de maux de tête. Mais cette affection, appelée dermite des prés ou dermite des baigneurs, est bénigne et ne dure que quelques jours. Le plus souvent, elle s'attrape au contact des **ombellifères** (apiacées) bien connues de nos campagnes.

www.pratique.fr/plantes-allergisantes-reconnaitre.html

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : En l'absence d'études, d'information et de sensibilisation de la population et des professionnels sur les plantes allergènes, un amalgame s'établit entre les différentes causes d'allergie et cause une image négative des plantes.

Hypothèse :

L'interprofession met en place une démarche pédagogique active pour initier le public à la connaissance du monde végétal.

H187

www.institut-klorane.org/Eduquer



Fondation d'entreprise pour la protection et la valorisation du patrimoine végétal

– Eduquer –

Initier les plus jeunes à la botanique, sensibiliser le grand public à la préservation de la nature, diffuser ses connaissances sur le monde végétal, constituent la mission d'éducation chère à l'Institut Klorane. Les pharmaciens d'officine, les jardins et conservatoires botaniques, les réseaux d'universitaires et les botanistes appuient la fondation dans cette démarche.

Pour faire découvrir l'univers des plantes aux enfants, une collection de supports pédagogiques est disponible : posters, guides, manuels scolaires, etc. A cet effet l'Institut Klorane développe régulièrement des thématiques qui lui tiennent à cœur : plantes, biodiversité et développement durable, alimentation, champignons...

À destination du grand public, sont régulièrement éditées des brochures d'information et de sensibilisation (champignons et lichens, plantes dépolluantes, plantes médicinales méditerranéennes...) cautionnées par des spécialistes.

En outre, des journées d'exposition consacrées à la botanique et à la mycologie, se tiennent ponctuellement en France en partenariat avec les acteurs clefs de l'environnement. Par exemple, fidèle aux rendez-vous des mycologues amateurs ou éclairés, l'Institut Klorane participe au « Salon du champignon » avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, la faculté de pharmacie, et les associations mycologiques, dans le cadre de "La Novela" (Festival des savoirs partagés).

Enfin, le partenariat avec l'Association Tela Botanica permet de proposer au grand public des programmes de sciences participatives (observatoire des saisons, étude des plantes sauvages en ville, mise à disposition d'une flore interactive très complète) pour faire découvrir la nature de proximité et faciliter un engagement citoyen pour sa sauvegarde.



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'Interprofession tire partie de l'ignorance du public en matière de botanique et de biologie végétale pour définir sa stratégie de marché.

Hypothèse :

Le renouveau des jardins à but thérapeutique constitue un gisement très important pour le développement de la filière horticole, et s'accompagne de l'émergence de nouveaux métiers tels que l'hortifirmier (infirmier-horticulteur).

H415

www.jardins-sante.org/engagements/jardins-therapeutiques

Jardins à but thérapeutique, jardins d'hospitalité



Le jardin se définit comme « un espace géographique essentiel, lieu symbolique d'une bonne nature, réduction du monde, et donc profondément civilisé » apportant à la fois du « profit et de la joie aux citoyens ». Si un jardin est source d'équilibre pour une personne sans pathologie spécifique, il l'est a fortiori pour des sujets ayant des handicaps mentaux ou physiques, séjournant de manière prolongée ou définitive dans des lieux de vie et de soins.

Le Jardin à But Thérapeutique est un espace extérieur, intégré à un établissement hospitalier ou para hospitalier (Centres hospitaliers, psychiatriques, éducatifs, pour cérébraux lésés, pour personnes atteintes d'autisme, âgées, vulnérables, fragilisées, dépendantes, handicapées, unités pour alcooliques ...). Il permet de préserver une perméabilité nécessaire pour que l'établissement soit un univers à la fois clos et sécurisant mais aussi ouvert au monde et vivifiant. Il s'intéresse aux gens et crée des situations de bien être et de confort où les choses sont liées entre elles par des pactes extrêmement nombreux. Il s'agit non seulement d'offrir la possibilité de vivre dans un jardin, mais aussi de participer à sa création, à son évolution, d'en prendre soin. Les bienfaits expérimentés à travers la jouissance de ces jardins sont particulièrement reconnus en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada, en Suisse et au Japon. Roger Ulrich (1945) en étudia les bénéfices sur de nombreux patients du seul fait d'avoir une chambre donnant sur un parc (convalescence accélérée des patients hospitalisés après une intervention chirurgicale), la nature « possédant des vertus thérapeutiques par sa simple présence ». Ces bienfaits sont multiples et vitaux :

- l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de tous les usagers. On peut y expérimenter un rapport au soin, au corps, à la relation, à l'art, à la création, à la culture. Ce sont des jardins à contempler, à vivre, pour se soigner, pour recevoir, pour s'aimer ; des jardins où l'on récolte des plantes utiles à l'homme ; des jardins pour tisser des liens intergénérationnels et interculturels, concernant aussi bien le soigné que le soignant, les familles et l'environnement proche ;
- la santé des patients (qualité du sommeil, réduction des médicaments prescrits, appétit, amélioration de la fonction cognitive et de la capacité d'attention, réduction du stress et de l'angoisse, diminution de la pression sanguine, exposition aux vitamines D à travers le soleil...) ;
- une qualité d'environnement de travail et un regain de motivation du personnel médical.

(...) Le jardin est alors porteur de légitimité environnementale (sauvegarde de la biodiversité, valorisation paysagère), sociale (insertion et lien social), économique (fonction nourricière et de soin). Les personnes qui profitent de ces jardins parlent souvent des plaisirs qu'ils leur procurent, décrivent leurs joies de voir des plantes, fleurs ou fruits, de les sentir, de les goûter, de les toucher, d'en prendre soin, de voir passer le temps au rythme des saisons, de voir les arbres, symboles de ce qui grandit et vieillit à la fois, d'être en lien avec les animaux, l'eau, de produire leur nourriture, d'en faire du commerce ou de l'échange, de créer et participer à la vie du jardin, de ses habitants, du village ou de la ville, de partager des savoirs et des expériences. (...)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *Le jardin à but thérapeutique ne trouve pas le relai financier nécessaire à son développement ce qui ne permet pas l'émergence de nouveaux métiers par cette voie pour la filière horticole.*

Hypothèse :

H162

Le végétal est reconnu d'utilité publique sur la santé humaine (preuve à l'appui)

Tableau 1 : Répartition des bienfaits du végétal en ville par catégorie

Catégorie de bienfaits		Bienfaits
Santé humaine et bien-être individuel et collectif	Santé humaine et bien-être	- Association entre accès à un parc et activité physique accrue - Réduction de l'obésité - Réduction du stress - Proximité et vue sur un espace vert - Amélioration de l'état de santé ressenti - Amélioration de l'état de santé psychologique - Réduction du bruit - Confort thermique - Longévité
	Lien social et identité collective	- Opportunités d'interactions sociales - Participation à l'attachement communautaire - Éducation et sensibilisation à l'environnement

Plante&Cité
Ingénierie de la nature en ville

Tableaux 1 & 2 : source Plante & Cité / Les bienfaits du végétal en ville – Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse (1^{er} juillet 2013)

Tableau 2 : Tangibilité et robustesse des arguments scientifiques sur la contribution spécifique du végétal en ville aux différentes catégories de bienfaits identifiées

Catégorie de bienfaits	Tangibilité, robustesse
Biodiversité	Forte
Santé physique	Forte
Santé psychologique	Modérée
Valorisation du bâti	Modérée à forte
Régulation thermique	Modérée à forte
Qualité de l'air	Faible à modérée
Écoulement des eaux	Faible
Tourisme et attractivité	Faible
Lien social	Faible

Une forte tangibilité est associée aux bienfaits ayant fait l'objet de nombreuses études et de mesures précises sur le terrain pour évaluer l'impact de la présence de végétaux. Une faible tangibilité est associée aux bienfaits pour lesquels peu de travaux existent, et qui sont approchés par la modélisation ou par des raisonnements qualitatifs. Pour ces derniers, l'impact spécifique des espaces verts urbains est parfois limité par rapport à d'autres facteurs.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Aucune preuve n'est apportée sur l'intérêt du végétal pour la santé.

Centre national de documentation pédagogique

Fiches connaissances

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Direction de l'enseignement scolaire

collection Ecole

cycles 2 et 3

applicable à la rentrée 2002

Documents d'application des programmes

Cycle 2 : Le monde du vivant Les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux.	Programme Cycle 3 : Unité et diversité du monde vivant Les conditions de développement des végétaux.
Difficultés provenant des liens avec le vocabulaire courant Le terme « plante » (langage courant) a un sens plus limité que celui de végétal. Les plantes désignent communément les plantes à graines et à fleurs ainsi que les fougères; les algues par exemple sont rarement appelées « plantes ». Étymologiquement, une plante est un végétal « planté », mais le terme est souvent utilisé pour tout végétal. Il convient de privilégier le langage scientifique. Difficultés provenant des idées préalables des élèves Les élèves citent peu de critères du vivant à propos des végétaux, d'où l'importance de l'étude de leurs besoins. Un arbre n'est pas toujours comparable à une plante pour les élèves. Les élèves disent que les plantes « boivent » de l'eau: ils les arrosent en classe. Ils pensent souvent que les végétaux « mangent » dans la terre, car ils n'imaginent pas des besoins qui n'appartiennent pas à leur propre vécu (substances dissoutes, lumière...). Quelques écueils à éviter lors des observations et des manipulations Les expérimentations doivent être motivées par un problème clairement formulé. Éviter de se contenter d'une seule observation pour tirer une conclusion. Connaissances Les végétaux verts (chlorophylliens) ont besoin d'eau, de substances minérales (existant dans le sol	ou qui peuvent être apportés par des engrais), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) de l'air et de lumière pour vivre en fabriquant leur propre matière organique. Les végétaux qui ont des racines puisent l'eau et les substances minérales dans la terre. Ils captent la lumière et le dioxyde de carbone par les feuilles. L'eau circule dans les racines, les rameaux et les tiges. Les végétaux aériens perdent de l'eau au niveau des feuilles. Pour en savoir plus – La fabrication de matière organique par les végétaux verts grâce à la lumière (photosynthèse) s'accompagne d'un rejet de dioxygène (oxygène). – Par ailleurs, de jour comme de nuit, les végétaux verts respirent (absorption d'oxygène et rejet de dioxyde de carbone). Cette respiration est masquée à la lumière par la photosynthèse. – En agriculture, l'utilisation des engrais constitue un apport supplémentaire de substances minérales dans le but d'augmenter les rendements. – Les termes « dioxygène » et « dioxyde de carbone » correspondent à une nomenclature chimique correcte de l'oxygène gazeux et du gaz carbonique présents dans l'air ambiant. Leur usage n'est cependant pas une nécessité à l'école primaire. Réinvestissements Fiche n° 1 « États de la matière et changements d'état » : notion de gaz. Fiche n° 2 « Mélanges et solutions ». Fiche n° 3 « Air » : connaissance de l'air. Fiches n° 12 et 13 « Nutrition animale et humaine » : nutrition animale. Éducation à l'environnement.

www.ac-clermont.fr/disciplines/fileadmin/user_upload/SciencesPhysiquesEtChimiques/primaire/fiches_connaissances.pdf

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le développement des connaissances fondées sur le végétal dans l'enseignement primaire et secondaire n'est pas considéré comme prioritaire.

Hypothèse :

H407

La filière horticole et le milieu de la santé se mobilisent pour lancer des programmes de recherche à l'échelle nationale et européenne qui permettent de consolider l'intérêt du jardin thérapeutique et plus largement du lien santé/végétal.

L'étude nancéienne sur les jardins thérapeutiques en finale nationale de « Ma thèse en 180 secondes »



www.chu-nancy.fr/index.php/juin-2014/l-etude-nanceienne-sur-les-jardins-therapeutiques-en-finale-nationale-de-ma-these-en-180-secondes

« JAZ-ART » est le projet de recherche mené sur le jardin « art, mémoire et vie » du CHRU de Nancy et les apports thérapeutiques de ses œuvres d'art pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Manon Yzoard, doctorante en psychologie qui coordonne cette étude, a remporté l'étape lorraine du concours « Ma thèse en 180 secondes » à Nancy le 24 avril et représentera la région à la finale nationale organisée à Lyon en juin prochain. Evaluer l'efficacité d'une dimension artistique dans un jardin thérapeutique : c'est l'objectif de l'étude à présenter en 3 minutes, et pas une de plus, au jury de cette compétition menée par le CNRS et les Universités des régions participantes. Le défi a été relevé par Manon Yzoard, au laboratoire INTERPSY de l'Université de Lorraine, sous la houlette du Pr Alain Trognon et du Dr Martine Batt. (...)

« Nous avons constitué 3 groupes : 20 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer hospitalisées dans le service du Dr Jonveaux et qui bénéficient de l'accès au jardin « art, mémoire et vie », 20 autres suivies en ambulatoire au Centre Mémoire de Ressources et de Recherche de Lorraine et 20 volontaires sains. » Deux visites avec la psychologue sont prévues. La première débute par un entretien découverte du jardin : la promenade est l'occasion de s'arrêter devant les différentes œuvres d'art et de discuter avec la personne pour savoir si à cet instant, des fonctions cognitives atteintes par la maladie d'Alzheimer comme la mémoire, sont activées : formulations de souvenirs ou de connaissances générales. La psychologue observe également si la dimension artistique lui procure des émotions positives exprimées à travers une parole, l'intonation de la voix, des mimiques ou un sourire. D'autres échanges ayant notamment pour thématique la saison du moment permettent l'évaluation des capacités temporelles. Ensuite, la psychologue s'entretient avec la personne, « hors contexte », c'est-à-dire sans visibilité avec l'extérieur, pour recueillir ses « impressions » de ce vécu au jardin. Cet entretien mnémorique est poursuivi en s'appuyant sur deux outils créés spécifiquement pour JAZ-ART. L'un répertorie plusieurs œuvres d'art classées dans des musées, de tous les styles, à la fois figuratifs et abstraits, afin de pouvoir évaluer les préférences esthétiques générales de la personne. Un autre outil est constitué de planches mettant en regard des photographies d'installations du jardin insérées au sein d'autres mettant en scène, dans l'environnement du jardin, des œuvres n'y appartenant pas. 4 à 11 jours plus tard, la personne est revue par la psychologue, selon la même trame que lors de la première visite. A terme, l'analyse des données recueillies doit permettre d'établir des méthodes d'évaluation de l'efficacité thérapeutique de l'art dans l'environnement du jardin, et ses apports psychologiques pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Une étude qui pourrait également par exemple, contribuer à définir si ces personnes sont plus sensibles à tel ou tel type d'art. JAZ-ART s'inscrit dans un programme de recherche global mené au CHRU de Nancy, avec le laboratoire INTERPSY, autour de la maladie d'Alzheimer avec plusieurs axes portant sur la structure du jardin et la capacité des patients à s'orienter dans l'espace (JAZ-TOP), sur les effets du jardin pour les équipes soignantes (JAZ-BURN) ou encore sur les références à la mémoire culturelle régionale (JAZ-LOR). Autant d'éléments qui participeront à élaborer des recommandations précises pour l'aménagement de jardins à visée thérapeutique.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : En l'absence de mobilisation de la filière horticole et du milieu de la santé pour lancer des programmes de recherche susceptibles de consolider l'intérêt du jardin thérapeutique, la filière perd cette opportunité potentielle.

Thématique Segmentation – valeur : 13 hypothèses

H296 – Les pouvoirs publics investissent significativement pour le développement de la production et de la mise en œuvre du végétal fonctionnel (phyto remédiation, phyto mine, chimie bio sourcée, gestion quantitative et qualitative des eaux, nouvelles utilisations alimentaires ou forestières...). **Vs** *Le végétal fonctionnel n'est qu'un objet de recherche fondamentale.*

H125 – Dans leurs critères d'achat, une part significative des consommateurs privilégie les signes de qualité environnementaux. **Vs** *Dans leurs critères d'achat, une part significative des consommateurs privilégie la production locale (pour des motifs autant sociaux qu'environnementaux).*

H505 – Le consommateur du végétal d'ornement privilégie la durée de vie des produits. **Vs** *Le consommateur du végétal d'ornement privilégie le plaisir de changer souvent de végétal.*

H107 – De plus en plus de consommateurs expriment des valeurs à travers leurs actes d'achats de produits équitables. **Vs** *Les motivations d'achat restent très diverses et ne sont pas l'expression de valeur par les consommateurs.*

H378 – La valorisation de la plante d'ornement par adéquation aux attentes sociétales permet d'augmenter le prix de vente et les marges à la production et à la distribution. **Vs** *La plante d'ornement reste dans une logique de concurrence des prix sur un produit de plus en plus banalisé.*

H374 – Une segmentation des produits de l'ornement permet d'obtenir des gammes par usage. **Vs** *La segmentation des produits de l'ornement reste très basique. (avec/sans fleur; dedans/dehors; petit/grand;...).*

H215 – Les innovations dans l'offre de végétal d'ornement ciblent une clientèle jeune. **Vs** *Les innovations dans la filière d'ornement sont adaptées à une clientèle sénior.*

H264 – Les collectivités ont l'obligation d'acheter des végétaux produits en France. **Vs** *Les collectivités achètent selon d'autres critères que la provenance France (durable, moins cher,...).*

H450 – Faute de cohérence nationale, la multiplicité de marques régionales disperse la filière. **Vs** *Une cohérence nationale valorisant l'ensemble de la filière dans la diversité des productions régionales est trouvée et mise en place.*

H147 – Un indicateur de qualité globale, comprenant la qualité environnementale et la qualité spécifique est élaboré et affiché sur les produits. **Vs** *Les signes de qualité sont apposés les uns à côté des autres, au consommateur d'en faire la synthèse ou d'en privilégier un.*

H78 – Dans le code des marchés publics, il est possible de privilégier une origine (nationale, voire régionale) de produit. **Vs** *L'origine du produit ne peut être un critère figurant dans un appel d'offre.*

H482 – La différenciation par la marque est indispensable pour une bonne mise en marché. **Vs** *La marque commerciale n'est qu'un signe de qualité parmi d'autres.*

H216 – Grace à Internet et par la diffusion de "collections" semestrielles la filière du végétal d'ornement accélère la rotation des produits en point de vente. **Vs** *Le temps long du végétal et le retour immuable des saisons et des événements du calendrier rythment l'activité de la filière.*

Hypothèse :

H296

Les pouvoirs publics investissent significativement pour le développement de la production et de la mise en œuvre du végétal fonctionnel (phyto remédiation, phyto mine, chimie bio sourcée, gestion quantitative et qualitative des eaux, nouvelles utilisations alimentaires ou forestières...)



Source : www.nature-en-ville.com/initiatives/733-amenagement-et-choix-des-vegetaux-des-ouvrages-de-gestion-des-eaux-pluviales-de



Aménagement et choix des végétaux des ouvrages de gestion des eaux pluviales de proximité - VEGEPP - Projet financé par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

Cette étude a pour objectifs de sensibiliser, de proposer une méthode de réflexion, d'intégrer un vocabulaire commun et de faciliter les mises en pratique. Elle s'adresse aux professionnels de l'aménagement, notamment les non spécialistes de l'eau, qui interviennent sur ces espaces. Les stratégies de gestion des eaux pluviales dans les opérations d'aménagements urbains ont particulièrement évolué ces dernières années. Les solutions techniques de proximité, qui respectent le cheminement naturel de l'eau, sont aujourd'hui mises en valeur par rapport à la pose de canalisations et à un traitement reporté sur l'aval. Cette gestion « à la source » permet de réduire les flux de polluants, en limitant le ruissellement. En effet, c'est le lessivage des différentes surfaces (toiture, voirie, parking, etc.) qui est majoritairement à l'origine de la contamination des eaux en matières en suspension, micropolluants organiques et éléments traces métalliques.

Parmi les solutions alternatives de gestion des eaux de pluie, les ouvrages végétalisés (noues, fossés, bassins, toitures végétalisées, arbres d'alignement, etc.) répondent à cette stratégie tout en offrant de nouveaux espaces assurant des fonctions complémentaires : amélioration du cadre de vie, structuration du paysage, développement d'espaces récréatifs. Cette multifonctionnalité permet de mutualiser les coûts et les espaces, tout en présentant un impact social positif, un gain de biodiversité et un intérêt sur la régulation climatique (lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbains). Leur efficacité est directement liée à la capacité du couple sol-plante à infiltrer, évaporer, évapotranspirer, ralentir, stocker et « filtrer » les flux d'eaux pluviales. Le couple sol-plante doit donc être étudié finement et sélectionné en fonction des conditions particulières de chaque opération.

Les caractéristiques pédologiques (texture, structure, etc.) déterminent le comportement hydrique du sol et sa capacité à accueillir les végétaux. Le choix des différentes espèces à planter doit aussi tenir compte :

- de leurs exigences écologiques : température, ensoleillement, pluviométrie, etc.
- du choix de conception de l'ouvrage (type, dimensionnement, topographie),
- de la position du végétal sur le profil.

Dans la pratique et en fonction du type d'espace (toitures, espaces naturels ou jardinés, routes et parking plus ou moins fréquenté), ces différents types d'ouvrages sont généralement combinés. Enfin, des points clés de vigilance sont à porter à la conception, la réalisation et la maintenance de ces ouvrages. Leur conception doit être intégrée le plus en amont possible des projets d'aménagement et respecter des critères techniques et réglementaires. Ces précautions, associées à des bonnes pratiques de mise en œuvre et d'entretien (contrôle visuel et entretien réguliers, décroutage) garantiront le bon fonctionnement d'un point de vue hydraulique (prévention du colmatage, efficacité lors d'événements pluvieux d'intensité variable) ainsi que la qualité d'usage des espaces par le public. Cela permet aussi d'envisager des coûts de maintenance réduits et une bonne durabilité des ouvrages.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *Le végétal fonctionnel n'est qu'un objet de recherche fondamentale.*

Dans leurs critères d'achat, une part significative des consommateurs privilégie les signes de qualité environnementaux.



Attentes des jardiniers urbains

(source : Val'hor)

Quels végétaux, quels services ?

Les résultats de l'enquête « Attentes des jardiniers urbains : quels végétaux, quels services ? » réalisée en mai 2014 par TNS Sofres pour l'Interprofession Val'hor a été dévoilée en exclusivité à Jardins, jardin. Il s'agit de mieux connaître les motivations, les envies de ces jardiniers, de plus en plus nombreux à l'heure où la majorité des Français vivent dans des villes.

16,9 millions de foyers français vivent dans une commune de plus de 20 000 habitants (soit 61% des foyers) dont 11,9 millions s'occupent de fleurs ou plantes (y compris pour l'intérieur).

Avec l'urbanisation et les inquiétudes croissantes relatives au maintien de la qualité de vie, les Français ont plus que jamais envie de végétaux (des plantes, des fleurs, des arbres), synonymes de bien-être au quotidien. Val'hor, qui représente les 50 000 entreprises de la filière du végétal d'ornement a essayé de mieux comprendre ces jardiniers des villes afin de leur proposer des produits et services adaptés. 1 000 foyers ont été interrogés, habitant dans une commune de 20 000 habitants et plus, et qui jardinent ou s'occupent de fleurs ou plantes. L'enquête a été réalisée par téléphone du 16 au 26 avril 2014.

(...)

Les considérations en matière de protection de l'environnement et de l'emploi local n'échappent bien évidemment pas au marché de l'horticulture ornementale.

Ecoresponsabilité => 75% des jardiniers urbains sont intéressés par un label écoresponsable, 79% accordent de l'importance à ce que les végétaux soient produits localement, 54% sont prêts à payer plus pour ces produits locaux. Par ailleurs, 30% des jardiniers urbains qui connaissent le principe de l'AMAP sont intéressés par une AMAP pour les fleurs et plantes.

(...)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Dans leurs critères d'achat, une part significative des consommateurs privilégie la production locale (pour des motifs autant sociaux qu'environnementaux).

le consommateur du végétal d'ornement privilégie la durée de vie des produits

Attentes des jardiniers urbains

(source : Val'hor)



Quels végétaux, quels services ?

Les résultats de l'enquête « Attentes des jardiniers urbains : quels végétaux, quels services ? » réalisée en mai 2014 par TNS Sofres pour l'Interprofession Val'hor a été dévoilée en exclusivité à Jardins, jardin. Il s'agit de mieux connaître les motivations, les envies de ces jardiniers, de plus en plus nombreux à l'heure où la majorité des Français vivent dans des villes.

16,9 millions de foyers français vivent dans une commune de plus de 20 000 habitants (soit 61% des foyers) dont 11,9 millions s'occupent de fleurs ou plantes (y compris pour l'intérieur).

Avec l'urbanisation et les inquiétudes croissantes relatives au maintien de la qualité de vie, les Français ont plus que jamais envie de végétaux (des plantes, des fleurs, des arbres), synonymes de bien-être au quotidien. Val'hor, qui représente les 50 000 entreprises de la filière du végétal d'ornement a essayé de mieux comprendre ces jardiniers des villes afin de leur proposer des produits et services adaptés. 1 000 foyers ont été interrogés, habitant dans une commune de 20 000 habitants et plus, et qui jardinent ou s'occupent de fleurs ou plantes. L'enquête a été réalisée par téléphone du 16 au 26 avril 2014.

Les attentes des foyers urbains en matière de végétaux portent avant tout sur la praticité, l'innovation et les services.

Praticité => 90% des foyers urbains jugent intéressants (sous-total de très ou plutôt) des améliorations concourant à une durée de vie des végétaux plus longue et 82% pour des améliorations permettant de réduire leur entretien.

(...)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le consommateur du végétal d'ornement privilégie le plaisir de changer souvent de végétal.

Hypothèse :

De plus en plus de consommateurs expriment des valeurs à travers leurs actes d'achat de produits équitables.

H107

Source : www.lequitable.fr



Les Produits équitables

Qu'est ce qu'un produit équitable ?

Un produit équitable est un produit issu d'un commerce fondé sur le dialogue, la transparence et le respect qui contribue au développement durable des pays en développement et qui est bénéfique à la fois pour les petits producteurs agricoles et travailleurs, l'environnement et les consommateurs. Les produits équitables doivent recevoir une certification par des organismes reconnus.

On pense parfois que le commerce équitable se réduit à du café et des bananes. Que sont réellement les produits équitables ?

Quand on parle de commerce équitable, on songe immédiatement à des produits alimentaires comme le café, le cacao, le thé, le chocolat (tablette, poudre, napolitains), le sucre, les céréales, le quinoa, le riz, les pâtes, les fruits frais, les jus de fruits, le miel, les épices, les alcools (rhum, bières, vins), les biscuits, confitures, graines, huiles et noix mais le commerce équitable ne se limite pas à eux. Il concerne aussi les produits *non alimentaires* (vêtements, produits artisanaux, ...) même s'ils sont encore minoritaires en proportion des ventes totales (84 % contre 16 % pour les produits non alimentaires).

À quoi peut-on reconnaître les produits du commerce équitable ?

Aujourd'hui, il n'existe pas pour le commerce équitable de label public officiel, comme le label AB pour les produits biologiques. Toutefois un certain nombre de garanties privées permettent de reconnaître les produits issus du commerce équitable. Max Havelaar est le label le plus connu et le plus répandu, notamment dans la grande distribution. Max Havelaar France labellise depuis 1992 des filières de produits alimentaires équitables (café, banane, jus d'orange, thé, sucre de canne, miel, riz, mangue, cacao, ananas...) mais aussi de coton transformé en linge pour la maison et de cosmétiques.

Plusieurs marques et enseignes membres de la Plateforme pour le Commerce Equitable (PFCE), proposent des produits qui peuvent porter le logo de la PFCE. Cela signifie que l'association ou l'entreprise qui commercialise le produit a fait l'objet d'une évaluation interne sur la base de la Charte de la PFCE. Celle-ci comporte des engagements impératifs, dont une juste rémunération des producteurs.

On trouve également d'autres labels généralistes, moins répandus, comme Bio Equitable Le Label ESR ou celui de l'ONG Oxfam, présents dans les boutiques du réseau Artisans du Monde. Ils apportent des garanties équivalentes à celles de Max Havelaar.

Où trouve-t-on les produits Équitables ?

Auparavant, il fallait se rendre dans des magasins spécialisés (comme les Oxfam-Magasins du monde) pour acheter des produits équitables, mais actuellement, on trouve également ces produits dans les magasins bio et naturels, sur internet de plus en plus et dans les supermarchés désormais.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les motivations d'achat restent très diverses et ne sont pas l'expression de valeur par les consommateurs.

La valorisation de la plante d'ornement par adéquation aux attentes sociétales permet d'augmenter le prix de vente et les marges à la production et à la distribution.

Un nouveau monde émerge !

Quelles clés pour les entreprises du végétal ...

19 mars 2014 - Par Horteia (groupe de veille et prospective horticole, né de la rencontre de consultants spécialistes du secteur du végétal)

L'approche proposée par Horteia, lors de sa première conférence sur l'Espace prospective du Salon du Végétal 2014, pose en introduction une analyse des raisons de l'émergence d'un nouveau monde sous le double effet d'une convergence de crises et d'une dématérialisation des informations et des échanges. Ces bouleversements impactent le « consommateur citoyen » caractérisé par de nouvelles attitudes, attentes et exigences pour ses achats et pour ce qu'il attend des entreprises qu'il choisit. Concernant ses achats, ce consommateur souhaite consommer mieux et autrement.

Il fait valoir un besoin de SENS, de CONFIANCE, de LIEN, de PROXIMITÉ, d'ÊTRE PRIS EN COMPTE... et de FUN.

A l'entreprise de répondre à chacun de ses besoins avec en premier lieu la réponse au besoin de SENS. L'urgence en ce domaine est de faire valoir la contribution des végétaux, du jardinage et du paysage au mieux-être. Cette réponse déterminante pour le devenir des entreprises et de la filière passe par la construction d'une économie horticole de la fonctionnalité, une économie créatrice de bienfaits.

Au besoin de CONFIANCE, correspond une culture du respect avec une qualité réelle des produits et des services.

Au besoin de LIEN, une culture de la relation sincère.

Au besoin de PROXIMITÉ, une culture du rôle d'acteur local.

Au besoin d'ÊTRE PRIS EN COMPTE, la création d'approches pour chaque public spécifique avec notamment les seniors, les néo jardiniers et les femmes...

Au besoin de FUN, la place à donner au festif, car le jardin reste avant tout un plaisir.

Concernant les entreprises, le consommateur citoyen recherche les entreprises qui font valoir une exigence d'éthique écologique et sociétale. L'entreprise doit répondre en s'appropriant l'approche RSE (responsabilité sociétale et environnementale), en faisant participer les clients les plus engagés à la co-construction de nouvelles solutions, en collaborant en transversalité avec d'autres métiers, en travaillant en interne pour attirer, motiver et retenir les talents...

Autant d'initiatives qui doivent être faites sincèrement et qui doivent être affichées.

Il est plus que jamais question de faire et de faire savoir avec détermination.

Source : <http://horteia.fr/category/vegetal-attentes-societales/>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La plante d'ornement reste dans une logique de concurrence des prix sur un produit de plus en plus banalisé.

Hypothèse :

Une segmentation des produits de l'ornement permet d'obtenir des gammes par usage.

H374

Extraits du bulletin de veille d'Astredhor
« Innovations Infos » n°1 (juin 2014)



Innovations Infos

Le bulletin de veille
sur les nouveaux débouchés pour l'horticulture

Extraits végétaux à usages Industriels

■ Usages multiples

La bioéconomie, un nouvel espoir pour l'horticulture d'ornement

L'horticulteur de demain devra répondre à la demande de plus en plus importante pour des substances d'origine naturelle en tant qu'alternatives aux matières premières fossiles ou synthétiques. La bioéconomie offre en effet un grand potentiel pour les cultures d'ornement en raison de la diversité d'espèces dans cette filière.

Le Kenniscentrum Plantstoffen (centre de connaissance sur les extraits végétaux) aux Pays-Bas mène des études sur la valorisation des déchets pour en faire des substances à haute valeur ajoutée. Ce centre a analysé les sous-produits de 9 espèces d'ornement et elles contiennent toutes des substances intéressantes pour l'industrie : un antioxydant pour les lis et les roses, du parfum pour les freesias, des biopesticides pour les chrysanthèmes, freesias, gerberas et lis. Le centre entretient par ailleurs une bibliothèque d'extraits végétaux de 1000 espèces d'ornement. Les extraits sont testés par les industries cosmétiques et pharmaceutiques. Le centre a pour mission de mettre en relation les industriels et les producteurs. Pour cette bibliothèque, le centre a obtenu un prix d'innovation en France à Châlons-sur-Marne lors du Siñal Exposition 2014 (rencontres professionnelles dédiées aux nouvelles valorisations des agro-ressources). Des travaux à suivre donc...

Source : SLEEGERS J., 2014. Biobased economy biedt glastuinbouw nieuwe hoop. *Vakblad voor de bloemisterij*, n° 6, p. 32-33.

<http://www.sierteelt.net/nl/bloemen-planter/nieuws/franse-prijs-kenniscentrum-plantenstoffen/>

Production de matières premières aromatiques

La société Albert Vieille, basée à Grasse, est spécialisée dans les matières premières aromatiques 100 % pures et naturelles (huiles essentielles, eaux florales...) depuis près d'un siècle. Elle produit et distribue une large gamme de produits (essentiellement destinés aux marchés de l'aromathérapie, l'alimentaire, la cosmétique et la parfumerie). Elle est à l'affût de végétaux qui pourraient introduire de nouvelles senteurs dans leur gamme, ce qui pourrait être une opportunité de diversification éventuelle pour certaines exploitations horticoles du Var. Albert Vieille est déjà partenaire de producteurs spécialisés dans le Var.

Source : <http://www.florisud.fr/Vous-informer/Actualites/Vie-du-reseau/Rencontre-avec-la-societe-Albert-Vieille>

■ Usage pour la cosmétique et la parfumerie

Le parfum des pivoines

En relation avec un industriel spécialisé en cosmétique, Florisud (cluster de partenaires de l'horticulture varoise) a organisé l'approvisionnement en boutons de pivoines pour mener des tests d'extraction de parfum sur cette fleur. Ainsi quelques kilos de fleurs parfumées de pivoines ont été récoltés à pleine maturité chez un producteur de Carqueiranne, avec les conseils de différents membres de Florisud. Les tests d'extraction donnent de bons résultats et devraient être renforcés l'année prochaine à la nouvelle récolte. La racine de pivoine est par ailleurs un composant actif de plusieurs préparations cosmétiques de grandes marques.

Source : <http://www.florisud.fr/Vous-informer/Actualites/Vie-du-reseau/Le-parfum-secret-des-pivoines-revele>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La segmentation des produits de l'ornement reste très basique.
(avec/sans fleur; dedans/dehors; petit/grand;...).

Hypothèse :

Les innovations dans l'offre de végétal d'ornement ciblent une clientèle jeune.

H215

Des plantes pour nous éclairer



publié par Brand Wagenaar le 18 mars, 2014

L'entreprise de biotechnologie Bioglow a développé **les premières plantes auto luminescentes (produisant de la lumière)**. La vision futuriste de cette entreprise américaine est de produire des végétaux ornementaux **capable de donner de la lumière à la place des sources lumineuses consommant de l'électricité**.

Les plantes lumineuses dans le noir pourront bientôt éclairer nos intérieurs, baliser nos allées, nos jardins et pourquoi pas les voies publiques.

Les plantes émettant de la lumière sont à l'étude depuis plus de 30 ans, les plantes recouvertes de matière phosphorescente, ou les plantes traitées par injection de produit UV peuvent induire une lumière temporaire.

Mais l'entreprise Bioglow's est la première à produire des plantes "luminescente autonome" qui produisent leur propre lumière. Selon Bioglow, le principe de production de lumière est encodé au niveau des cellules permettant à la plante d'émettre une lumière visible constante durant tout son cycle de vie.

Innovation végétale de
l'entreprise Bioglow (USA)



Source : 17/03/2014
Green Prophet
– relayé par Horti Biz

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les innovations dans la filière d'ornement sont adaptées à une clientèle sénior.

Les collectivités ont l'obligation d'acheter des végétaux produits en France.

Municipales: "A quand des achats responsables dans la commande publique?"

Par Par Raphaël Apelbaum, avocat associé chez LexCase, Guy Clavel et Martine Combemale de l'association Ressources humaines sans frontières (Express Yourself) publié le 18/03/2014

L'EXPRESS

EMPLOI

Les collectivités locales n'ont pas le droit de réserver leurs appels d'offre aux produits et services *made in France*. Mais elles pourraient au moins exclure les fournisseurs qui bafouent les droits des travailleurs, assure RH sans frontières.

Au moment où les campagnes pour le *made in France* et la bataille pour l'emploi battent leur plein, les élections municipales pourraient être l'occasion d'une prise de conscience des collectivités locales -mairies, conseils généraux et régionaux- pour adopter avec détermination la notion d'"achats responsables" dans la commande publique. Achats divers comme les matériaux pour la voirie, les constructions et la maintenance de bâtiments publics, les vêtements et uniformes de travail... les collectivités locales sont constamment amenées à lancer des appels d'offres, auxquels peuvent répondre des entreprises françaises ou étrangères. Chaque candidat peut ensuite faire travailler une chaîne de sous-traitants officiels ou non déclarés dans le monde entier.

L'achat *made in France* n'est pas toujours possible. D'une part parce que les compétences et matières premières ne sont pas toujours sur le sol français, d'autre part car il peut être incompatible avec le droit des marchés publics. En effet, les collectivités locales sont soumises à des contraintes - code des marchés publics, législation européenne...- qui interdisent toute discrimination positive en fonction de l'origine du produit ou de l'implantation géographique du candidat. Par ailleurs, les spécifications techniques ne doivent pas faire référence à une fabrication ou une provenance déterminée, ni à une origine ou à une production qui auraient pour effet de favoriser ou d'éliminer certaines entreprises ou certains produits. Le *made in France* dans les marchés publics ne peut donc pas juridiquement fonctionner.

Il est pourtant possible et nécessaire de concilier une volonté politique de promouvoir le *made in France* et la protection sociale des travailleurs hors de l'Hexagone. En pratique et en droit, rien n'interdit à l'acheteur public de se poser des questions -avant d'acheter ses biens, services ou travaux- sur les conditions sociales des travailleurs ou les conditions environnementales d'exécution des prestations. Acheter responsable ne se limite pas à du papier recyclable ou des produits bios pour les cantines... Cela doit aussi amener les collectivités locales à se préoccuper du respect des exigences minimales en matière de droit du travail par leurs fournisseurs et même leurs sous-traitants.

(...) Le droit français des marchés publics était initialement marqué par un refus de prendre en compte les objectifs sociaux et environnementaux dans l'acte d'achat. Mais l'article 5 du nouveau code des marchés publics impose à l'acheteur public de définir ses besoins en prenant notamment en compte des objectifs de développement durable.

(...) L'exigence sociale comme véritable critère de choix des candidats n'était pas encore parfaitement acceptée dans le droit des marchés publics jusqu'à récemment. Une brèche a été ouverte en 2013 par le Conseil d'Etat dans une décision concernant le département de l'Isère (Dépt de l'Isère, 25 mars 2013). (...)

www.lexpress.fr/emploi/business-et-sens/municipales-a-quand-des-achats-responsables-dans-la-commande-publique_1500081.html

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Les collectivités achètent selon d'autres critères que la provenance France (durable, moins cher,...).

Hypothèse :

Faute de cohérence nationale, la multiplicité de marques régionales disperse la filière.

H450

Publié le lundi 18 novembre 2013 sur le site www.lienhorticole.fr



Franche-Comté **Une nouvelle marque horticole**

Les acteurs de la filière viennent d'inaugurer la naissance d'Essentielle...

Franche-Comté Horticole, regroupant les acteurs de la filière régionale, a lancé la marque Essentielle, Plantes de Franche-Comté, le 16 novembre sur l'espace de promotion et d'information du Comité de promotion des produits régionaux (CPPR), au cœur du salon Talents & Saveurs, au parc des expositions Micropolis de Besançon (25). En s'associant à la marque Un peu beaucoup Franche-Comté, les professionnels souhaitent signifier clairement l'appartenance de la production horticole à la grande famille des produits régionaux.

Cahier des charges technique

De la graine à la plante commercialisée, le consommateur pourra identifier à travers la marque Essentielle, Plantes de Franche-Comté l'affiliation de la plante. Adossée à un cahier des charges technique, la filière horticole franc-comtoise s'engage sur la traçabilité de sa production. Les établissements souhaitant faire agréer leurs végétaux devront être des entreprises horticoles dont le ou les sièges sociaux et le site de production sont situés sur le territoire de la région Franche-Comté. Elles devront également justifier d'une adhésion à un organisme de développement horticole régional.

De multiples objectifs pour la filière

Avec cette marque, la filière vise plusieurs objectifs : mettre en avant les avantages qualitatifs reconnus des plantes agréées ; contribuer au développement durable de la région ; défendre les emplois horticoles et associés en Franche-Comté ; et assurer la qualité et la régularité de la production.

Dans cette région, on compte 80 entreprises horticoles lesquelles emploient 165 salariés permanents sur 300 hectares pour un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros, majoritairement réalisé grâce aux ventes locale et régionale.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Une cohérence nationale valorisant l'ensemble de la filière dans la diversité des productions régionales est trouvée et mise en place.

Hypothèse :

un indicateur de qualité globale, comprenant la qualité environnementale et la qualité spécifique est élaboré et affiché sur les produits.

H147

**Multiplication des signes de qualité
et liste des labels officiels**

12e législature



UN SITE AU SERVICE
DES CITOYENS

Question écrite n° 11305 de M. Louis Souvet (Doubs - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 11/03/2004 - page 576

M. Louis Souvet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la multiplication des signes de qualité, créés initialement pour informer le consommateur. Il demande si, d'une part, les pouvoirs publics vont rappeler aux consommateurs (spots télévisuels, radiophoniques, ou encarts dans la presse, par exemple) la liste des labels officiels et éviter ainsi beaucoup de confusions, et si, d'autre part, les recommandations formulées par le Conseil national de l'alimentation vont recevoir une application.

Réponse du Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

publiée dans le JO Sénat du 29/07/2004 - page 1734

Les pouvoirs publics français puis communautaires ont mis en place une politique de valorisation des produits agro-alimentaires se matérialisant par l'attribution de signes officiels qui, selon le cas, sont des signes dits d'identification de l'origine (appellation d'origine contrôlée en France ; appellation d'origine protégée et indication géographique protégée en Europe), de la qualité (label et certification de conformité en France ; attestation de spécificité en Europe) ou du mode de production (agriculture biologique). La multiplicité de ces démarches nationales et communautaires, identifiées par des logos différents, rend le dispositif des signes officiels complexe pour le consommateur. Cette situation a été déplorée à de multiples reprises, en dernier lieu par le Conseil national de l'alimentation dans un rapport et un avis du 30 octobre 2003. Des travaux sont menés actuellement par le ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation et le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales afin d'étudier les suites pouvant être données à cet avis ainsi qu'aux diverses études portant sur cette question.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : les signes de qualité sont apposés les uns à côté des autres, au consommateur d'en faire la synthèse ou d'en privilégier un.

Hypothèse :

Dans le code des marchés publics, il est possible de privilégier une origine (nationale, voire régionale) de produit.

H78

Communiqué de presse du Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 2 décembre 2014



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

" Mangez local " : Stéphane LE FOLL mobilise les collectivités et les administrations pour promouvoir l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration

Développer l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective répond à une attente forte des Français, désireux de connaître l'origine des produits alimentaires, leur mode de production, et de s'assurer de leur qualité sanitaire. C'est aussi un moyen d'assurer un débouché à la production agricole d'un territoire et ainsi de structurer l'offre et de créer une dynamique économique territoriale. L'ancrage territorial est ainsi une des 4 priorités de la politique publique de l'alimentation présentée par Stéphane Le Foll au conseil des Ministres de 8 octobre dernier.

Le Ministre de l'Agriculture enverra aujourd'hui ce guide pratique à tous les maires de France, aux présidents de région et de conseil général pour leur donner les outils en particulier juridiques à même de faciliter le recours à l'approvisionnement local dans les restaurants collectifs.

En effet, des règles strictes encadrent la commande publique pour garantir un égal accès pour tous les fournisseurs et l'absence de discrimination, afin de s'assurer que le choix des donneurs d'ordre soit objectif et transparent. Elles interdisent en particulier un critère d'attribution fondé directement ou indirectement sur l'origine du bien.

Pour autant, **l'approvisionnement local peut avoir des caractéristiques propres (fraîcheur, saisonnalité, limitation des transports,...) qui répondent à des objectifs d'intérêt général, reconnus comme légitimes par le code des marchés publics, comme le développement durable ou la qualité des produits.**

Stéphane Le Foll a déclaré : « *Trop souvent nous considérons qu'il n'est pas possible de donner toute leur place aux produits locaux dans nos cantines,..., en raison de freins juridiques. Il existe pourtant des dispositions qui le permettent. J'ai voulu, avec ce guide avant tout juridique, donner aux élus les outils pour le faire. L'approvisionnement local est une belle opportunité pour nos producteurs français pour trouver ou consolider des débouchés* ».

Ce guide sera aussi transmis à tous les membres du gouvernement, pour que chacun, pour les restaurants dont il a la charge, prenne en compte ces orientations.

Pour plus d'information, rendez-vous à l'adresse suivante

<http://agriculture.gouv.fr/approvisionnement-local-restauration-collective>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'origine du produit ne peut être un critère figurant dans un appel d'offre.

Hypothèse :

La différenciation par la marque est indispensable pour une bonne mise en marché.

H482

Hortisud : la qualité Made in Var

Bien connue désormais sur le marché des fleurs et des fleuristes, la marque Hortisud est délivrée exclusivement aux produits répondants aux exigences de qualité définies par les spécialistes horticoles (production et négoce de fleurs).

Par cette signature, les producteurs Varois s'engagent dans cette charte qualitative et l'ensemble de leur production fait l'objet d'un suivi rigoureux, preuve s'il en est de leur engagement à se démarquer et à souligner leurs efforts.

Une double règle : homogénéité et conformité

Un contrôle régulier avant la vente et l'application de règles strictes de mises en marché assurent un approvisionnement en lots homogènes, critère principal d'une qualité largement assurée. Pour cela, une circulation rapide de l'information permet de gérer les écarts et de proposer à la vente un produit calibré, en parfaite conformité avec les attentes des négociants.

Une marque de choix, un choix de la différence

Face à une concurrence de plus en plus vive, la SICA Marché aux Fleurs renforce ainsi sa politique d'exigence et de service au travers de sa marque Hortisud agréée elle-même par la Charte Qualité Fleurs.

Loin d'être une marque de plus, c'est bel et bien un référentiel national qui vient apporter des garanties supplémentaires en matière de fleurs de qualité et de tenue en vase, grâce à un audit externe réalisé au moins une fois par an, par un cabinet d'expertise indépendant.

Quand les fleurs sont belles ! Hortisud n'y est pas étranger. C'est le courage et la détermination de centaines de producteurs indépendants qui continuent d'œuvrer à la qualité française.



<http://www.marcheauxfleurs.fr/telechar/EnDirect20.pdf>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : *La marque commerciale n'est qu'un signe de qualité parmi d'autres.*

Hypothèse :

Grace à Internet et par la diffusion de "collections" semestrielles la filière du végétal d'ornement accélère la rotation des produits en point de vente.

H216

Brand Wagenaar – Médioflor sarl 21/09/12



FloraHolland investit dans une marque pour la vente de fleurs & plantes

Le marché coopératif FloraHolland investit dans le commerce de détail par internet en prenant une part minoritaire dans une société de vente en ligne de fleurs et plantes : Frédérique's Choice Europe BV. Frederique's Choice, qui a été créée par la Top modèle Frederique van der Wal, est l'une des premières marques de fleurs et plantes pour consommateurs. L'entreprise pratique principalement la vente en ligne sur un positionnement élevé. La Sté Van der Wal vend des bouquets faits à la main et reconnaissable par un style personnalisé. Frederique van der Wal compose elle-même avec des spécialistes du secteur ses collections de bouquets, combinaisons plantes/pots, vases en verre et produits lifestyle. **Pour expliquer ce choix, les décideurs du marché affirment croire à la possibilité de créer des marques pour favoriser la vente de fleurs et plante qui passeront à l'avenir par un canal de ventes virtuelles vers les consommateurs via des boutiques en ligne.** Ils pensent par cette acquisition observer cette évolution et engranger de l'expérience dans ce domaine pour les ventes en Hollande et même en Europe. Le but avoué étant de reprendre de la marge et améliorer la rentabilité, tant pour le commerce de détail virtuel que pour les producteurs qui participent à cette expérience. Le marché coopératif précise que l'entreprise Frédérique's Choice n'est pas un exportateur grossiste mais une société de marketing de fleurs et plantes.

photo twitter : Frédérique's Choice sur Salons Spoga+Gafa



<http://www.medioflor.com/2012/09/floraholland-investit-dans-une-marques-pour-la-vente-de-fleurs-et-plantes/>

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le temps long du végétal et le retour immuable des saisons et des événements du calendrier rythment l'activité de la filière.

Thématique Urbanisme : 6 hypothèses

H185 – Sous la pression des écologistes, les politiques urbaines s'orientent vers une ville végétalisée, dense et verticale. **Vs** *L'amour de la nature se traduit par la poursuite de l'étalement urbain.*

H459 – Les acteurs de la filière horticole (recherche, expérimentation, production, paysagistes, ...) investissent et jouent un rôle moteur dans la métamorphose de la ville de demain. **Vs** *La restructuration de la ville se fait sans la participation majeure de la filière horticole.*

H67 – Malgré la pression foncière, la réglementation de l'urbanisme intègre des normes végétales. **Vs** *Notamment du fait de la pression foncière, la place du végétal en ville n'est pas l'objet d'une norme d'urbanisme.*

H175 – Le végétal d'extérieur (parcs et jardins) est un bien public gratuit. **Vs** *Le végétal d'extérieur (parcs et jardins) est un bien marchand, dont la fréquentation est payante ou réservée à ses acquéreurs.*

H454 – La ville de demain est verte partout. **Vs** *La ville de demain reste "sectorisée", seuls les parcs se développent.*

H343 – L'agriculture urbaine est un sous produit de l'écosystème urbain. **Vs** *L'agriculture urbaine est un moteur de l'écosystème urbain.*

Hypothèse :

Sous la pression des écologistes, les politiques urbaines s'orientent vers une ville végétalisée, dense et verticale.

H185

Une forêt verticale à Milan pour purifier l'air

(source : www.consoglobe.com)



Milan, son opéra, sa cathédrale et ses 4 500 000 habitants en font l'une des mégapoles européennes les plus importantes. Mais la capitale de la mode est aussi, et c'est beaucoup moins glamour, **l'une des villes les plus polluées d'Europe**. L'idée a donc été pour le cabinet d'architectes *Boeri Studio* de réintroduire un peu de vert en ville. Mais faute de place, il faut réinventer la ville par le haut. D'où la naissance du projet « Bosco Verticale », une forêt verticale au cœur de Milan. La qualité de l'air à Milan est tellement mauvaise qu'elle atteint voire dépasse régulièrement les seuils de tolérance fixés par l'Europe. Le trafic y est si dense que la ville doit constamment faire face à de fortes concentrations de particules fines en suspension dans l'air. Des chercheurs ont même révélé en 2003 que **respirer l'air de Milan équivalait à fumer 15 cigarettes par jour...** Le phénomène est malheureusement courant en Italie. L'OMS rappelle d'ailleurs que la qualité de l'environnement urbain du pays est insatisfaisante. Ainsi, **sur les 4 villes les plus polluées d'Europe, 3 sont italiennes** : Turin, Brescia et Milan, après Plovdiv en Bulgarie. En 2011, Marco Percoco, professeur à l'université de Bocconi à Milan déclarait que la pollution coûtait 10 milliards d'euros et 8200 morts chaque année en Italie. Face à ce phénomène, il devenait donc urgent pour la ville de trouver des solutions permettant de lutter efficacement contre la pollution atmosphérique. L'une d'elle est donc d'amener un peu de verdure au cœur de la ville qui en manque cruellement. En effet, **à peine 4% de la ville sont recouverts d'espaces verts**. Cela ne représente que très peu d'arbres capables d'absorber le CO₂ et filtrer les autres polluants. **Bosco Verticale** est un projet d'urbanisme italien, aussi beau qu'utile. Il répond à 2 phénomènes grandissant dans toutes les grandes villes du monde : **l'étalement urbain et la pollution atmosphérique**. D'ici 2050, 80% de la population mondiale vivront en ville et 2 milliards de nouveaux habitants auront pris place sur terre. Pour freiner l'étalement des agglomérations, de nombreux architectes plaident pour **l'extension verticale des villes**. Bosco Verticale sera alors la **première forêt verticale au monde**, avec une superficie équivalente à 10 km² ! Ses 2 tours de 17 et 24 étages, plantées de quelque 900 arbres de 3 à 9 mètres ainsi que de milliers d'arbustes et de plantes deviendront les poumons de la ville d'ici à la fin de l'année. La forêt verticale avec son propre microclimat constituera un véritable réservoir de biodiversité, aujourd'hui absente de la ville. Les végétaux en absorbant les particules fines et le CO₂ pourront réguler le climat. Egalement, ils filtreront les eaux grises produites par les résidents.



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : L'amour de la nature se traduit par la poursuite de l'étalement urbain.

Hypothèse :

Les acteurs de la filière horticole (recherche, expérimentation, production, paysagistes, ...) investissent et jouent un rôle moteur dans la métamorphose de la ville de demain.

H459

Le Grand Tour Cité Verte (source : Val'hor)

Une action pour sensibiliser les élus, professionnels et citoyens à l'importance du végétal dans leurs villes



Suite à la publication du Manifeste Cité Verte en 2011, fruit des travaux de réflexion du Cercle Cité Verte, Val'hor a décidé de partir à la rencontre des élus mais également des professionnels et des citoyens pour les sensibiliser à l'importance du végétal dans leur cadre de vie. Lors du Grand Tour Cité Verte, une série de débats mais aussi des rencontres sont organisées avec l'ensemble des acteurs du végétal et du paysage dans la ville (élus, professionnels, entreprises, associations, experts).

Des étapes qui se sont tenues en 2013 dans des villes au cœur de démarches métropolitaines

Après Marne-la-Vallée le 14 mai, Nice le 27 mai, Lyon le 11 juin, le Havre le 13 juin, le Grand Tour se poursuivra à Bordeaux le 8 juillet, à Nancy le 11 juillet et à Nantes le 11 septembre.

Tour de France vert La Cité verte est une demande citoyenne

(source : le Lien horticole)



Le Grand Tour Cité Verte, initié par Val'Hor (voir le Lien horticole n°844 du 22 mai) pour promouvoir l'intérêt du végétal en ville, a tenu sa première rencontre à Noisiel, dans l'agglomération de Marne-la-Vallée (77).

Objectif de ce premier rendez-vous proposé par Val'Hor : aborder avec l'ensemble des acteurs du végétal et du paysage dans la ville (les professionnels, les experts, les élus et les citoyens) « les questions relatives à la place de la nature et du végétal dans la ville de demain ». Comment mesurer les bienfaits et les richesses des paysages, des parcs et jardins dans nos villes ? Quels sont les impacts sur la santé des habitants, et le lien avec un nouveau vivre ensemble ? Les collectivités territoriales, les professionnels du végétal et du paysage et les citoyens peuvent-ils concevoir ensemble la cité verte de demain ? Comment faire pour que les élus locaux valorisent les savoir-faire et l'expertise des producteurs locaux de végétaux ? Toute une série de question qui ouvrent, pour les professionnels du végétal, de véritables perspectives de développement.

Dominique Douard, président de l'interprofession Val'hor, estime que « l'émergence de la Cité Verte est avant tout une « demande citoyenne ». Et pour que les habitants des métropoles deviennent des acteurs et des prescripteurs dans ce domaine, l'avancée des études sur les bienfaits des végétaux en ville est une étape fondamentale ». Pauline Laïlle, chargée d'études à Plante & Cité, a rappelé que ce lien entre végétal et santé, entre la présence d'espaces verts et la valorisation économique de l'immobilier, est aujourd'hui largement établi par les chercheurs.

Plus de concertation et d'implication

La première réunion du Grand Tour Cité Verte a également permis de faire dialoguer des élus locaux sur l'avenir de nos villes. Jean-François Piotrowski, vice-Président du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) du Val-Maubuée, chargé de l'environnement, des liaisons douces et du développement durable, pense qu'« il faut que les élus, les entreprises du paysage, les producteurs et les architectes-paysagistes se concertent davantage ». Selon Christian Haïssat, responsable des parcs, jardins et espaces verts du SAN Val Maubuée, « l'implication des habitants est également essentielle », et leur participation à des réunions de concertation publiques « change leur vision du végétal en ville ».

P.F. – Publié le jeudi 23 mai 2013 - 15h13

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La restructuration de la ville se fait sans la participation majeure de la filière horticole.

Hypothèse :

Malgré la pression foncière, la réglementation de l'urbanisme intègre des normes végétales.

H67

Extraits du document : « Intégrer l'urbanisme durable dans le PLU » - Guide à l'usage des communes réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne



(disponible sur le site <http://haut-rhin.gouv.fr/>)

Moyens mobilisables dans le PLU

... les SCOT, PLH, PDU et PLU doivent désormais définir des stratégies pour un développement urbain optimisé et rationalisé à toutes les échelles (bassin de vie, EPCI, commune, quartier, îlot, bâtiment) allant dans le sens :
-- de la proximité et la mixité urbaine, pour une ville des courtes distances ;
-- de l'intensité urbaine et de l'optimisation du foncier, pour une ville contenue ;
-- du développement des transports en commun comme armature, pour une ville structurée et connectée ;
-- de l'économie des ressources énergétiques, pour une ville peu énergivore ;
-- du développement d'un urbanisme végétal, pour une ville plus verte et plus saine.

Diagnostic / Rapport de présentation

- Inventaire du patrimoine et analyse des fonctionnalités biologiques (noyaux, corridors, espèces) et des discontinuités, ruptures et points de conflits.
- Identification et report des corridors inscrits dans la trame verte régionale et dans les autres documents de planification ou contractuels (SRCE, SCOT, Gerplan).

PADD

Inscription des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Orientations d'aménagement

- Principe de préservation des éléments de trame verte existants structurants.
- Principe de «secteur à planter».

Règlement (graphique et écrit)

- Classer les noyaux centraux en zone naturelle (ex : Nco ou Nce) ou en zone agricole (ex : Aco ou Ace) et limitation stricte des occupations du sol admises.
- Protection des éléments arborés existants, ripisylves et espaces prairiaux stratégiques au titre de l'article L.130-1 (Espaces Boisés Classés EBC) et/ou art. L.123-1-5-7°.

- Compléter/créer des couloirs écologiques par des "plantations à réaliser" indiquées sur le plan de zonage et encadrées dans le règlement.
- Préserver des espaces verts en tissu urbain (parcs, alignements de rues, arbres remarquables, certains vergers...) par une inscription en zone N et/ou une protection au titre des EBC (art. L.130-1), du paysage, (art. L.123-1-5 7°) ou des terrains cultivés (art. L.123-15 9°).
- Définir une superficie minimale d'espaces végétalisés pour les espaces non bâtis (y compris pour les aires de stationnement).
- Inciter à la végétalisation des toitures, des façades et des surfaces de stationnement par une prise en compte de ces espaces dans le calcul de la superficie minimale (avec un coefficient de pondération).
- Imposer un ratio de plantations (arbres, arbustes) par unité de surface.
- Autoriser voire imposer la plantation de haies vives champêtres en clôtures.
- Imposer la plantation d'essences locales (avec liste indicative en annexe)
- Imposer des clôtures perméables pour la petite faune (maillage, surélévation) y compris en zone urbaine si possible.

Règlement : développement de la trame verte en ville - PLU de Riedisheim (68), projet arrêté

Article 13 rédigé pour limiter l'imperméabilisation du sol et agrémenter le paysage urbain dans un contexte bâti dense

Article 13 : Espaces libres, plantations et espaces protégés

1. Superficie minimale d'espaces verts

Les espaces libres non bâtis doivent être végétalisés sur une superficie minimale de 40% de l'emprise foncière dont la moitié en pleine terre. Sont comptabilisés dans ce calcul divers types d'espaces végétalisés avec application d'un coefficient de pondération (cf. tableau ci-contre). Pour les divers espaces végétalisés assimilés, les caractéristiques de mise en oeuvre, les revêtements et les superficies respectives sont à spécifier dans le permis de construire.

Type d'espace	Coefficient de pondération
Espace planté en pleine terre	1
Espace planté sur 80 cm minimum de terre végétale	0,8
Toiture végétalisée avec 30 cm de terre (végétation intensive)	
Terrain stabilisé (cheminements piétons, aire de loisirs ou de jeux...)	
Mare et bassin (hors piscine)	
Autre toiture végétalisée (végétation extensive type tundra ...)	0,5
Dalles-gazons	
Façade végétalisée	0,2

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Notamment du fait de la pression foncière, la place du végétal en ville n'est pas l'objet d'une norme d'urbanisme

Hypothèse :

Le végétal d'extérieur (parcs et jardins) est un bien public gratuit.

H175

Extrait du site internet Haut-de-Seine Tourisme www.tourisme92.com

ALBERT-KAHN, MUSEE ET JARDINS

Le banquier Albert Kahn (1860-1940) rêve d'un monde pacifié. Percevant que son époque sera le témoin de grandes mutations, il souhaite constituer une mémoire iconographique des sociétés. De 1909 à 1931, il envoie des opérateurs photographier et filmer plus de 60 pays. Les images sont rassemblées dans les Archives de la Planète, un fonds de 180 000 mètres de film noir et blanc et de plus de 72 000 plaques autochromes, le premier procédé industriel de photographie en couleurs véritables, dont le musée possède aujourd'hui la plus importante collection au monde. L'idéal de diversité culturelle du banquier se retrouve également dans ses magnifiques jardins de Boulogne, qu'il aménagea entre 1895 et 1910 et dont les 4 hectares, partie intégrante des collections, permettent un voyage végétal autour du monde. Le banquier philanthrope a ainsi rassemblé et conjugué harmonieusement les jardins les plus divers, à l'image du monde dont il rêvait : jardin anglais, jardin japonais, jardin à la française, roseraie, verger...

Tarif de base - Adulte Plein tarif : 4 €

Tarif enfant Gratuit



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : Le végétal d'extérieur (parcs et jardins) est un bien marchand, dont la fréquentation est payante ou réservée à ses acquéreurs .

La ville de demain est verte partout.

Extraits d'un article de Brice Fontana et Carlos Alamancos-Rios (site www.huffingtonpost.fr/)

La ville verte : la ville de demain ?

La ville verte s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect de l'urbanisme écologique. L'idée est de faire cohabiter les infrastructures de la ville et la nature et améliorer la qualité de vie des citoyens pour rembourser la "dette écologique". Cette idée est assez bien résumée par [les chercheurs des laboratoires du CNRS](#) : "Il vaut mieux adapter la ville à la nature plutôt que d'adapter la nature à la ville".

Certaines villes, comme New-York, sont des précurseurs en la matière. La grosse pomme a su passer d'une situation dramatique dans les années 60 et 70, où certains quartiers étaient recouverts de déchets, à un espoir pour les générations futures.

Dans son film "[Naturopolis : New York, la révolution verte](#)", [Bernard Guerrini](#), présente cette évolution fulgurante d'une ville qui tend à devenir un modèle en terme de respect de l'environnement. Le documentaire explique notamment comment des initiatives simples telles que les "greengarden" du Bronx dans les années 60 ont impulsé une nouvelle vague de citoyens soucieux de protéger une nature menacée. Le plan de développement urbain, plaNYC, lancé en 2007 par le maire Micheal Bloomberg marque la volonté de créer une réelle cité verte. C'est dans cet état d'esprit que militants, artistes, paysagistes, scientifiques mettent au point des projets qui réconcilieront leur ville avec un écosystème fragilisé. On peut citer le projet ambitieux de l'architecte Vincent Callebaut, "Dragonfly", gigantesque ferme verticale qui reprend la forme d'une aile de papillon. Ce projet permet d'économiser de l'espace mais aussi de réduire les coûts de transport et donc de diminuer la consommation de pétrole. Les habitants du building gèrent l'exploitation agricole. En découle de nombreux avantages : un accès rapide, direct aux produits, autosuffisance alimentaire. Les panneaux solaire auto-orientés assure une autosuffisance électrique.

Autre exemple de ce courant de pensée "vert", l'architecte bruxellois [Luc Schuiten](#). Inventeur de la cité végétale, ce visionnaire part du principe que nous sommes des êtres biologiques installés sur une planète elle-même vivante et que nous l'avons oublié. Si Antoni Gaudi s'inspirait du végétal pour modeler les formes de son architecture, Luc Schuiten va plus loin en l'intégrant entièrement dans les lieux de vie qu'il crée. Il a notamment travaillé sur le réaménagement des villes de Lyon, Bruxelles, et São Paulo à l'horizon 2100. Ces visions, certes futuristes, pourraient bien définir les bases de la ville de demain.

Peut-être devrions nous enfin accepter que le progrès technologique ne pourra pas régler tous les maux du monde, que "le virtuel a pris le pas sur le réel, et c'est pour cela que l'on vit dans un monde fou. La nature est la source d'inspiration, la seule qui est complètement durable", nous confie Luc Schuiten. Une remise en question profonde de nos modes de vie et de consommation est indispensable pour protéger notre planète.



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : La ville de demain reste "sectorisée", seuls les parcs se développent.

Hypothèse :

H343

L'agriculture urbaine est un sous produit de l'écosystème urbain.

Le Vivant et la Ville - La grappe d'entreprises des écosystèmes urbains

Le Vivant et la Ville est une association loi 1901 à but non lucratif, labellisée Grappe d'entreprises par la DATAR, regroupant des entreprises spécialistes dans les interactions entre le vivant et la ville.

Cette nouvelle filière francilienne au service des écosystèmes urbains durables centre son approche

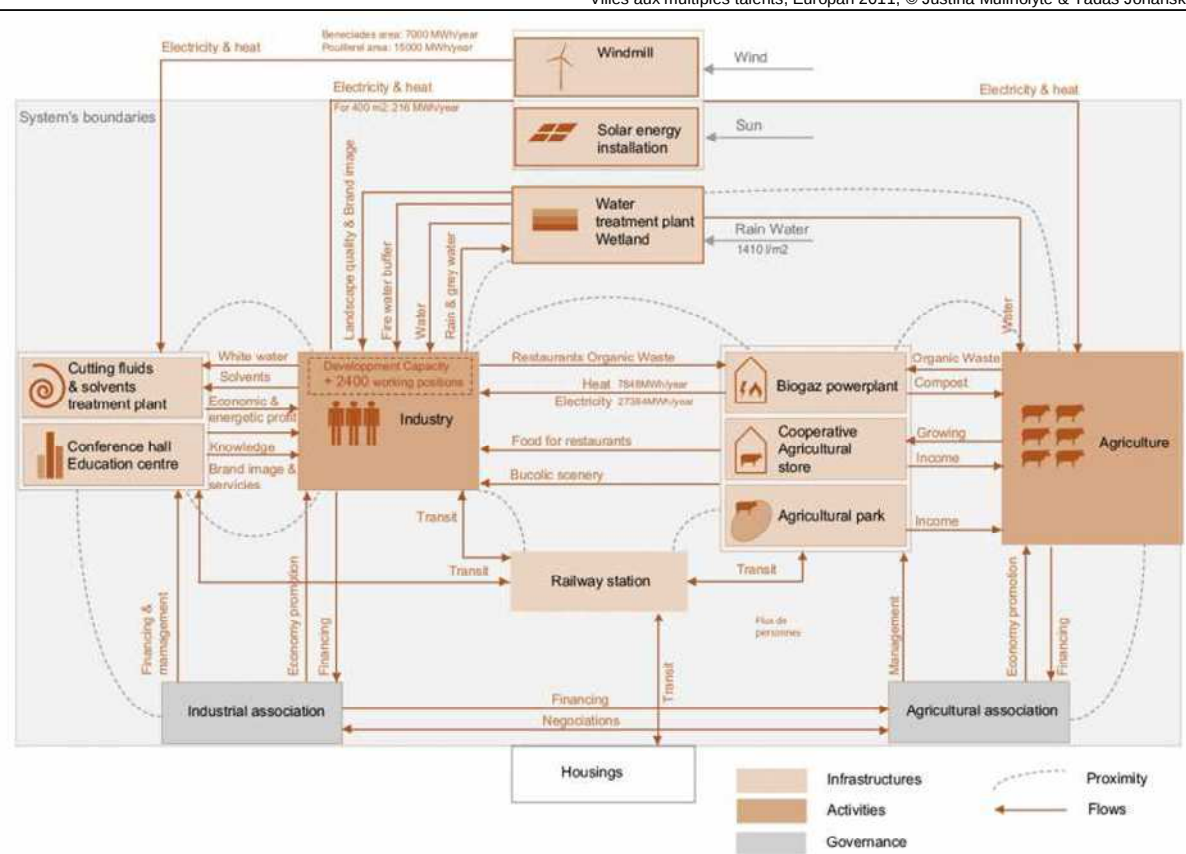
et ses travaux collectifs de recherche et de développement autour de 3 domaines d'expertises :

- > Agriculture urbaine et cycles courts,
- > Enveloppe végétalisée du bâti,
- > Limitation de l'imperméabilisation des sols et préservation de leur fertilité en milieu urbain.

Le Sommer Environnement anime un groupe de travail sur la valorisation des services écosystémiques (site : www.lesommer.fr/)



Villes aux multiples talents, European 2011, © Justina Mulinolyte & Tadas Jonanski



Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Versus : l'agriculture urbaine est un moteur de l'écosystème urbain.